



Master

2015

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Les espaces publics du quartier de Cressy : une confrontation entre aménagement et pratiques

Corminboeuf, Valérie Nicole

How to cite

CORMINBOEUF, Valérie Nicole. Les espaces publics du quartier de Cressy : une confrontation entre aménagements et pratiques. Master, 2015.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:47403>



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Université de Genève – Faculté des Sciences de la Société
Département de Géographie et Environnement

**LES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DE CRESSY :
Une confrontation entre aménagements et pratiques**

Valérie CORMINBOEUF
Mémoire de Géographie et Sciences du Territoire

Sous la direction de M. Bertrand Lévy
Jurée : Mme Muriel Monnard

Automne 2014

Résumé

Dans ce travail de mémoire, il est question de confronter deux réalités relatives à l'espace public de quartier. La première correspond à une réalité envisagée, conceptualisée à travers les outils de l'aménagement du territoire. La seconde correspond aux pratiques de ses usagers. C'est le quartier de Cressy, situé à Genève, qui constitue le cas d'étude de cette recherche. L'espace pensé est étudié à travers l'analyse de documents relatifs à la conception du quartier par les autorités communales et cantonales, par exemple le plan localisé de quartier ou le plan directeur communal. La pratique des usagers est étudiée à travers des questionnaires et entretiens semi-directifs soumis à certains habitants du quartier, ainsi que l'observation de terrain. En confrontant ces différentes données, nous tentons de rendre compte des enjeux du quartier, en particulier sociaux, et de l'influence, parfois réciproque, de l'aménagement des espaces publics du quartier sur les pratiques et usages de ses habitants

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier M. Bertrand Lévy, directeur du mémoire. Pour son suivi, ses précieux conseils et sa disponibilité.

Merci à Muriel Monnard. Pour avoir accepté le rôle de jurée et pour ses remarques lors de la soutenance orale.

Merci également à M. Mario Rodriguez, Mme Anne Bressoud et les Communes de Confignon et Bernex. Pour leur chaleureux accueil et leur précieuse aide dans la recherche de documents.

Merci aux habitants du quartier qui ont participé à la recherche. Pour votre sympathie, votre aide et le temps que vous m'avez consacré.

Merci mille fois à mes courageux relecteurs, Martin, Malika, Nadia et Aurélie. Pour vous être plongés dans mon travail en période de fêtes et me donner, une fois de plus, une preuve d'amitié.

Un grand merci à ma super famille et mes trois rajouts préférés. Pour m'avoir toujours encouragée, rassurée, motivée et soutenue dans mes études, d'autant plus dans cette dernière étape. Pour être toujours là pour moi, avec moi.

Merci à tous mes amis, spécialement « ma » Lauriane. Pour leurs messages d'encouragement et leur présence.

Enfin, merci, merci, merci à tous mes amis géographes et la Team Géo qui ont rendu ces études si agréables, en particulier Claire, Coline, Océane et Rachel. Pour nos travaux en commun, notre entraide mais surtout pour les « à côtés » ; nos franches rigolades, nos voyages et nos festins. Merci au déhanché de Hugh Grant, sans qui les Croquettas n'existeraient peut-être pas.

Table des matières

Résumé	I
Remerciements	II
Table des matières.....	III
<u>Introduction.....</u>	<u>1</u>
<u>Partie I : Cadre théorique et problématique conceptuelle.....</u>	<u>3</u>
I.1 Courant géographique et discipline	3
I.1.1 L'aménagement du territoire.....	3
I.1.1.1 Définition générale	3
I.1.1.2 L'aménagement du territoire en Suisse	4
I.1.2 La géographie humaniste	7
I.1.2.1 Contexte d'émergence : tournant des années 1970 et postmodernisme	7
I.1.2.2 Les grandes lignes de la géographie humaniste	8
I.2 État de l'art et présentation des concepts	9
I.2.1 L'espace public	9
I.2.1.1 Les origines de l'espace public : J. Habermas	9
I.2.1.1.1 Formation historique et sphère publique bourgeoise	9
I.2.1.1.2 Transformation structurelle de la sphère publique à travers les médias	10
I.2.1.2 L'espace : communication, publicisation et politique (L'héritage d'Habermas)	11
I.2.1.3 Dimension sociale de l'espace public	12
I.2.1.4 Espace public : le rôle des acteurs et des représentations	13
I.2.1.5 Les lieux de l'espace public	14
I.2.1.6 L'espace public de quartier.....	15
I.2.1.7 L'espace public : synthèse.....	16

I.2.2 L'espace pensé	17
I.2.2.1 Concept vs processus	17
I.2.2.2 Par qui ? : Présentation des acteurs	18
I.2.2.3 Pour quoi ? Pour qui ? : Les enjeux	20
I.2.2.3.1 Enjeux généraux - revue non exhaustive.....	20
I.2.2.3.2 Enjeux spécifiques.....	22
I.2.2.4 Comment ? : Un outil à fort enjeu politique ; la participation	23
I.2.2.4.1 Les enjeux théoriques de la participation	24
I.2.3 L'espace vécu.....	25
I.2.3.1 L'espace vécu d'Armand Frémont	25
I.2.3.2 Lefebvre et la triplicité de l'espace	26
I.2.3.3 L'espace vécu : une approche par le territoire	27
I.2.3.4 Espace vécu et phénoménologie	28
I.2.3.5 Espace vécu : conclusion	29
I.2.4 La mobilité	30
I.2.4.1 Définition au sens large	30
I.2.4.2 La mobilité géographique	30
I.2.4.3 Mobilité et accessibilité	31
I.2.4.4 La mobilité douce	31

I.3 Problématique conceptuelle.....33

Partie II : Problématique spécifique et présentation du terrain ..34

II.1 Problématique spécifique34

II.2 Présentation du cas d'étude : le quartier de Cressy35

II.2.1 Situation, limites et frontières.....	35
II.2.2 Développement et historique du quartier.....	37
II.2.3 Les espaces publics du quartier	39
II.2.4 Pourquoi étudier Cressy ?.....	41

II.3 Méthodologie42

II.3.1 Étudier l'espace pensé	42
II.3.1.1 Le plan localisé de quartier de Cressy (PLQ)	42
II.3.1.2 Plans directeurs communaux de Confignon et Bernex	44
II.3.1.3 Charte d'aménagement des espaces extérieurs	46
II.3.1.4 Compte-rendu relatif au processus de participation : « Par ici Cressy »	47
II.3.2 Étudier l'espace vécu	48
II.3.2.1 Les questionnaires et entretiens semi-directifs	49
II.3.2.1.1 Élaboration et présentation du questionnaire	49
II.3.2.1.2 Récolte et présentation des données	50
II.3.2.1.3 Représentativité et usage des données	52
II.3.2.2 Observations in situ	53
II.3.2.3 L'évolution des méthodologies d'enquête et éclectisme	53
II.3.3 Grille de lecture	55

Partie III : Étude de cas – Analyse des résultats.....56

III.1 Confrontation des données56

III.1.1 Les enjeux généraux du quartier	56
III.1.2 Équipements et services	58
III.1.2.1 Conception, mise en place et accessibilité	58
III.1.2.2 Le Tea-Room de Cressy	59
III.1.2.3 Autres commerces et services	61
III.1.2.4 Le Local de Cressy	62
III.1.3 Mobilité	64
III.1.3.1 Circulation générale	64
III.1.3.2 Entrées et sorties	65
III.1.3.3 Cohabitation des différents modes de transport	65
III.1.3.4 Le Chemin de Carabot	67
III.1.3.5 Les axes piétons	69
III.1.4 Nature dans le quartier	71
III.1.4.1 Le Bois de Carabot	71
III.1.4.2 L'axe vert	72
III.1.4.3 Petits parcs secondaires	73

III.1.4.4 Effets de verdure	73
III.1.4.5 Les Evaux et ses alentours	74
III.1.5 Vie de quartier et espace central	76
III.1.5.1 La place centrale	76
III.1.5.2 L'espace central (préau et promenade de l'axe vert).....	78
III.1.5.3 Places de jeux secondaires	81
III.2 Synthèse et clés d'interprétation	83
III.2.1 Dimension politique des espaces publics du quartier.....	83
III.2.2 Importance et centralité de l'école (spatialement et socialement)	84
III.2.3 Parades et appropriation du quartier par ses habitants	86
III.2.4 Nécessité de considérer le quartier au-delà de ses frontières	88
<u>Conclusion</u>	<u>89</u>
<u>Bibliographie</u>	<u>94</u>
<u>Annexe</u>	<u>100</u>

« De l'espace vécu à l'espace perçu, en passant par les sentiments d'appartenance au travers du film du passé, des relations humaines entretenues dans un cadre local qui va de l'immeuble au quartier en passant par les multiples réseaux de connaissance, la coquille se remplit mais ne donne pas toujours quelque chose de cohérent que l'on puisse proposer à l'interprétation. »

Alexandre Moine, 2006, p.11

Introduction

Arrive la fin des études et pointe le bout de son nez ce fameux « mémoire »... et se pose la première question cruciale : *Sur quoi allons-nous travailler ?* Puis les suivantes ; *Approfondir une problématique déjà abordée dans le cadre d'un travail de séminaire ? Mettre en pratique certains outils étudiés en cours ? Profiter de l'occasion pour découvrir l'un des innombrables champs de la géographie humaine ?* Autant de questions que de possibilités... la géographie humaine et sociale, c'est vaste ! Alors, sans trop savoir comment, une idée semble apparaître. Nous tentons de la saisir, mais elle fuit aussitôt. Puis elle revient, un peu plus précise. Alors, nous l'attrapons et nous la retournons dans tous les sens. Nous la modelons. Nous la travaillons encore et encore. Et, enfin, se dessine une problématique suffisante pour commencer le travail. Puis la problématique évolue. Les outils également. Cette première étape du mémoire, choisir et développer sa problématique, est cruciale. Elle constitue la base de l'ensemble du travail. Il est donc temps de le présenter.

Dans ce travail de mémoire, il est question de confronter deux réalités relatives à l'espace public. La première correspond à une réalité envisagée, conceptualisée à travers les outils de l'aménagement du territoire. La seconde correspond aux pratiques de ses usagers. Qu'ont en commun ces deux réalités ? Comment répondre à cette question ? Qu'en déduire ? Le travail de recherche effectué dans le cadre de ce mémoire s'immerge dans ces réflexions à travers l'étude d'un cas particulier ; le quartier de Cressy, situé à Genève, à cheval sur les communes de Bernex, Confignon et Onex. Nous avons formulé la problématique finale ainsi : *Dans quelle mesure l'expérience des espaces publics du quartier de Cressy par ses habitants correspond-t-elle à sa conception et comment cette confrontation permet-elle de rendre compte des enjeux (en particulier sociaux) et de la mise en valeur de ces espaces ?*

Le mémoire est constitué de trois parties principales. La première constitue la partie théorique du travail. Inscription de la problématique dans le domaine géographique et concepts directeurs de la réflexion y sont présentés. Entre autres, les éléments principaux suivants ; les domaines de l'aménagement du territoire et de la géographie humaniste et les concepts d'espace public, d'espace vécu et d'espace pensé. Si certains concepts sont bien connus et possèdent un bagage théorique qui leur est propre, celui d'espace pensé est plus complexe. En

effet, sous ce terme, nous avons regroupé différentes approches théoriques se penchant sur la manière de conceptualiser un espace et lui avons nous-mêmes attribué ce nom. La deuxième partie du travail est consacrée à la présentation du cas d'étude et de la méthodologie. Nous y faisons un bref historique du quartier et exposons la manière dont il s'est développé, en particulier depuis le milieu des années 1990. La présentation de la méthodologie distingue les outils liés à la récolte de données sur l'espace pensé et ceux pour l'espace vécu. L'espace pensé a été étudié à travers certains documents propres à l'aménagement du territoire comme le plan localisé de quartier ou le plan directeur communal. L'espace vécu, lui, a été observé par le biais de questionnaires et entretiens semi-directifs soumis à différents habitants du quartier ainsi qu'à travers des observations de terrain. Jusqu'ici, les concepts d'espace pensé et d'espace vécu auront été traités séparément. C'est dans la troisième et dernière partie du travail que ces deux réalités spatiales sont enfin confrontées. Nous présentons, dans un premier temps, une synthèse des résultats observés à travers quatre thématiques représentant quatre enjeux centraux des espaces publics du quartier de Cressy, à savoir ; les équipements et services, la mobilité, la nature ainsi que la vie de quartier et l'espace central. Dans un deuxième temps, nous interprétons les résultats de manière transversale en dégagant quatre constats qui constituent les clés d'interprétation de la problématique. Elles tentent d'expliquer et d'illustrer l'influence, parfois réciproque, de l'aménagement des espaces publics du quartier sur les pratiques et usages de ses habitants.

Remarque : Dans ce travail, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Partie I : Cadre théorique et problématique conceptuelle

I.1 Courant géographique et discipline

Situer ce travail de mémoire de manière précise dans le domaine géographique est délicat. En effet, différentes approches et disciplines sont impliquées dans la réflexion. La finalité du travail étant de comprendre pourquoi et comment un espace est vécu et compris tel qu'il l'est, nous pouvons la résumer ainsi ; il s'agit d'une réflexion sur l'aménagement d'un territoire traitée à travers le prisme de la géographie humaniste. Il est donc nécessaire de présenter rapidement ce contexte. C'est pourquoi nous commencerons par aborder la discipline de l'aménagement du territoire puis le courant de la géographie humaniste. Les concepts particuliers qui s'inscrivent dans ces domaines seront présentés dans le chapitre suivant (I.2).

I.1.1 L'aménagement du territoire

I.1.1.1 Définition générale

L'aménagement du territoire, tel que défini dans *Les mots de la géographie* (Brunet, 1992), est une « action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local, soit au niveau régional, soit au niveau national » (Brunet, 1992, p.27) et dont les objectifs sont multiples : distribution optimale de la population et des activités sur le territoire, réduction des inégalités, etc. (*Ibid.*, p.28). Merlin et Choay (2000) proposent une définition plus complète de la discipline : « L'aménagement du territoire est l'action et la pratique (...) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques. » (Merlin et Choay, 2000, p.38). Aux éléments inclus dans la définition présente dans l'ouvrage de Brunet s'ajoute, entre autres, la question temporelle sur laquelle Merlin et Choay insistent car l'aménagement du territoire est « par essence, action à long terme et ne peut se concevoir sans une dimension prospective » (*Ibid.*, p.42). Ces deux définitions rendent compte de l'importance de « l'agir, et non du laisser-faire » (Brunet, 1992, p.28) de la discipline. Aménager le territoire nécessite donc une réflexion, des plans d'action, des

objectifs à réaliser et des outils. De plus, les auteurs se rejoignent lorsqu'il s'agit de déterminer les principaux enjeux de l'aménagement du territoire : réduction des inégalités, meilleure distribution des hommes et des activités dans l'espace ainsi que le développement de certains lieux en fonction de leur potentiel (Brunet, 1992, p.28, Merlin et Choay, 2000, p.38).

1.1.1.2 L'aménagement du territoire en Suisse

Comme le sous-entend la première définition proposée, les formes, les outils, les enjeux et les procédés de l'aménagement du territoire peuvent varier d'un pays à l'autre vu que chaque « collectivité » gère son propre territoire qui possède ses propres particularités.

En Suisse, l'aménagement du territoire est empreint d'une forte dimension politique : « L'aménagement du territoire désigne à l'heure actuelle en Suisse la recherche de solutions judicieuses aux divers problèmes politiques touchant le territoire » et cela à travers la « réalisation d'ouvrages d'infrastructures » (VLP-ASPAN, s.d., p.3). La particularité de la Suisse est bien évidemment liée au fédéralisme et à ses trois niveaux politiques que sont la Confédération, les cantons et les communes. Selon Piveteau (1989), la Suisse, constituée de différentes régions, est multiculturelle. L'un des seuls facteurs de cohésion nationale est la proximité de la population avec son environnement, c'est pourquoi il est à protéger face à l'urbanisation toujours grandissante (Piveteau, 1989, p.314). Cette urbanisation, qui émet une forte pression sur l'environnement, est en partie le résultat d'un bon développement économique (VLP-ASPAN, s.d., p.2). Un autre facteur expliquant le fort besoin de protéger l'environnement en Suisse est la préservation des paysages « cent pour cent naturels » qui constituent l'imaginaire géographique du pays et dont dépend l'industrie touristique (*Ibid.*). Tous ces éléments expliquent que l'un des principes majeurs de l'aménagement du territoire en Suisse soit de limiter l'utilisation du sol.

L'aménagement du territoire, en Suisse, se développe dans les années 1960 et se voit inscrit dans la Constitution pour la première en fois 1969 : « La Confédération [reçoit] la compétence d'établir une législation limitée aux principes » (VLP-ASPAN, s.d., p.2). Dix ans plus tard, la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) apparaît, ainsi que ces fameux principes. « Inscrit comme obligation dans la Constitution depuis 1969, défini dans la loi

fédérale de 1979, l'aménagement du territoire s'est vu fixer des objectifs larges mais gradués: souhait de l'équité spatiale, recherche du fonctionnalisme, exigence de la protection du patrimoine. Sa stratégie globale de la «décentralisation concentrée» lui concilie tous les échelons, car chacun lit midi à sa porte. En revanche, ses leviers concrets d'action demeurent relativement limités. » (Piveteau, 1989, p.315). Loi peu contraignante donc, ce que Piveteau explique de la manière suivante. Le développement de l'aménagement du territoire dans les années 1960 est porté en premier lieu par les urbanistes, suivis par les politiques et l'opinion publique. Toutefois, une remise en question s'effectue dans les années 1970 et les politiques reprennent le dessus sur les aménagistes et l'opinion publique qui reste sceptique. C'est ainsi qu'il explique que la votation fédérale de 1979 sur l'aménagement illustre la volonté du peuple de ralentir le processus d'aménagement ; la loi inscrite dans la Constitution en 1979 est une loi de principes (*Ibid.*, p.316). Cela signifie que c'est aux cantons et aux communes de créer des lois relatives à l'application de ces principes, la Confédération ayant surtout un rôle de surveillance et de coordination (VLP-ASPAN, s.d., p.2). Les outils de l'aménagement se développent donc dans les années 1980 avec, entre autres, des lois cantonales, des règlements d'application, la création de services administratifs destinés à l'aménagement, l'émergence de bureaux privés et des premiers projets de plans directeurs cantonaux, etc. (Piveteau, 1989, p.316). En outre, différentes lois guident l'aménagement du territoire en Suisse. Par exemple, les lois sur les routes nationales, la loi sur la protection de l'environnement ou encore les lois liées à la construction de logements (VLP-ASPAN, s.d., p.3).

En résumé, voici comment fonctionnent les trois niveaux de l'aménagement en Suisse. La Confédération édicte des principes, encourage les cantons à les appliquer et se charge de la coordination entre les cantons. Ces derniers se chargent d'élaborer les lois sur l'application concrète des principes énoncés par la Confédération ; « Le droit cantonal des constructions régit les exigences en matière de construction, les règles d'intégration et de conception des bâtiments et les normes de réalisation, d'exploitation et d'entretien des constructions. À cela s'ajoutent les règles de procédure.» (VLP-ASPAN, s.d., p.5). De plus, les cantons sont tenus d'élaborer un plan directeur cantonal qui se doit d'être validé par la Confédération. Les communes ont également un rôle important et ce, au dernier échelon : « Les responsables de la planification locale coordonnent, dans l'espace à disposition, les différentes affectations demandées par la population et l'économie ou pour la protection de l'environnement. » (VLP-ASPAN, 2005, p.8). Pour ce faire, les communes établissent, par exemple, les plans d'affectation (ex : zone à bâtir), les modes et les mesures d'utilisation du sol et le plan

directeur communal (VLP-ASPAN, s.d., pp.7-8). Le système d'aménagement suisse fonctionne donc comme un entonnoir ; ce qui se concrétise au niveau communal doit respecter la législation et les projets du canton qui doivent eux-mêmes respecter les principes établis par la Confédération.

I.1.2 La géographie humaniste

I.1.2.1 Contexte d'émergence : tournant des années 1970 et postmodernisme

La géographie humaniste est un courant qui apparaît dans le tournant géographique amorcé dans les années 1970 et dont la rupture est qualifiée de postmoderniste (Claval, 2011, p.103). « Postmoderne » car elle s'oppose aux courants de pensées modernes regroupés sous le nom de « nouvelle géographie » (Deneux, 2006, p. 178). Cette nouvelle géographie est surtout caractérisée par sa méthodologie quantitative et sa recherche de modélisation (Claval, 1985, p.134). Selon Deneux (2006), l'évolution de la géographie vers le postmodernisme passe par le développement de la géographie culturelle, la réflexion sur le territoire et la territorialité ainsi que sur des analyses fondées sur les représentations et l'identité des individus (Deneux, 2006, p. 178). Le postmodernisme trouve ses origines en grande partie dans certains courants de la géographie anglo-saxonne (à travers Harvey ou Tuan, par exemple) mais aussi en France (Barthes ou Foucault) (*Ibid.*, p. 178-179). L'idée forte du post-modernisme est qu'il n'existe pas de normalité, chaque cas est particulier et étudié comme tel : « D'une façon générale, la géographie post-moderne traite des *singularités spatiales*. À cet égard, elle est en cohérence avec la géographie de la territorialité, de la spécificité des lieux.» (*Ibid.*, p.180). Staszak (2001) résume ce courant de pensée par deux idées principales. La première est qu'il n'existe pas de vérité unique et universelle (Staszak, 2001, p.11). La deuxième est la remise en question des « rapports entre pouvoir et savoir » qu'il s'agit d'équilibrer. Le pouvoir occidental a pendant longtemps « [imposé] presque partout et [fait] croire en [l'] objectivité » d'un savoir qu'il avait lui-même construit (*Ibid.*, p.12). En résumé, le courant postmoderniste est plutôt caractérisé par son approche du savoir que par l'objet du savoir lui-même (*Ibid.*).

Différentes perspectives géographiques émergent donc lors de ce tournant des années 1970, de manière « désordonnée » (Claval, 2011, p.104) et sans forcément tisser de liens. La géographie humaniste en fait partie et est assez représentative de l'émergence de certains courants aux attaches d'origines variées. En effet, elle trouve ses racines dans le courant philosophique existentialiste, par exemple dans les travaux d'Edmund Husserl consacré à la phénoménologie.

I.1.2.2 Les grandes lignes de la géographie humaniste

Le courant humaniste prend donc racine dans le domaine de la philosophie mais se développe en grande partie dans la géographie anglo-saxonne, déjà dans les années 1960, puis dans la décennie suivante (Sanguin, 1981, p.562). Lévy (1999) présente cette géographie humaniste comme un « mouvement marginal qui s'est développé en-dehors des réseaux établis et des équipes de recherches constituées. Il est l'œuvre de quelques esprits solitaires qui ont cherché à approfondir le lien existentiel entre l'homme et l'espace, dans le but de mieux cerner la nature du rapport entre le je, le moi, le nous et le monde. » (Lévy, 1999, In Loi et Quani, p.175). Certains noms reviennent constamment lorsque sont cités les pionniers de la géographie humaniste ; Y.-F. Tuan, M. Samuels, J.K. Wright, E. Husserl ou le Français E. Dardel (Claval, 2011, p.105). La base de la pensée géo-humaniste est de replacer l'Homme et sa nature au centre de la réflexion ainsi que se détacher d'une approche quantitative qui, en se voulant trop scientifique, a tendance à considérer l'individu comme un « objet » (Sanguin, 1981, p.562).

Le rapport entre l'individu et l'espace est analysé par deux approches principales en géographie humaniste (Lévy, 1999, In Loi et Quani, p.175). La première est phénoménologique. Nous traiterons cette notion dans le chapitre I.2.3.4. La deuxième approche se rapporte au « langage » et à la connaissance qui s'étudie à travers l'interprétation (textes, images) de l'individu (*Ibid.*). Cette méthodologie propre à la géographie humaniste participe à formuler des questions de recherche différentes d'une géographie plus quantitative, scientifique (Sanguin, 1981, p. 567). Ainsi, les thèmes souvent abordés par la géographie sont ; le sens des lieux, la personnalité géographique, les valeurs ressenties et attribuées à l'espace, le rôle du corps dans le rapport à l'espace, le paysage, etc. (Claval, 2011, p.105 et Sanguin, 1981). L'espace étudié par la géographie humaniste est donc avant tout un *espace vécu*, que nous traiterons en détail dans le chapitre I.2.3.

I.2 État de l'art et présentation des concepts

Dans cette partie du travail, nous allons présenter les différents concepts utilisés dans la conception de la problématique. Élaborés dans des réflexions d'ordre théorique, nous allons tenter d'en tirer les caractéristiques et définitions principales dans le but de soutenir l'intérêt académique de la recherche. Nous allons toutefois en résumer les propos afin de justifier leur usage et leur compréhension dans l'application empirique.

I.2.1 L'espace public

I.2.1.1 Les origines de l'espace public : J. Habermas

Jürgen Habermas développe sa réflexion sur l'espace public dans les années 1950 et la publie en 1962 sous le titre *Espace public, Strukturwandel der Öffentlichkeit* en version originale. En 1992, l'auteur revient sur son travail dans la préface d'une réédition de l'ouvrage et présente différents commentaires suite au recul que lui ont permis les trente années écoulées depuis la première parution ainsi que les critiques de ses pairs scientifiques. Cette partie de l'ouvrage traduit en français, nous permet donc un retour éclairé sur cette réflexion à succès et dont la référence est incontournable lorsque nous traitons de l'espace public. En voici les grandes lignes, qui nous permettent de poser les jalons d'un des concepts centraux de ce mémoire.

I.2.1.1.1 Formation historique et sphère publique bourgeoise

Habermas situe le développement d'une sphère publique tout au long du XVIIIème et au début du XIXème siècle en Angleterre, en France et Allemagne. Des lecteurs, pas tous bourgeois mais en grande partie, se réunissent dans des salons de discussion, débattent et critiquent leurs lectures. Bien que situés dans l'espace privé, ils participent à l'émergence de la sphère publique car les débats politiques et les opinions qui y sont émises sortent de ce cadre pour être communiqués de manière publique. L'évolution de la sphère publique passe donc par « l'essor d'une presse d'opinion » (Habermas, 1992, p.163) et témoigne de l'évolution des médias à cette période. Habermas traite donc des « transformations d'une sphère publique d'abord influencée par l'instruction bourgeoise et la littérature, exerçant sa

raison sur la culture, en une sphère dominée par les médias et la culture de masse » (*Ibid.*, p.164). En réalité, il ne faut pas aborder la question de la sphère publique au singulier mais *des* sphères publiques. Selon l'auteur, différentes sphères publiques peuvent émerger et interagir, se concurrencer. Focalisé sur le rôle des hautes classes sociales dans l'émergence de la sphère public, Habermas évoque tout de même l'exclusion du peuple dans cette sphère publique des classes sociales dominantes et la formation d'une autre sphère publique plébéienne.

I.2.1.1.2 Transformation structurelle de la sphère publique à travers les médias

Cette sphère publique évolue en parallèle des transformations de l'Etat, de l'économie et de leur relation avec la population (éveil de la démocratie, droit à la liberté, etc.). Habermas cite deux grandes évolutions structurelles de la sphère publique. La première suite aux « formes d'organisation, de distribution et de consommation d'une production de livres qui s'est élargie, professionnalisée et adaptée à de nouvelles catégories de lecteurs et par la publication de journaux et de revues qui ont également changé dans leurs contenu » (*Ibid.*, p.172). Et la deuxième, plus récente, fait suite à l'arrivée de nouveaux moyens technologiques et l'avènement des « mass-médias » ou le développement de la publicité. Habermas ne tire pas que des conclusions positives sur cette nouvelle sphère publique, bien qu'elle paraisse plus ouverte car très accessible. C'est ce qu'illustrent les propos suivants, consacrés à la notion d'espace public : « L'espace public, qui est en même temps pré-structuré et dominé par les mass-médias, est devenu une véritable arène vassalisée par le pouvoir, au sein de laquelle on lutte, par des thèmes, des contributions, non seulement pour l'influence mais davantage pour un contrôle, aux intentions stratégiques aussi dissimulées que possible, des flux de communication efficaces. » (*Ibid.*, p.173). Nous remarquons là que la dimension politique de l'espace public est très forte chez Habermas dans la mesure où elle paraît déterministe. Avec son recul critique, Habermas relativise ses propos et rend justice au peuple : « J'ai évalué de façon trop pessimiste la capacité de résistance, et surtout le potentiel critique d'un public de masse pluraliste et largement différencié, qui déborde les frontières de classe dans ses habitudes culturelles. » (*Ibid.*, p. 174).

Voilà donc les origines de l'espace public selon Habermas. Dans les prochaines parties, nous allons observer les différentes caractéristiques de l'espace public, à travers différents auteurs, afin de rendre compte de sa complexité et de la multiplicité des éléments de définition.

1.2.1.2 L'espace : communication, publicisation et politique (L'héritage d'Habermas)

Tonnelat et Terzi (2013) présentent une approche intéressante de la publicisation de l'espace, c'est-à-dire la qualité de ce qui le rend public. Pour ces auteurs, l'espace public n'est pas un état stable mais un processus : « « Espace public » désigne improprement la qualité de ce qui est ouvert (*Öffentlichkeit*) tant dans les débats que dans les espaces urbains. La recherche en sciences sociales peut se donner pour tâche d'étudier empiriquement les processus d'intéressement et d'enrôlement qui fondent et maintiennent cette ouverture » (Tonnelat et Terzi, 2013, p.1). Ils dénoncent une confusion dans la notion d'espace public qu'ils attribuent à la traduction de l'ouvrage d'Habermas et de son *Öffentlichkeit*, qui désigne plus un « processus de changement structurel », notion dynamique, plutôt qu'un « état stabilisé » (*Ibid.*). Ainsi, les différents auteurs qui adoptent cette qualité de stabilité intègrent à l'espace public un pouvoir important : « Plus encore, ces environnements seraient nantis du pouvoir de conférer cette qualité de publicité à tout ce qui pénètre dans leur périmètre. Ainsi, les places et les rues étant par définition des « espaces publics », tout ce qui s'y déroule serait ipso facto considéré comme « public ». De même, les médias de masse étant considérés comme des composantes de la « sphère publique » (ou de l'« espace public démocratique »), tout ce dont il est question dans les journaux, à la radio, à la télévision ou sur des sites internet deviendrait, ipso facto, public. » (*Ibid.*, pp.1-2).

Les auteurs abordent également la question de l'accessibilité qui permet un « exercice de citoyenneté » (*Ibid.*, p.2). L'espace public serait donc un droit pour les citoyens et son accessibilité « constitue une excellente mesure des prestations qu'il offre et donc de sa qualité publique » (*Ibid.*). Ce type d'espace nécessite donc une porte d'entrée qui est en grande partie responsable de son caractère public et qui participe à la dimension dynamique du concept, si chère aux auteurs : « (...) la question n'est pas tant de déterminer si une situation est publique ou si elle ne l'est pas, mais plutôt de comprendre comment elle peut le devenir. Ce qui implique d'analyser les conditions qui rendent un processus de publicisation possible ou au contraire qui l'empêchent de se développer. » (*Ibid.*, p.3). Pour les auteurs, ce processus de

publicisation nécessite trois composantes ; un environnement, un ensemble de personnes et une situation problématique qu'ils associent au débat démocratique (*Ibid.*, p.10) qui implique donc une dimension politique de l'espace.

Bernard Miège (1995), lui, tente de revoir l'importance de la communication dans la définition de l'espace public et d'éviter de le réduire à sa dimension politique. Pour ce faire, il souhaite développer la « conception selon laquelle quatre modèles de communication se sont successivement formés et organisent l'EP [espace public] contemporain ». Il aborde ainsi la presse d'opinion (XVIIIème siècle), la presse commerciale de masse (deuxième moitié du XIXème siècle), les médias audiovisuels de masse (mi-XXème siècle) et les communications généralisées (fin des années 1970). Il précise toutefois que ces modèles ne se sont pas nécessairement suivis ou développés de la même manière dans tous les pays qui ont donc des espaces publics de configurations différentes : « Ces modèles interviennent donc sous des modalités très variables, en fonction des spécificités des histoires socio-politiques et culturelles. Et ce sont ces variations qui font des EP de chaque pays des configurations tout à fait particulières. » (Miège, 1995, p.54). Miège explique également que ces modèles de communication ont permis à un nombre croissant d'individus de prendre part à ces espaces publics, même si de nos jours la participation se fait à distance (*Ibid.*, p.55). Relevons encore un élément de la réflexion de Miège. Il s'agit de la frontière toujours plus fine entre l'espace public et l'espace privé auquel il s'oppose par définition. Or, pour Miège, cette frontière est de moins en moins claire, les moyens de communication pénétrant toujours plus dans la sphère privée et les messages se faisant de plus en plus personnalisés (*Ibid.*, p.57).

1.2.1.3 Dimension sociale de l'espace public

Espace public dit rencontres, échanges entre individus. La dimension sociale est, par définition, au centre du concept d'espace public. J.-B. Racine définit l'espace public comme un lieu où « de vraies rencontres puissent se développer » (Racine, 1999, p.218), où « il se passe quelque chose » (*Ibid.*) et qui se doit d'être « attractif pour les nouveaux arrivants et pour la société d'accueil » (*Ibid.*). La question de la mixité sociale lui tient donc à cœur, tout comme le rôle que peut jouer l'espace public dans le développement du lien social chez les jeunes (*Ibid.*, pp.220-221). Cependant, l'auteur souligne que cette dimension n'est pas toujours au cœur de l'espace public en Suisse. Il se réfère à François Michaud et explique la

prédominance du caractère commercial sur le social par l'absence de l'influence greco-romaine et de son *agora* (*Ibid.*, p.219) qui constitue, en théorie, le « point-origine et matrice de tout espace public » (Lévy et Lussault, 2003, p.333). Chez Bassand et al. (2001), la dimension sociale et la question de la mixité sont également présentes : « Nombreux sont les auteurs qui rapportent les espaces publics au lien social. (...) Selon ces approches, les espaces publics correspondraient à des « lieux communs » précieux. (...) Ainsi, une valorisation des espaces publics va de pair avec l'idée qu'ils permettent l'interaction, les échanges, le côtoïement du différent, voire les réseaux de proximité. » (Bassand et al., 2001, pp.27-28). Cette dernière citation touche du doigt un élément important : l'espace public possède des caractéristiques qui lui sont propres mais qui ne peuvent s'exprimer au mieux que si l'espace lui-même est valorisé.

L'espace public joue donc un rôle important dans les politiques de mixité sociale (Schulte-Haller, 2011, p.6), un enjeu souvent important à l'échelle du quartier. Définie comme la « cohabitation équilibrée sur un même espace ou territoire de groupes divers par l'âge, l'ethnie, le statut socioprofessionnel, les revenus » (Tanter et Toubon, 1999, p.60), la mixité sociale dépend donc, en partie, de ces lieux de rencontres et d'échanges, du moment qu'ils leur sont accessibles.

1.2.1.4 Espace public : le rôle des acteurs et des représentations

L'espace public se doit d'être au service des individus, c'est ce que laisse supposer le sous-chapitre précédent. En effet, il doit être doté de certaines qualités et permettre à l'individu d'en profiter. C'est donc à son usager d'évoluer dans l'espace public et d'ainsi mettre en valeur ses caractéristiques, par exemple pratiques ou sociales. Mais pas uniquement: « Tous ces espaces publics n'ont de sens que si on les considère avec leurs acteurs. Les usagers, bien sûr, mais aussi les acteurs économiques, les acteurs politiques, les professionnels de l'espace (...). Il est donc essentiel de considérer les pratiques de ces multiples acteurs, ainsi que leur représentations (idées, images, désirs, etc.), qui souvent génèrent les pratiques.» (Bassand et al., 2001, p.177). Ici, l'influence à double sens entre l'espace public et ses acteurs est reconnue ; les caractéristiques de l'espace public, élaborées par différents acteurs, vont mener ses usagers à différentes pratiques qui vont elles-mêmes les faire évoluer. La pratique des espaces publics est donc d'un grand intérêt pour les sciences sociales : « Longtemps, ils [les

espaces publics] ont été une exclusivité d'ingénieurs, architectes et urbanistes qui voyaient dans ces espaces avant tout les aspects matériels, techniques et formels. (...) Les sciences sociales (géographie, sciences politiques, sociologie, etc.) contribuent aussi à la compréhension et à l'explication de cet aspect de la réalité urbaine. Les sciences sociales interprètent la réalité urbaine à partir des pratiques et des représentations des citoyens, mais pas exclusivement. » (*Ibid.*, p.1). Par exemple, certaines représentations négatives d'un lieu peuvent constituer une barrière à son usage (*Ibid.*, p.77).

1.2.1.5 Les lieux de l'espace public

Comme l'expliquent ces premières parties du chapitre, l'espace public est avant tout un espace de rencontre et d'échange et se doit donc d'être accessible à tous. L'espace public y est conceptualisé et les auteurs ne présentent pas de lieux particuliers mais plutôt d'un contexte public, d'une sphère publique, parfois mise en relation avec le domaine du privé. Dans cette suite de chapitre sur l'espace public, nous allons aborder les caractéristiques plus techniques et concrètes de l'espace public.

Espaces publics ou espaces de rencontre, pour J.-B. Racine il faut que « leur mobilier, leur aménagement prédispose à l'accueil » (Racine, 1999, p.218). Mais de quels lieux s'agit-il ? Précisons ici lesquels sont généralement considérés comme espaces publics. Bassand et al. (2001) en font un tour d'horizon plutôt complet. En début de recherche, ils citent « les rues, les places, les parcs ou encore des halles publiques de divers types » (Bassand et al., 2001, p.1). En termes de « forme urbanistique et architecturale », cela inclut les notions de réseau, de connexion ou encore d'accessibilité (*Ibid.*, p.12). Les espaces publics ne sont pas isolés bien qu'ils aient chacun leurs propres caractéristiques. Ainsi, chaque ambiance et identité d'un espace public sont différentes en fonction de leur contexte urbain (*Ibid.*, pp.12-13). Chaque lieu de l'espace public est donc à considérer dans son contexte et peut être connecté à d'autres types d'espaces publics. Cependant, ce n'est qu'au terme de leur recherche que les auteurs se lancent à définir de manière complète et précise ce qui constitue un espace public et les différents lieux qui les représentent. Ainsi, ils précisent que « les espaces publics ne peuvent donc se réduire aux réseaux de rues, de places, etc. (...) les gares, cafés, magasins, églises, services publics, sont aussi à prendre en considération » (*Ibid.*, p.177).

Cette liste de lieux correspondant aux espaces publics n'est donc pas exhaustive. En effet, tous les lieux comprenant les différents éléments de définition de l'espace public, abordés dans ce chapitre, peuvent donc être considérés comme tels. Nous pouvons les résumer comme suit ; il s'agit de lieux accessibles à tous et permettant ainsi la rencontre et les échanges, des lieux où peuvent s'exercer un pouvoir politique, notamment à travers les enjeux des représentations qu'ils induisent.

1.2.1.6 L'espace public de quartier

Les enjeux liés à un espace public varient en fonction du contexte dans lequel il s'inscrit. Où se trouve-t-il dans la ville? Qui sont ses usagers ? etc. Dans la théorie, l'espace public est souvent abordé à l'échelle urbaine, ce qui lui attribue une importance assez forte. Il existe toutefois des espaces publics à différentes échelles, comme l'espace public de quartier qui nous intéresse tout particulièrement dans ce travail. La théorie de l'espace public s'applique bien évidemment à ces espaces publics de quartiers, bien qu'ils soient différents sur certains points. De toutes les lectures consacrées (en partie ou entièrement) à l'espace public, seul le texte de Bassand et al. (2001) s'intéresse clairement à ces différentes échelles d'espaces publics urbains. Dans un tableau récapitulatif, ils résument les différences notoires entre espaces publics du centre-ville, espaces publics de quartier et espaces publics commerciaux des périphéries (Bassand et al., 2001, p.66).

Passons rapidement en revue les caractéristiques propres aux espaces publics de quartiers. Étant dits « de proximité », ces espaces publics ouverts à tous ont une bonne accessibilité par la voie piétonne. Les usagers proviennent d'une certaine proximité et sont surtout les habitants et les commerçants du quartier. Le potentiel de mixité est donc limité à la population résidant à proximité. Les usages possibles de ces espaces sont : le côtoiement, la circulation, la culture et les achats alimentaires. Ces différentes limites ne doivent toutefois pas amener à sous-évaluer le rôle que peuvent jouer ces espaces publics de quartier. Pratiqués au quotidien, ils font partie du cadre de vie des habitants et peuvent avoir une forte influence sur leur qualité de vie et les représentations qu'ils se font de leur lieu d'habitation.

1.2.1.7 L'espace public : synthèse

Il existe deux sens du concept d'espace public en sciences sociales (Bassand et al., 2001, p.11) dont nous avons tenté de rendre compte dans ce chapitre. Le premier sens se réfère à la théorie d'Habermas et de celles qu'elle a engendrée. L'espace public est analysé de manière très conceptuelle et est surtout défini comme un processus dans lequel la communication joue un rôle important. Il peut également être défini comme la « sphère du débat public » (Lévy et Lussault, 2003, p.339). La dimension politique de l'espace public ressort également assez clairement de cette approche. Le second sens de l'espace public constitue sa définition de manière beaucoup plus concrète : « l'espace public est matériel ; il implique un territoire concret qui se situe dans une collectivité urbaine ou non (...), par exemple une place, une rue, etc. » (Bassand et al., 2001, p.11). De plus, différents acteurs sont impliqués dans la notion d'espace public qui doit être accessible à tous et rendre possible la rencontre de différents acteurs, individus. Cette seconde approche soulève donc l'influence mutuelle des acteurs et des caractéristiques de l'espace public ainsi que du rôle central de la dimension sociale. En outre, cette approche s'intéresse aux différents lieux pouvant être qualifiés d'espaces publics. La question de l'accessibilité est également intégrée dans cette approche et constitue « la première caractéristique de l'espace public » (Lévy et Lussault, 2003, p.336). Cela signifie que « ceux qui s'y trouvent peuvent et doivent penser que tous les autres membres de la société pourraient l'y côtoyer » (*Ibid.*). Nous pouvons dire que le premier sens constitue l'origine du second qui, lui, résume la manière dont est entendu l'espace public dans ce travail. À savoir, un espace influencé par ses concepteurs et ses usagers, ouvert et accessible à tous, ayant pour but de permettre la rencontre et l'échange et dont les enjeux sont à la fois sociaux, politiques, économiques ou encore environnementaux.

I.2.2 L'espace pensé

I.2.2.1 Concept vs processus

L'espace aménagé est une création de l'homme et constitue la partie finale d'un processus, parfois long, comprenant différentes étapes allant de la réflexion à la construction. Dans ce chapitre, nous allons aborder différents éléments de la première étape qui constitue *l'élaboration conceptuelle de l'espace* (qui produit certains types de lieux). C'est cette définition qui sera retenue de la confrontation des différents termes utilisés par les auteurs étudiés pour se référer à la manière dont l'espace est appréhendé par l'esprit avant d'être aménagé, modelé, transformé, produit, créé, etc.. Dans la partie empirique du travail, nous parlerons « d'espace pensé » car ce terme reste relativement neutre et permet de regrouper les différentes approches théoriques sur le sujet. En effet, il est difficile de faire un choix dans les appellations rencontrées dans la littérature scientifique, en partie parce que les auteurs n'adoptent pas tous la même approche. Nous pouvons distinguer les auteurs, comme le Lefebvre ou Frémont, qui s'y réfèrent en tant que *concept* (et donc en tant que finalité en soi) et ceux, comme Bassand et al., qui l'abordent en tant que *processus*.

Ainsi, Lefebvre utilise un terme précis, « l'espace *conçu* » pour qualifier ce qu'il appelle « les représentations de l'espace ». Attitrées aux spécialistes de l'espace, ces « représentations » leur permettent de produire un espace en tenant compte du « vécu » et du « perçu ». L'espace est donc un produit qui se doit d'être cohérent, « intellectuellement [élaboré] : [conçu] et logique » (Lefebvre, 1974, p.48). Armand Frémont (1999), lui, propose de parler de « création d'espace », plutôt que de « production d'espace » vers laquelle pourrait se rapprocher Lefebvre. Selon Frémont, le terme de « création » implique une notion d'art, dont « l'espace est une œuvre » (Frémont, 1999, p.258). Des valeurs esthétiques et techniques y sont rattachées, comme les rythmes, les masses, les couleurs ou la composition qui permettent à l'individu de s'y sentir bien. Ces caractéristiques sont opposées aux « mécanismes économiques dans la régulation et l'aliénation de l'espace » (*Ibid.*, p.258) qu'implique une « production » de l'espace : « Ainsi sont produites, et non créées, des villes et des régions que leurs habitants rejettent, des espaces éventuellement très beaux sur les plans, et inhumains dans la réalité vécue. » (*Ibid.*, p.259).

Les autres auteurs, ayant une conception relative au processus, utilisent différentes formules, plus techniques et concrètes. Par exemple, chez Bassand et al. (2001), la notion de « conception » est récurrente et proche de la question des intérêts des différents acteurs.

L'espace pensé est donc un concept riche et aux multiples facettes dont nous allons tenter d'en démontrer l'étendue en répondant aux questions suivantes : L'espace pensé ; par qui ? Pour quoi ? Pour qui ? La question du comment ne sera qu'effleurée car développée plus en détail dans la partie empirique du travail.

1.2.2.2 Par qui ? : Présentation des acteurs

Différents acteurs entrent en jeu dans la conception de l'espace. Bassand et al. (2001) déterminent deux groupes en charge de l'espace public à Genève ; les professionnels et les non professionnels de l'espace. L'opposition qui caractérise ces deux groupes est reprise à plusieurs reprises dans le texte afin d'illustrer la complexité du processus et est même qualifiée de « fossé » par les auteurs (Bassand et al., 2001, p.135). D'un côté se trouvent les professionnels et artistes qui défendent l'image de l'espace public à travers une esthétique contemporaine censée participer à la construction d'une identité, genevoise en l'occurrence. De l'autre, nous trouvons les « HUC », c'est-à-dire les habitants, usagers et citoyens qui souhaitent participer à l'élaboration des espaces publics qu'ils veulent confortables et pratiques. L'opposition de ces deux catégories d'acteurs est très présente dans la littérature relative à l'espace public, comme nous pourrions le voir par la suite. Deux catégories d'acteurs donc, dont les compétences divergent, tout comme leurs intérêts ainsi que leur rôle dans la création de l'espace public. Bien que différent, le rôle de chaque acteur intervenant dans le processus de création est essentiel : « Les trois premiers [acteurs économiques, politiques et professionnels] dominent plutôt la scène des espaces publics mais habitants-usagers-citoyens ont néanmoins un rôle important : en utilisant avec plus ou moins d'enthousiasme ou en refusant les espaces publics produits, ils jouent un rôle considérable, en confirmant les décisions des précédents ou en les obligeant à procéder à des corrections ou des transformations profondes. » (*Ibid.* p.17). Nous allons maintenant étudier plus en détail ces deux groupes d'acteurs.

Commençons par le groupe des professionnels de l'espace. Nous y trouvons différents corps de métiers dont la variété et les appellations dépendent du type de réflexion des auteurs. Ainsi, Bassand et al. présentent un cas d'étude précis et font un tour d'horizon aussi complet que possible des acteurs intervenant dans la création des espaces publics urbains genevois. Ces acteurs sont reconnus par « type » (fonction), par leur « position » (professionnelle et politique) ou encore par leur conception de l'espace public (*Ibid.*, p.136). Nous trouvons donc dans les professionnels de l'espace public une liste d'acteurs dont les appellations sont précises. Il s'agit des individus issus de l'administration locale et publique (acteurs politiques), des architectes, des artistes, des urbanistes ainsi que des ingénieurs. Lefebvre, lui, cite « des savants, des planificateurs, des urbanistes, des technocrates « découpeurs » et « agenceurs », des artistes proches de la scientificité » (Lefebvre, 1974, p.48). Ces termes, pour certains assez conceptuels, représentent très bien le type de réflexion théorique de l'auteur et expliquent la nuance par rapport à la liste de Bassand et al (2001).

Du côté des non professionnels, nous trouvons les « HUC » (habitants, usagers, citoyens) retenus chez Bassand et al. (2001). Ces « HUC » peuvent être considérés en tant qu'individu ou privé mais nous pouvons également les retrouver dans la sphère publique en tant que membre ou représentant d'un groupe, par exemple les associations d'habitants de quartier. Lefebvre cite également les « habitants » et « usagers » mais aussi d'autres acteurs, « certains artistes » comme les écrivains ou les philosophes qui cherchent parfois à s'approprier certains espaces vécus (Lefebvre, 1974, p.49). Il est important de relever la nuance entre « habitants » et « usagers » retenue par ces auteurs. En effet, un individu peut pratiquer un espace public régulièrement sans y habiter et inversement, un habitant peut ne le pratiquer que rarement et donc « vivre » cet espace différemment. Ces acteurs sont au cœur de la réflexion sur l'espace vécu mais il arrive parfois qu'ils soient directement concernés par l'espace conçu. Professionnels et non professionnels de l'espace participent donc à la création de l'espace public.

Cette liste d'acteurs, professionnels et non professionnels, n'est de loin pas exhaustive et il est évident qu'elle varie à chaque projet. Nous pouvons cependant tirer des généralités sur leur rôle dans la conception de l'espace public et les caractéristiques qu'ils souhaitent lui attribuer. Cela constitue une grande partie des enjeux de l'élaboration de l'espace, public notamment.

I.2.2.3 Pour quoi ? Pour qui ? : Les enjeux

Les enjeux de l'aménagement d'un espace dépendent évidemment de la nature du lieu et de sa fonction ; que cherche-t-on à mettre en place ? par quels moyens ? à quoi va servir le lieu ? qui en sera l'usager ? quelles caractéristiques sociales ou esthétiques souhaite-t-on lui attribuer ? Ces questions sont multiples et leurs réponses peuvent varier d'un acteur à l'autre. Certains enjeux relevés ici sont tirés de textes relatifs à l'espace public, d'autres surviennent lors de réflexions d'ordre plus général. Ils restent toutefois tous pertinent dans la considération de l'espace public, ainsi que celle du quartier pour la plupart. Nous allons d'abord considérer les enjeux généraux puis les enjeux spécifiques propres à chaque groupe d'acteurs.

I.2.2.3.1 Enjeux généraux - revue non exhaustive

Les enjeux d'ordre général sont relatifs à l'essence même de l'espace public, c'est à dire à sa définition. Sans reprendre les propos présentés dans le chapitre I.2.1, nous allons toutefois relever différentes réflexions sur ce qu'ils impliquent.

Le premier enjeu est soulevé par Martin (2006) lorsqu'il revisite les propos de Lefebvre : « L'espace ainsi produit sert aussi d'instrument à la pensée comme à l'action. Il est, en même temps qu'un moyen de production, un moyen de contrôle et donc de domination et de puissance. » (Martin, 2006, p.3). Cette remarque illustre l'enjeu politique de l'espace. L'organisation de l'espace est en grande partie gérée par l'administration publique qui laisse une empreinte physique et marque ainsi sa présence, son pouvoir politique sur le territoire. L'espace est donc en grande partie le produit d'une action politique que nous avons parfois tendance à oublier. L'espace social est considéré comme un « produit social » (Lefebvre, 1974, p.39) mais Martin, en ajoutant les questions de « contrôle », de « domination » et de « puissance » dans son interprétation de l'espace de Lefebvre, lui attribue une dimension politique qui fait sens. Cette dimension politique de l'espace chez Lefebvre est également relevée par Maïté Clavel (in Frémont et al., 2008) lorsqu'elle explique que, bien qu'au cœur de la réflexion, la dimension productive de l'espace n'est pas la seule abordée par l'auteur. La citation suivante est explicite : « (...) il tente de mettre au jour le jeu des intérêts en présence, les tactiques et stratégies des différents acteurs, de décoder le sens de ce nouvel investissement de l'espace, par l'État et les constructeurs, de dégager des perspectives pour une éventuelle

action politique alternative. » (Clavel, in Frémont et al., 2008, p.172). Avec la présence de différents acteurs aux intérêts et pouvoirs de décision divergents et inégaux, l'espace est un terrain sur lequel s'exerce le politique, au sens large du terme. De même que la dimension sociale, également très présente chez Lefebvre, qui s'applique à travers un système de « symboles, langage et réservoir d'images » (*Ibid.*, p.171) et de pratiques quotidiennes.

Un autre enjeu majeur est de comprendre ce qui caractérise les différents acteurs (rôle, intérêts, etc.). Bassand et al. (2001) expliquent que cerner les différents acteurs intervenants ainsi que leurs différentes conceptions de l'espace à aménager permet d'analyser le succès du projet (Bassand et al., 2001, p.114). Pour reconnaître ou non la réussite d'un projet, il faut étudier quels en étaient les objectifs et les décisions. Il s'agit là d'une analyse à posteriori mais nous pouvons facilement l'appliquer au moment de la conception de l'espace. La compréhension entre les différents acteurs implique une reconnaissance mutuelle des intérêts qu'il devient alors difficile d'ignorer. Ainsi, cela contribuerait à la prise d'une décision optimale qui conviendrait à un maximum d'acteurs impliqués dans la conception de l'espace. Le succès d'un projet ne tient bien évidemment pas qu'à cela. Bassand et al. évoquent par exemple des « éléments intervenants dans les processus de gestion » (*Ibid.*, p.114) et nous pouvons évoquer la participation, que nous aborderons plus loin, ainsi que le système démocratique genevois qui permet notamment différentes formes de partenariats avec des parties externes à l'administration ou différentes formes de recours (*Ibid.*, pp.114-115).

Dimension politique de l'espace et nécessité de comprendre le système complexe des différents acteurs constituent deux dimensions importantes à prendre en compte lors de la conception de l'espace. À ces enjeux d'ordre théorique, viennent s'ajouter des enjeux relatifs à la matérialisation de l'espace et à la manière dont ils seront vécus. Ces enjeux sont très nombreux et nous ne pouvons pas en présenter la totalité. C'est pourquoi une sélection a été faite et ne seront passés en revue que les quatre enjeux de l'espace public retenus par Bassand et al. (2001) et qui sont pertinents dans le cadre de la recherche, à savoir, être des enjeux s'appliquant particulièrement bien aux espaces publics de quartier.

D'abord, vient la question de la mobilité. Dans un contexte urbain à plus grande échelle, c'est surtout la diversité des moyens de transports qui est abordée : « C'est par cette mixité [piétons, automobiles roulant à des vitesses très variables, usagers des transports publics, vélos, etc.] semble-t-il, que l'enjeu de la mobilité sera assuré de manière optimale » (*Ibid.*,

p.13). Toutefois, c'est la question de l'accessibilité qu'elle implique qui est intéressante pour l'échelle du quartier ; les espaces publics doivent être accessibles à tous, quel que soit leur mode de transport. Nous pouvons également lier cette question de l'accessibilité avec celle de la sécurité, notamment piétonne, indispensable dans un quartier. Le deuxième enjeu retenu par les auteurs tient du domaine social qu'ils qualifient « d'enjeu des usages civils, festifs et culturels, commerciaux plus ou moins réguliers » (*Ibid.*, p.13). Ces activités du domaine public participent à créer des dynamiques et des ambiances propres au lieu et qui influencent son usage. Le troisième enjeu est relatif à la sociabilité que peut engendrer l'espace public. Elle peut se manifester sous différentes formes (« côtoiements », « clin d'œil », « salutations », « demandes de renseignements », etc.) et engendrer différentes relations sociales et dynamiques de groupe (« solidarité sociale », « cohésion de groupes, de collectivités », etc.) (*Ibid.*, p.14). L'espace public pensé doit donc donner la possibilité à ses usagers de se sociabiliser en comportant différents espaces de rencontre. À ces endroits, l'individu qui le souhaite doit pouvoir s'intégrer socialement, échanger des idées, etc. Pour certains, cependant, des espaces publics peuvent également être synonyme de calme et de tranquillité et constituer une rupture avec le rythme parfois trop élevé de la vie quotidienne (*Ibid.*, pp.124-125). Enfin, l'enjeu identitaire abordé par les auteurs est dépendant de plusieurs facteurs, notamment des trois enjeux cités précédemment ainsi que de l'architecture. Ces éléments participent à créer une identité qu'il est important de prendre en compte car elle fait partie intégrante de la construction de l'identité personnelle de chaque individu (*Ibid.*, p.15). Tous ces éléments sont donc à garder en tête lorsque nous concevons un nouvel espace car ils seront déterminés par la prise de certaines décisions, notamment architecturales et techniques. Comme précisé plus haut, il ne s'agit pas d'une liste d'enjeux exhaustive. Nous pouvons par exemple mentionner la qualité de vie et l'importance de la mixité des usages et des usagers (*Ibid.*, p.126-128) également traitées par les auteurs.

I.2.2.3.2 Enjeux spécifiques

Nous allons désormais passer rapidement en revue les types d'enjeux spécifiques de l'espace pensé. Ils représentent les caractéristiques que souhaitent attribuer les différents acteurs au lieu en question. En outre, ces enjeux spécifiques correspondent souvent aux moyens techniques qui permettent la réalisation des enjeux généraux.

Chaque individu peut concevoir son propre espace en fonction de ses valeurs, de son usage éventuel du lieu et de sa définition de l'espace. Toutefois, la littérature rend compte des enjeux communs à chaque groupe d'acteurs. Nous retrouvons donc l'opposition entre professionnels et non professionnels de l'espace, qui défendent généralement des intérêts différents. Ces enjeux spécifiques sont abordés rapidement car ils peuvent être nombreux et varier d'un projet à l'autre. Nous reviendrons donc sur ce type d'enjeux dans la partie empirique du travail et pourrons discuter de ceux directement liés au cas concerné.

Comme nous l'avons abordé précédemment, les professionnels de l'espace et certains acteurs économiques ont tendance à se préoccuper de caractéristiques qui contribuent à la dimension politique de l'espace public telle qu'abordée en début de chapitre I.2.2.3.1. Ainsi, des membres de l'administration publique, certains professionnels de la culture ou de la construction (architectes) vont en grande partie se préoccuper de l'image du lieu à travers des questions esthétiques et architecturales. D'ailleurs, selon Bassand et al, « les professionnels de l'espace sont convaincus que c'est d'abord par l'action sur la morphologie qu'ils agissent sur ces enjeux. » (*Ibid.*, p.20). Certains acteurs, comme les commerçants, peuvent également avoir des préoccupations économiques liées au projet ou relatives à la question de l'accessibilité (*Ibid.*, pp.139-140).

Les acteurs non professionnels, comme les habitants, vont principalement s'intéresser à l'usage du lieu, son appropriation par la population ou encore de lui attribuer un projet social tel que la mixité. Ils sont moins sensibles à la dimension esthétique de l'espace qu'à sa dimension pratique, qu'ils jugent essentielle (*Ibid.*, pp.137-138).

1.2.2.4 Comment ? : Un outil à fort enjeu politique ; la participation

Dans ce sous-chapitre, nous n'allons aborder qu'un des outils qui constituent le support de l'espace pensé. En effet, chaque situation implique une réflexion et une organisation différentes, donc des outils différents. Les outils spécifiques utilisés dans le cas d'étude seront détaillés dans la partie II du travail (chapitre II.3.1). Nous allons donc ici n'aborder que l'outil qui possède un fort bagage théorique et qui constitue souvent un enjeu politique majeur. Il s'agit de la participation de la population à la planification de l'espace.

Nous avons abordé la question des acteurs ci-dessus, il s'agit maintenant de préciser que c'est évidemment aux professionnels de l'espace que revient le pouvoir de décision (technique, pratique, artistique,...). Les non professionnels n'ont qu'un pouvoir consultatif à travers la participation : « La consultation est parfois jugée d'alibi par les habitants. » (*Ibid.*, p.131).

I.2.2.4.1 Les enjeux théoriques de la participation

Alors, pourquoi une participation ? Comme l'annoncent Bassand et al., « la question des acteurs légitimés à intervenir dépend du territoire considéré et n'est dès lors pas sans conséquences sur le résultat. » (*Ibid.*, p.30). P.-H. Chombart, analysé par A.-M. Fixot, s'intéresse aux perceptions et aux représentations de la population. Il trouve important de considérer les aspirations des habitants sans les réduire à une donnée purement utilitaire, retenue sous le nom de « besoins » (Fixot, in Frémont et al., 2008, p.155). Faire participer la population à la planification de l'espace permet donc d'enrichir le débat. Frémont présente cela comme un remède aux lacunes des professionnels de l'espace qui ont tendance à ne retenir que des analyses superficielles de la « sociologie régionale » (Frémont, 1999, p.262). En plus de cette composante qualitative, le processus de participation permet aux individus concernés d'exercer sous une forme particulière leur droit de citoyenneté.

Nous pouvons donc nous demander pourquoi la participation n'est pas un processus acquis et présent dans tous les projets d'aménagement ? Un certain nombre de questions freine la mise en place du processus qui peut très vite s'avérer complexe et lent: Quel type de participation adopter ? Qui intégrer dans le processus ? À quel moment mettre en place la participation ? À quelles décisions pouvons-nous faire prendre part la participation ? Par quels moyens ? Comment intégrer les habitants dans la création de l'espace en préservant les savoirs et conditions techniques ? (Bassand et al, 2001 et Frémont, 1999).

I.2.3 L'espace vécu

Abordons maintenant l'autre versant de l'opposition présentée dans l'introduction et traitons de la manière dont est perçu un espace. Perçu ? Vécu ? Compris ? En effet, la question se pose et implique certaines nuances qu'il est important de survoler. Nous allons d'abord traiter en profondeur la question de l'espace « vécu », l'un des piliers de la géographie humaniste, puis nous verrons ce que peuvent apporter les notions de perception et de compréhension de l'espace.

I.2.3.1 L'espace vécu d'Armand Frémont

Le concept d'espace vécu est une question récurrente dans la carrière d'Armand Frémont. Ce dernier publie en 1974 ses recherches sur la question (Frémont, 1974). Il explique que l'espace vécu, à travers la région qui constitue son terrain d'étude, est une « réalité vécue, c'est-à-dire perçue, ressentie, chargée de valeurs par les hommes » (Frémont, 1974, p.231). Les notions de perception et de vécu sont intimement liées et font état des « rapports psychologiques entre les hommes et les lieux, révélateurs plus délicats mais aussi plus fidèles d'une réalité plus globale que celle qui est couramment prise en compte par une géographie dite « objective » » (*Ibid.*, p.231). Considérer l'espace sous l'angle du vécu consiste donc à placer l'Homme au centre de la réflexion et à se soumettre à une réalité subjective dont les géographes se souciaient peu avant la fin des années 1960. Selon Frémont (1974), un nouveau courant de pensée a été lancé par Gallais en 1968 lorsqu'il entreprit une recherche intégrant les notions de perception et de comportement pour comprendre l'organisation d'un espace. Ce courant de pensée se serait affirmé au début des années 1970, notamment sous l'influence de la « nouvelle géographie » anglo-saxonne qui s'intéresse aux dimensions plus sociales de l'espace (« espace vécu », « espace de vie », « géographie de la perception », etc.) (*Ibid.*, pp.231-232). L'auteur précise qu'au-delà de l'essence même de l'espace vécu, son analyse également est soumise à une certaine subjectivité (*Ibid.*, p.233).

Cette approche de l'espace est développée par le même auteur dans un ouvrage de 1976 (1ère éd.), *La région, espace vécu*. Il y oppose notamment l'espace vécu à l'espace aliéné : « L'aliénation vide progressivement l'espace de ses valeurs pour le réduire à une somme de lieux réglés par les mécanismes de l'appropriation, du conditionnement et de la reproduction sociale. L'homme, étranger à lui-même et aux autres, devient aussi étranger à l'espace où il

vit. » (Frémont, 1999 (2ème éd.), p.249). Ce passage rend très bien compte de l'importance, pour l'auteur, de la projection dans l'espace de valeurs propres à chaque individu et qui participent à créer son expérience positive de l'espace. Frémont ne précise pas ce qu'il implique dans le terme « valeurs » mais elles doivent participer au bonheur provenant de l'individu qui investit l'espace, le vit et se l'approprie plus que ce dernier ne le formate (*Ibid.*, p.249).

En résumé, l'espace vécu selon Frémont est un espace approprié quotidiennement par l'individu à travers un prisme de valeurs et de perceptions qui lui sont propres. Ce que ne souligne pas Frémont dans ses travaux mais qu'il est intéressant de relever ici est donc la dimension dynamique de l'espace qui peut être vécu d'autant de manières qu'il y a d'individus. La définition du concept d'espace vécu dans *Le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* rend justice aux travaux de Frémont et le présente comme le fondateur du concept, dont découle la géographie de la perception qui émergent dans les années 1980 (Lévy et Lussault, 2003, p.340).

1.2.3.2 Lefebvre et la triplicité de l'espace

Dans le premier chapitre de son ouvrage *La production de l'espace*, Henri Lefebvre (1974) présente une base majeure de sa réflexion. Une triplicité de l'espace qui, selon Jean-Yves Martin (2006), constitue le deuxième grand apport de Lefebvre après sa réflexion sur la production de l'espace. En effet, Lefebvre distingue trois manières d'aborder l'espace ; *la pratique spatiale*, *les représentations de l'espace* et *les espaces de représentation*. Comment les définit-il ? La *pratique spatiale* consiste, pour une société et par le biais du quotidien, à « produire » son propre espace, à le « dominer » et se « l'approprier » (Lefebvre, 1974, p.48). L'espace est donc « perçu », par les individus, notamment à travers le corps et les sens, qui interagissent avec cet espace au quotidien. Les *représentations de l'espace* font référence à l'espace « conçu » par les professionnels de l'espace. Savants, planificateurs, urbanistes ou « artistes proches de la scientificité » élaborent un espace réfléchi, conceptualisé en tenant compte de l'espace tel qu'il sera perçu (*Ibid.*, pp.48-49). Enfin, les *espaces de représentations* constituent « l'espace vécu à travers les images et symboles qui l'accompagnent » (*Ibid.*, p.49). Cet espace peut être expérimenté par ses habitants mais aussi par tous les individus

ayant accès aux « images et symboles » qui peuvent leur permettre de se l'approprier, par exemple par le biais de l'imagination (*Ibid.*).

L'intérêt de cette approche, selon l'auteur, est double. Tout d'abord, elle exclut une dualité entre deux concepts qui s'opposent (*Ibid.*). Deuxièmement, les trois approches ne sont pas hermétiques l'une à l'autre mais, au contraire, Lefebvre rend possible le passage d'un individu de l'une à l'autre : « Que le vécu, le conçu, le perçu se rejoignent, de sorte que le « sujet », le membre de tel groupe social, puisse passer de l'un à l'autre sans s'y perdre, cela s'impose. » (*Ibid.*, p.51). C'est d'ailleurs dans ce sens qu'abonde J.-Y. Martin lorsqu'il critique le manque d'intérêt des géographes français pour l'approche de Lefebvre et leur préférence pour la distinction espace/territoire. Il explique que cette distinction est plus largement répandue en France mais qu'elle n'est pas toujours aussi claire qu'elle n'y paraît (Martin, 2006, p.4). Relevons nous-mêmes d'autres éléments intéressants de cette approche. D'abord, soulignons la présence de l'individu dans les trois cas de figure (quel que soit son rôle) et l'influence réciproque entre lui et l'espace qu'elle implique. L'espace est modelé par l'Homme et l'espace agit sur l'Homme (actions, représentations, etc.). De plus, Lefebvre intègre clairement la dimension corporelle (les sens, mais aussi l'esprit) dans l'expérience individuelle de l'espace (Lefebvre, 1974, p.50).

1.2.3.3 L'espace vécu : une approche par le territoire

Les concepts d'espace et de territoire sont très proches et c'est ce que tente de justifier Moine (2006) en reprenant une définition de chacun d'eux. Ainsi, il se réfère à Brunet et al. pour celle de l'espace : « L'espace géographique est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction, non seulement pour se nourrir et s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux » (Brunet R. et al., 1993, in Moine, 2006, p. 117). Et à Le Berre pour la définition du territoire : «Le territoire est la portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa production et la satisfaction de ses besoins vitaux» (Le Berre, 1992, in *Ibid.*, p.177). Le choix est pertinent. En effet, dans ces deux définitions, la société joue un rôle majeur. D'une part en agissant directement sur le sol, et d'autre part, en lui appliquant une valeur de reconnaissance en vue de ses actions. Ainsi, ne pourrions-nous pas utiliser les termes « espace vécu » et « territoire » de manière équivalente ? Ne retrouvons-nous pas différentes caractéristiques de l'espace vécu, abordées

précédemment, dans la conception du territoire de Moine : « Le territoire est alors vécu comme une sorte de retour à la matrice originelle, le lieu d'où l'on est, pas forcément celui où l'on est né, mais dans tous les cas celui où l'on vit et où l'on crée les liens qui placent le système familial en équilibre au sein d'un système local. » (*Ibid.*, p.116) ? Moine se réfère à Di Méo pour soutenir ses propos et explique que ce dernier se situerait en réalité entre les deux concepts. Pour Di Méo, le territoire reflète une « appropriation à la fois économique, idéologique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité » (Di Méo, 1998, in *Ibid.*, p.118). L'intégration de la notion d'appropriation par l'auteur dans sa conception du territoire implique un rôle de la société dans la définition du concept, qui peut donc se rapprocher de celle de l'espace vécu (*Ibid.*, p.118).

Un autre élément intéressant à relever de la réflexion de Moine est l'écho qu'il apporte aux propos de Lefebvre concernant l'influence mutuelle de l'espace et de la société : « Nous pensons que le territoire est vécu, non pas seulement sous l'angle de cet espace, mais comme un système au sein duquel nous évoluons ; nous vivons donc le territoire, dans le sens plus englobant où nous l'influons tout autant qu'il nous influence. » (*Ibid.*, p.120). Ainsi, l'espace n'est pas une réalité figée qui pourrait se trouver déterministe mais il témoignerait d'une dynamique, notamment influencée par l'homme.

1.2.3.4 Espace vécu et phénoménologie

Nous ne pouvons traiter de l'espace vécu sans aborder la phénoménologie, une notion qui trouve ses racines dans les réflexions d'Edmund Husserl. Il s'agit de l'expérience du lieu qui s'effectue à travers les sens, la perception et les pensées de l'individu et se détache de toute théorie ou savoir préalables (Sanguin, 1981, p.563). La phénoménologie est donc une méthode qualitative et subjectiviste qui reflète l'idée d'une réalité multiple. Définie comme « prescientific experience of places, spaces and landscapes » (Relph, 1976, pp.1-2), la phénoménologie est un outil primordial de l'espace vécu. Comme nous l'avons démontré, l'espace vécu est un concept qui accorde une certaine validité à la subjectivité, point de vue face auquel le monde scientifique se trouve souvent réticent. La phénoménologie va encore plus loin : « Phenomenology has to do with beginnings, with the origins of meaning and experience » (*Ibid.*, p.1). Selon Relph, qui s'inspire des travaux d'Éric Dardel, la

compréhension du monde vécu et de ses phénomènes n'est pas évidente, ses significations ne se présentent pas d'elles-mêmes car elles nécessitent l'apport de concepts scientifiques et l'adoption de conventions sociales. Il explique qu'il faut découvrir les significations du monde vécu sans détruire leur richesse et leur complexité. C'est ce que cherche à faire les descriptions et interprétations phénoménologiques (*Ibid.*, p.5). En effet, la méthode phénoménologique possède deux critères qui lui permettent de remplir cet objectif : le but premier est de décrire, et non pas d'expliquer, ce qui constitue l'expérience immédiate d'un lieu, en faisant abstraction de toutes explications. Le deuxième est reconnaître la complexité et la variété des phénomènes décrits et ne pas chercher à les simplifier (*Ibid.*, pp.5-6). La phénoménologie permet donc d'étudier l'espace et a le pouvoir de fournir des informations sur lesquelles baser une interprétation.

1.2.3.5 Espace vécu : conclusion

Dans cette recherche, par le biais de la phénoménologie, c'est cet espace vécu et subjectif qu'il s'agira de cerner. Ceci nous permettra de relever certaines clés d'explication relatives à la manière dont les habitants ont de vivre, d'habiter leur quartier. Précisons donc désormais comment l'espace vécu est considéré dans cette recherche. Tout en gardant la définition qu'en donne Frémont et en gardant en tête la triplicité de Lefebvre, nous pouvons compléter le bagage conceptuel de la notion par différentes questions qui permettent de mieux appréhender les enjeux de cet espace vécu. Par exemple ; Comment l'espace est-il pratiqué ? Comment l'individu se représente-t-il cet espace ? Quels éléments aident l'individu à se l'approprier ? Comment l'espace influence-t-il l'individu et inversement ? Comme mentionnées en début de chapitre, certaines autres appellations permettent également de mieux comprendre le concept. En effet, nous pouvons supposer que la compréhension d'un espace va influencer sa perception et donc la manière de s'y comporter. La question de la perception est abordée par Frémont mais nous pouvons la citer à nouveau afin de mettre en lumière l'importance des sens et de l'intellect dans l'expérience de l'espace.

I.2.4 La mobilité

I.2.4.1 Définition au sens large

La mobilité, en géographie, est un concept qui peut être considéré de manière très large. Définie comme une « forme du mouvement, qui s'exprime par le changement de position (géographique ou sociale) » (Brunet, 1992, p.304), ou comme « l'ensemble des manifestations liés au mouvement des réalités sociales (hommes, objets matériels et immatériels) dans l'espace » (Lévy et Lussault, 2003, p.622), la mobilité peut donc être déclinée en différents types ; mobilité sociale, mobilité professionnelle ou la mobilité du travail. C'est toutefois la mobilité géographique qui va nous intéresser dans ce travail.

I.2.4.2 La mobilité géographique

Cette mobilité géographique, qui « implique un changement de lieu » (Brunet, 1992, p.305), est rapidement résumée mais il ne faut toutefois pas se fier à sa simplicité apparente. En effet, comme cela est précisé dans la définition du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* « celle-ci ne se limite pas au déplacement physique effectif et à ses techniques (qu'on appellera le transport), mais embrasse les idéologies et les technologies du mouvement en cours dans une société » (Lévy et Lussault, 2003, p.622). S'exprimer en terme de mobilité implique donc une référence sous-jacente aux différentes notions qu'elle englobe et qu'il est nécessaire d'avoir en tête.

Tout d'abord, il s'agit des valeurs qu'une société attribue à la mobilité géographique (cela vaut également pour les autres types de mobilité). Parfois synonyme de dynamisme, la mobilité peut se voir représenter des valeurs positives. Au contraire, pour d'autres sociétés, par exemple agraires, l'immobilité peut être mieux perçue (*Ibid.*, p.623). La mobilité géographique est également soumise à des conditions de natures diverses ; géographiques (organisation de l'espace), économiques (coûts) ou encore sociales (tous les groupes sociaux ne possèdent pas le même potentiel de mobilité) (*Ibid.*). Ainsi, même dans une seule ville, tous les individus ne sont pas soumis aux mêmes conditions qui cadrent leurs possibilités de se déplacer dans l'espace. Enfin, la mobilité géographique est bien entendu conditionnée par ce que les auteurs appellent le « dispositif technologique et son arsenal de techniques et d'acteurs » (*Ibid.*), par exemple, les infrastructures routières et leur agencement. Se déplacer

d'un espace à l'autre implique une « différenciation spatiale [qui] fonde la variété des lieux qui est à la source de l'échange et du déplacement » (*Ibid.*, p.624). Si les individus se déplacent dans l'espace, c'est parce que chaque portion d'espace est différente et possède son propre « potentiel » d'attraction (*Ibid.*).

1.2.4.3 Mobilité et accessibilité

Une notion supplémentaire est à prendre en compte lorsque nous abordons la mobilité. Il s'agit des notions impliquées dans le concept de mobilité, présentées ci-dessus, et qui peuvent également être considérées comme des conditions de « l'offre de mobilité », déclinée sous le terme « d'accessibilité » (*Ibid.*, p.623). En effet, selon les auteurs : « l'accessibilité, n'est pas réductible à la seule dimension technique, mais intègre toutes les conditions de possibilité des déplacements contextuels de l'acteur » (*Ibid.*, pp.623-624). Nous ne pouvons donc accéder à un espace que s'il est accessible techniquement mais aussi, socialement ou économiquement. Ainsi, l'accessibilité varie d'un individu à l'autre car elle dépend, en partie, des possibilités de déplacement qu'il envisage. Ces possibilités envisagées dépendent à la fois de la culture, des ressources économiques ou encore des valeurs personnelles de l'individu (Martnelli et al., 2000, p.6). Par exemple, il n'est pas souhaitable pour certains individus de prendre plus de trente minutes pour se rendre au travail ou, pour d'autres, de payer plus d'une certaine somme par trajet. Ces conditions limitent les possibilités de déplacement des individus et caractérisent leur accessibilité. L'accessibilité est ainsi une notion « virtuelle » (*Ibid.*) importante dans l'étude de la mobilité.

1.2.4.4 La mobilité douce

Sans proposer une typologie complète des transports, qui constituent les « techniques » de la mobilité (Lévy et Lussault, 2003, p.622), nous pouvons rapidement définir le terme de *mobilité douce* qui sera reprise plus loin dans le travail. Selon l'Office fédéral des routes, la mobilité douce regroupe les moyens de transports non polluant (« air, bruit, CO₂ ») et bénéfiques à la santé publique. Ainsi, sont compris dans cette catégorie les transports non motorisés comme la marche à pied, le vélo ou encore la trottinette (<http://www.astra.admin.ch/themen/langsamverkehr/index.html?lang=fr>).

La mobilité douce a comme avantages principaux une meilleure liberté de déplacement, une bonne rapidité pour les trajets de courte durée, le faible coût de ses infrastructures ainsi que son impact minime sur l'environnement (<http://ge.ch/transports/les-mobilites-geneve/mobilite-douce>).

La mobilité douce, et la marche à pied en particulier, constitue un enjeu important depuis plusieurs années avec les nouvelles considérations du développement durable qui émergent. Lavadinho et Pini (2005), convaincus qu'il faut tendre vers un modèle de « mobilité durable », argumentent en faveur de la mobilité douce : « Le transport non-motorisé a des effets positifs sur la durabilité sociale (santé publique, prévention de la sédentarité, intégration sociale, taux d'accidents inférieur, etc.), économique (diminution des coûts liés tant à la mobilité motorisée qu'à la sédentarité, rapport coût-bénéfice des mesures optimisé, augmentation de la compétitivité, etc.) et écologique (consommation d'énergie inférieure, répartition des ressources plus raisonnable, moins d'émissions nuisantes (pollution atmosphérique, bruit, etc.)). » (Lavadinho et Pini , 2005, p.1).

I.3 Problématique conceptuelle

Après avoir abordé séparément les différents concepts, il s'agit désormais de tisser les liens qui les unissent et qui constituent la problématique conceptuelle de la recherche.

La problématique se construit sur plusieurs niveaux. Le premier concerne l'objectif général de la recherche, à savoir, comprendre comment et pourquoi un certain espace est vécu tel qu'il l'est et de le comparer à la manière dont il aurait dû l'être du point de vue des politiques. La première fonction du travail est donc de comparer *l'espace vécu* par rapport à *l'espace pensé*. Il s'agira de résumer quels étaient les objectifs retenus et les dispositions prises lors de la réflexion sur l'aménagement de l'espace concerné et de les confronter à la manière dont l'espace est réellement expérimenté, physiquement et intellectuellement, par ses usagers.

Le deuxième niveau de la problématique amène à cibler l'espace analysé. Comme abordé à plusieurs reprises dans le cadre théorique, chaque type d'espace et son échelle impliquent des enjeux spécifiques qui lui sont propres. Comme le laisse prévoir la présentation des concepts, c'est de l'espace public de quartier qu'il s'agira dans ce travail. La problématique se précise ainsi ; que peut-on tirer de la comparaison entre la réflexion sur les espaces publics d'un quartier (et leurs enjeux) et leur expérience par leurs usagers ?

Enfin, le troisième niveau de la problématique précise par quel biais sont analysées les deux facettes de l'espace public du quartier. En effet, les possibilités sont multiples ; Fonction économique de l'espace public pour la commune ? Participation à la création d'une identité de quartier ? etc. Dans ce travail, nous tenterons d'étudier la question de l'espace public d'un point de vue qualitatif, à savoir les caractéristiques (émotionnelles ou rationnelles) qui permettent de justifier son usage par les habitants du quartier.

En conclusion, nous pouvons résumer la *problématique théorique* ainsi ; *Comment l'expérience de l'espace public d'un quartier rend-elle compte de certains enjeux, en particulier liés à vie du quartier, soulevés dans la réflexion de sa conception ?*

Partie II : Problématique spécifique et présentation du terrain

Dans cette deuxième partie du travail, nous allons préciser le cadre de recherche. Tout d'abord, nous allons formuler la problématique spécifique et définitive du travail en incluant le cas d'étude, le quartier de Cressy, qui sera ensuite présenté. Cette présentation permettra non seulement d'avoir une bonne connaissance du terrain mais également de justifier son choix. Enfin, nous présenterons la méthodologie utilisée pour la récolte et les analyses des données qui serviront à répondre à la question de recherche.

II.1 Problématique spécifique

Comme l'annonce la problématique conceptuelle, l'objectif du travail est d'examiner la manière dont une portion précise de l'espace public de quartier est comprise et pratiquée par ses habitants et d'observer si cette pratique correspond à la manière dont elle a été pensée. Le but de l'exercice est non seulement de comparer deux réalités spatiales, l'une théorique, l'autre subjective, mais également de relever les enjeux qui en découlent. Le cas d'étude choisi est le quartier de Cressy, situé sur les communes de Confignon, Bernex et Onex dans le Canton de Genève. Il sera présenté en détail dans le sous chapitre II.2.

Nous pouvons donc désormais formuler la problématique définitive du travail ; *Dans quelle mesure l'expérience des espaces publics du quartier de Cressy par ses habitants correspond-t-elle à sa conception et comment cette confrontation permet-elle de rendre compte des enjeux (en particulier sociaux) et de la mise en valeur de ces espaces ?*

II.2 Présentation du cas d'étude : le quartier de Cressy

II.2.1 Situation, limites et frontières

Le quartier de Cressy se situe sur le territoire de trois communes genevoises ; en grande partie celui de Confignon, mais aussi Bernex et Onex en marge. C'est une première raison pour laquelle nous nous concentrerons sur la Commune de Confignon plutôt que sur celles Bernex ou Onex. Confignon est située à l'ouest de l'agglomération genevoise, aux abords de la route de Chancy, grande artère cantonale qui relie le centre-ville à la campagne genevoise. En plus de Cressy, trois autres quartiers constituent la commune : le village de Confignon, centre historique situé de l'autre côté de la route de Chancy, le coteau sud, une zone de villas, ainsi que la Plaine de l'Aire, sur laquelle se trouve une grande partie des terres agricoles de la commune.

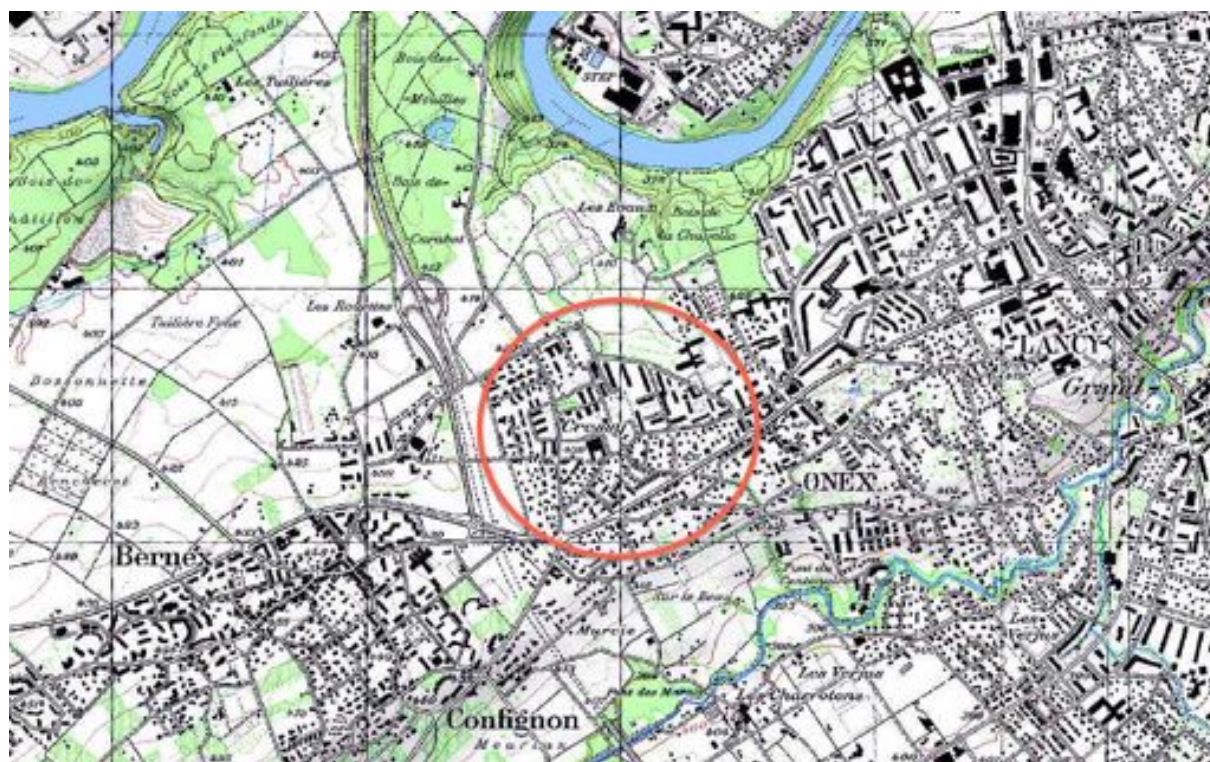


Figure 1 : Situation régionale du quartier de Cressy. Situé sur les trois communes d'Onex, Confignon et Bernex, il est à proximité de l'autoroute A1, du Rhône, du parc des Evaux et de la Route de Chancy, artère principale reliant la campagne genevoise et le centre-ville.

Source : <http://ge.ch/geoportail/prol> (Données : Agglomération – Fonds de plan, Carte 25'000 (IGN SWISSTOPO))

Le quartier de Cressy est délimité au sud par la Route de Chancy, à l'ouest par le Chemin des Molliers, le Chemin de Gambay et la zone agricole de Bernex-Est, à l'est par la Route de Loëx et enfin, au nord, par le prolongement de la Route de Loëx et le Chemin des Tacons.

Comme énoncé ci-dessus, le quartier est situé sur trois communes genevoises. Le Chemin de Carabot, qui traverse le quartier dans un axe nord-sud, représente la frontière administrative entre Bernex et Confignon. La frontière entre Confignon et Onex n'est pas aussi claire ; elle longe, du côté est, l'axe constitué de la Rue Edouard-Vallet, la Rue René Jollien, le Chemin de Cressy et le Chemin de la Dode jusqu'à la Route de Chancy.



Figure 2 : Frontières de l'ensemble du quartier (trait plein) et du nouveau quartier (traitillés).

Source : <http://ge.ch/geoportail/pro/> (Données : Agglomération – Fonds de plan, Carte 25'000 (IGN SWISSTOPO))

Il est important de préciser que, dans ce travail, nous nous intéressons plus particulièrement à la portion centrale du quartier et que nous nommerons le *nouveau quartier*. Ses limites seront précisées plus loin mais nous pouvons observer les frontières du nouveau quartier sur le plan ci-contre.

Nous l'avons dit, le quartier de Cressy est situé sur trois communes mais nous l'analysons essentiellement en regard de la Commune de Confignon. Nous avons déjà justifié ce parti pris par le fait qu'une majorité du sol du quartier se trouve en territoire confignonnois. Nous pouvons désormais compléter l'argumentation avec les propos suivants. C'est essentiellement la Commune de Confignon qui a élaboré et intégré le développement du quartier dans ses politiques publiques une fois les grandes lignes de la coopération intercommunale mise en place. En effet, au départ du projet, les trois Communes de Bernex, Onex et Confignon (ainsi que l'Etat de Genève) ont collaboré conjointement, comme en rendra compte l'historique présenté ci-dessous. La Commune d'Onex aurait, par la suite, peu participé au développement du quartier car il se trouve en marge de son territoire. La Commune de Bernex, elle, apparaît surtout comme un partenaire financier du projet, la plus grande partie des équipements publics du quartier se trouvant sur la Commune de Confignon.

II.2.2 Développement et historique du quartier

Le côté village de la Commune de Confignon, à l'écart de la route de Chancy, a résisté au développement urbain des années 1960 et 1970 qui s'est produit le long de ce grand axe, en particulier à Lancy et Onex. Ainsi, il a pu préserver ses caractéristiques paysagères et urbaines qu'il le distingue du quartier de Cressy et de son développement qui a débuté dans les années 1990.

Avant cette période, les logements de la commune (et de Cressy) étaient constitués aux trois quarts par des bâtiments de type villas et environ soixante pour cent des logements étaient dits « familiaux » (quatre pièces et plus). Le parc de logements de la commune évolue dès les années 1980-2000 lorsque les zones villas deviennent saturées et que le quartier de Cressy commence à se développer. Bien que les logements familiaux restent majoritaires, la part des logements de deux pièces augmente. Ce profil des logements explique la composition démographique de la commune et le faible taux de jeunes adultes qui la caractérise.

Le quartier de Cressy se développe donc en plusieurs étapes. Du côté d'Onex, il existe deux types de bâtiments. D'une part les villas, situées entre la Route de Chancy et le Chemin de Cressy, et qui apparaissent déjà dans l'après-guerre et se multiplient dès les années 1960, et d'autre part les grandes barres d'immeubles entre le Chemin de Cressy et la Route de Loëx, construits à partir des années 1960. Du côté de Bernex, des habitations de type villas fleurissent également à partir des années 1960 et, dans la deuxième partie des années 1990, apparaissent les premières habitations à plusieurs logements avec la coopérative Carabot-Diogène au Chemin des Épineuses. Les premiers « vrais » immeubles construits sur le territoire de Bernex voient le jour dès 2000-2001, à l'ouest de l'actuel terminus du bus 21 (29-31, Chemin de Carabot). Les premières villas présentes sur sol confignonnois apparaissent avant 1945 mais leur nombre explose à partir des années 1960. Elles se situent de part et d'autre de l'actuel centre de Cressy où se trouvent l'école, construite en 2006, et le terminus du bus. Ce centre du quartier est caractérisé par la présence d'immeubles qui ont remplacé, dès le début des années 2000, une partie des maisons qui préexistaient mais surtout des champs et un bois.

Ce bref état des lieux permet de souligner l'absence de la commune d'Onex dans le développement du nouveau centre de Cressy due à son développement immobilier amorcé quelques décennies plus tôt. Il permet également de rendre compte des deux vagues de développement urbain du quartier, en particulier sur Bernex et Confignon. La première est représentée par la construction quasi massive de villas dès les années 1960 et la deuxième par l'apparition d'immeubles au début des années 2000. Cette deuxième étape du développement du quartier a été régie par différents documents, comme le plan localisé de quartier (PLQ) de Cressy et la Charte d'aménagement, ciblés sur la portion d'espace située entre la Route de Loëx et le Chemin des Suzettes, soit dans le nouveau quartier.

Quel a été l'élément déclencheur de cette deuxième vague de développement ? Selon l'historique présenté dans le schéma directeur de Cressy (1989), il s'agit, en 1973, d'un legs de la famille Eckert et de l'achat de terrains par l'Etat de Genève en vue d'un éventuel transfert de l'Université de Genève dans le parc voisin des Evaux. En 1984, Confignon travaille sur son plan directeur et, en parallèle, un bureau d'architectes et urbanistes carougeois réalise pour Bernex et Confignon une étude d'aménagement consacrée à Cressy. Une année plus tard, le Département des travaux publics (Etat de Genève) mandate un urbaniste (Gilles Gardet) pour une étude générale de densification qui aboutit sur un avant-projet de plan directeur. Suite à cette étude, la Commission d'urbanisme argumente en faveur d'un déclassement des terrains concernés en zone 4A de développement. Mais les communes de Bernex, Onex et Confignon mandatent à leur tour une société d'architectes et urbanistes (Holdener) pour un contre-projet. Au final, les terrains seront déclassés en zone 4B de développement en 1987. Dès 1988, le Département des travaux publics mandate la société Holdener et le bureau Gardet-Bonnard pour une étude directrice du quartier, suivie conjointement par le Canton de Genève (Service du plan directeur, Commission et office financier du logement) et les trois communes, via des représentants de leur organe exécutif. Une fois les acteurs mis d'accord, la suite du projet débouche, en 1995, sur un plan localisé de quartier, document sur lequel se baseront d'autres études et rapports que nous traiterons par la suite.

II.2.3 Les espaces publics du quartier

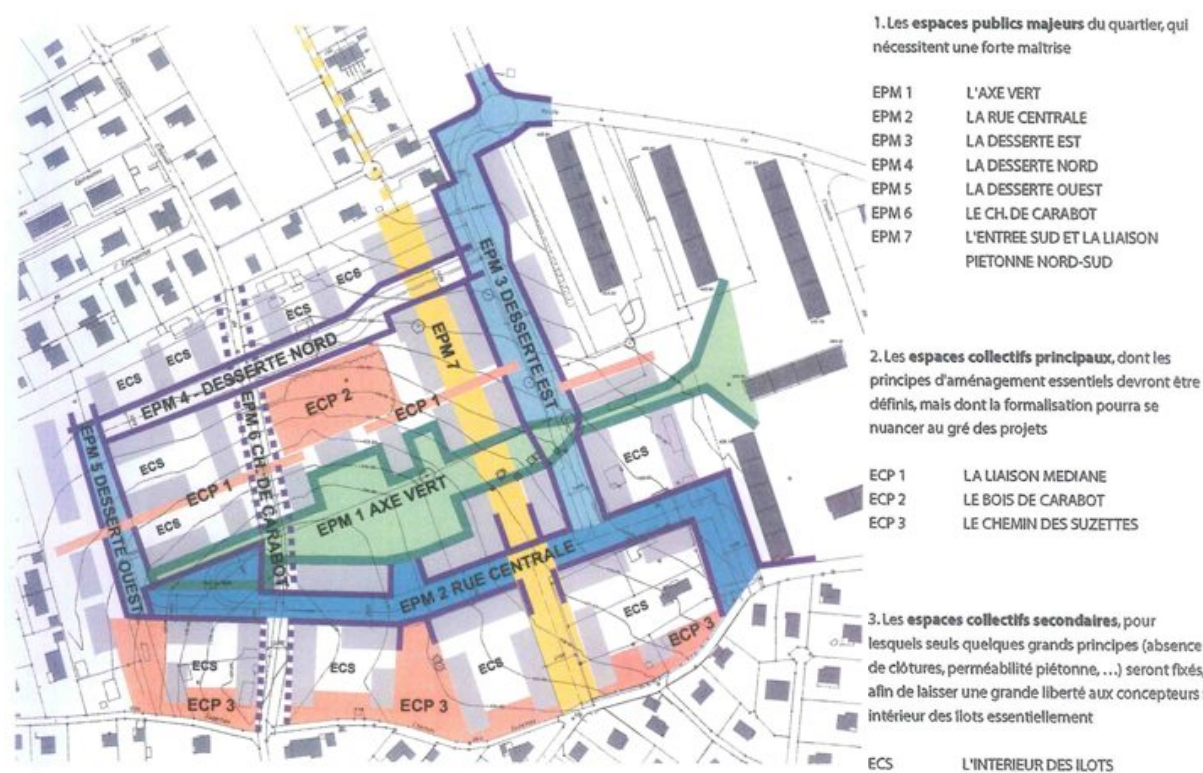


Figure 3 : La nomenclature des différents espaces publics extérieurs du nouveau quartier de Cressy selon la Charte d'aménagement. Ces espaces sont hiérarchisés en trois niveaux d'importance. Plus le niveau est élevé, plus les consignes relatives à l'aménagement sont précises. Ce schéma représente l'une des nombreuses manières de conceptualiser l'espace.
Source : Quartier de Cressy, coordination des espaces extérieurs, Charte d'aménagement, 2001, p.5

Les espaces publics du quartier sont nombreux et divisés en plusieurs catégories. La première regroupe les « espaces extérieurs » du nouveau quartier et qui constituent l'objet d'étude de la Charte d'aménagement que nous présenterons plus loin. Ces espaces extérieurs (Figure 1 ci-dessus) peuvent se situer aussi bien sur le domaine public communal (voies, chaussée, etc.) que sur le domaine privé (espace entre deux îlots d'immeubles, accès piétons, etc.). Ils sont hiérarchisés en trois niveaux d'importance ; les espaces publics majeurs (EPM), les espaces collectifs principaux (ECP) et les espaces collectifs secondaires (ECS). Sont compris dans les espaces publics majeurs les voies suivantes : l'axe vert, qui traverse le centre du quartier d'ouest en est, la rue centrale (Rue Edouard-Vallet), centre de convergence situé au sud de l'école, les dessertes est (Rue Edouard-Vallet), nord (Rue Joseph Berthet) et ouest (également Chemin de Carabot), le Chemin de Carabot initial, axe préexistant et connexion majeure vers

la Route de Chancy, ainsi que l'entrée sud (Rue Louis-Frédéric Eckert) qui constitue également le principal axe piéton nord-sud du quartier. Les espaces collectifs principaux comprennent la liaison médiane, parallèle à l'axe vert et qui permet surtout l'accès piéton aux différents îlots, le bois de Carabot et le Chemin des Suzettes qui marque la limite sud du nouveau quartier. Les espaces collectifs secondaires sont constitués des intérieurs des îlots qui peuvent prendre la forme de petite place de jeux ou simplement d'espace ouvert dont le but principal est la perméabilité piétonne. À ces espaces extérieurs, nous pouvons ajouter les commerces et services, bien qu'ils soient rattachés à la propriété privée, comme le Tea Room, l'épicerie 7/7, le Proxi ou le coiffeur. Ces espaces publics se doivent donc de représenter les éléments retenus des différentes définitions et approches de l'espace public que nous avons résumé ainsi : un espace influencé par ses concepteurs et ses usagers, ouvert et accessible à tous, ayant pour but de permettre la rencontre et l'échange et dont les enjeux sont à la fois sociaux et politiques.

II.2.4 Pourquoi étudier Cressy ?

Le quartier de Cressy semble être un bon cas d'étude pour plusieurs raisons. La première est pratique. En effet, le quartier de Cressy a commencé son développement très récemment, ce qui nous permet d'avoir un très bon accès aux traces de son élaboration, qui représentent le corpus de documents liés à *l'espace pensé*, conceptualisé dans le cadre théorique. Une autre raison d'étudier Cressy est que, non seulement le quartier a commencé à se développer récemment, mais depuis assez longtemps pour observer sa version quasi définitive. En effet, les réalisations du plan localisé de quartier arrivent à leur terme et la partie centrale est, elle, achevée. Le quartier va bien évidemment continuer à évoluer mais, hormis la place centrale qui risque d'être transformée d'ici quelques années, nous pouvons estimer qu'il ne changera que peu à terme relativement long. Enfin, au vu de son caractère récent, le nouveau quartier de Cressy est également intéressant à utiliser comme cas d'étude car il peut rendre compte de problématiques actuelles relatives aux domaines de l'aménagement, de la vie de quartier ou encore de l'environnement. Les travaux d'étudiants du département de sociologie de l'Université de Genève, en 2010, illustrent l'intérêt de Cressy comme cas d'étude (UNIGE, 2010).

II.3 Méthodologie

II.3.1 Étudier l'espace pensé

Pour étudier l'espace pensé, il faut avoir accès à différents documents qui synthétisent et représentent les réflexions qui se sont tenues dans la conception de l'espace concerné. Ces documents contiennent également des informations relatives aux différents acteurs qui ont participé à planifier l'espace public de Cressy ; Qui sont-ils ? Comment ont-ils procédé, participé ? À quel moment sont-ils intervenus dans la réflexion ? Etc. Ces documents ont été trouvés suite au contact engagé avec la Mairie de Confignon, commune s'étant largement engagée dans le développement du quartier et dont les archives se devaient d'être fructueuses sur le sujet. Échanges de mails, rapports de différentes enquêtes et études, autant de documents qui auraient servis au propos. Toutefois, le cadre de la recherche ne se limitant pas à cette seule dimension de l'espace pensé, il a fallu sélectionner les documents adéquats afin de pouvoir les étudier dans une limite de temps convenable pour un travail de master. Ainsi, le choix s'est porté sur quelques documents officiels de référence, dont la principale qualité est de représenter une synthèse finale de la réflexion. Ainsi, ils ne résument non pas tout ce qui a été pensé sur la conception du nouveau quartier de Cressy mais ce qui est censé être mis en place et vécu, notamment du côté des espaces publics. Ces documents sont donc présentés ci-dessous. Il s'agit du plan localisé de quartier de Cressy, des plans directeurs communaux de Confignon et Bernex, de la Charte d'aménagement et d'un compte-rendu relatif au processus de participation mis en place par la commune de Confignon. Rappelons que le PLQ de Cressy, les plans directeurs communaux et la Charte ont tous comme base commune le Schéma Directeur de Cressy, datant de 1989, abordé précédemment, et qui détermine les lignes directrices de l'aménagement du futur quartier. Ainsi, tous ces documents traitent de ces lignes directrices mais de points de vue différents et à différentes échelles, comme la présentation de ces documents va le démontrer.

II.3.1.1 Le plan localisé de quartier de Cressy (PLQ)

Le plan localisé de quartier de Cressy, ou PLQ de Cressy, a été adopté par le Canton de Genève, via le Conseil d'État, le 11 octobre 1995. Qu'est-ce qu'un PLQ ? Voici la définition fournie par le DALE (Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Énergie) de

l'État de Genève : « Les plans localisés de quartier (PLQ) sont des plans d'affectation du sol qui précisent les conditions permettant la réalisation de nouvelles constructions. Ils portent notamment sur la volumétrie (nombre d'étages, emprise au sol) et l'affectation de chaque bâtiment projeté, les accès, le stationnement, l'usage du sol, les servitudes et cessions demandées, etc. Ils sont généralement accompagnés de prescriptions portées en légende du plan, ou dans un règlement. » (<http://ge.ch/amenagement/glossaire/plan-localise-quartier>).

Un PLQ peut être établi à la demande du DALE ou de la commune concernée qui participent tous deux à son élaboration. Sans détailler cette procédure, passons brièvement en revue les cinq étapes qui la composent. Tout d'abord, il s'agit de l'élaboration du projet. Proposé par la commune, il est soumis aux autorités cantonales concernées (DALE) puis établi en tant que résolution du conseil municipal. Ensuite, une enquête publique est mise en place par le Canton. Le but de cette enquête est d'informer les personnes concernées par le futur PLQ et de leur donner la possibilité de s'exprimer. Dans la troisième étape, le Canton transmet aux autorités communales le plan d'affectation du sol, qui sera à discuter lors du conseil municipal, ainsi que les remarques obtenues suite de l'enquête publique. Les autorités communales devront donner leur préavis ou rester silencieuses si le plan est approuvé. La quatrième étape est la procédure d'opposition mise en place pour les acteurs ayant la compétence de recourir contre le PLQ. Le Canton analyse les possibles recours et peut décider d'apporter des modifications au plan ou de revenir sur une ou plusieurs étapes de la procédure. Enfin, lors de la dernière étape, le PLQ est adopté et publié par le Conseil d'État. Lors de cette cinquième étape, il est encore possible de faire recours contre le PLQ. Le PLQ entrera en vigueur une fois le délai des recours écoulé et leur traitement effectué. Les acteurs impliqués dans l'élaboration de ce document sont donc les autorités politiques communales et cantonales, ainsi que quelques particuliers comme les propriétaires des terrains concernés.

Le plan localisé de quartier de Cressy (disponible sous le lien suivant: <http://ge.ch/sitg/geodata/SIAMEN/ImagesPLQ/28680.pdf>) concerne uniquement les communes de Bernex et Confignon. Son périmètre de validité correspond à l'ancienne zone d'affectation 5, déclassée en zone de développement 4B en 1987. La 5ème zone est une zone résidentielle réservée, entre autre, aux habitations de type villas alors que la zone 4B permet la construction de « maisons d'habitation » comprenant plusieurs logements (par exemple des immeubles) n'excédant pas une hauteur de dix mètres.

Sur ce plan, nous pouvons donc observer la projection du futur quartier, en particulier les éléments suivants ; l'emprise au sol des futures constructions, leur nombre d'étages ainsi que leur affectation (logement, commerce, équipement public), les voies piétonnes, les espaces verts ou encore les lieux à caractère public (place, parcs, accès, etc.).

II.3.1.2 Plans directeurs communaux de Confignon et Bernex

L'objectif d'un plan directeur communal (PDCom) est de « fixer les orientations futures de l'aménagement d'une commune » (<http://ge.ch/amenagement/glossaire/plan-directeur-communal>). Cela signifie que sont fixés des objectifs, établis des principes de mise en œuvre et définies des mesures nécessaires. Le plan directeur communal définit donc les politiques publiques qui vont permettre d'orienter le développement communal dans le domaine de l'aménagement du territoire, à travers différentes politiques sectorielles comme l'urbanisation, la mobilité, le paysage, l'environnement ou encore l'espace public. Un plan directeur communal est élaboré par la commune concernée et validé par le Canton, via le Conseil d'État. Le PDCom est basé sur différentes études et diagnostics qui permettent d'établir les lignes directrices du projet. Après une consultation technique où le plan directeur peut être adapté, une consultation publique est mise en place afin de récolter les éventuelles observations qui, après traitement, peuvent également faire apporter des modifications au projet. La version définitive du PDCom, qui comprend une carte de synthèse et les mesures de mise en œuvre, doit être validée par le département cantonal de l'aménagement, adoptée par le Conseil Municipal puis validée par le Conseil d'État avant d'être publiée et diffusée.

Le projet de plan directeur communal de Confignon a démarré par une étude débutée en mars 2003 et a été approuvé le 4 octobre 2006 par le Conseil d'État. Il s'est déroulé en trois phases, présentées dans l'introduction du document. La première phase a consisté à établir un cadre de référence à travers l'établissement d'un diagnostic et des enjeux ainsi que l'identification des marges de manœuvre de la commune et de ses moyens d'action. Cette étude a débuté avec une enquête par questionnaire auprès des acteurs concernés (associations communales, sociétés installées sur la commune et parents d'élèves). La deuxième phase d'élaboration du PDCom visait à élaborer le concept directeur du document et, ainsi, les lignes directrices du projet. Le projet a été finalisé lors de la troisième phase, notamment avec la définition des mesures de mise en œuvre. Tout au long du processus, des ateliers de réflexion ont été mis en

place et ont permis un centre de dialogue entre différents types d'acteurs ; la population, les sociétés communales ainsi que les représentants politiques des communes proches du projet et du Canton.

Le plan directeur communal de Confignon est construit de la manière suivante. L'introduction présente le cadre légal du document, la manière dont il a été élaboré et ses grandes lignes. Suit une présentation de la commune, en particulier son développement et ses différentes caractéristiques (profil démographique, parc immobilier, etc.). Viennent ensuite les sept chapitres relatifs aux sept politiques sectorielles mise en valeur dans le PDCom. Il s'agit des politiques suivantes : urbanisation ; équipements et services ; économie et emploi ; déplacements et transports ; espaces publics et mobilité douce ; paysage, agriculture et milieux naturels ; et, enfin, environnement. Le plan directeur est complété par un plan de synthèse, le programme des mesures et des priorités ainsi que les annexes (différentes cartes et statistiques).

Deux autres éléments propres à ce plan directeur sont importants de relever. Tout d'abord, il s'agit du fil rouge du PDCom de Confignon ; le développement durable. Il comprend les trois piliers d'efficacité économique, de solidarité sociale et de responsabilité environnementale. Il est basé sur trois autres principes régissant le PDCom ; pas d'extension urbaine, développer le local en tirant parti des opportunités créées par les grands projets cantonaux et la collaboration intercommunale. Ensuite, le concept directeur du plan a été établi lors de la deuxième phase de son élaboration. Il consiste en une mise en place d'un réseau d'espaces publics (rues, places, parcs, espaces de vie), qui passe par les « éléments structurants » suivants : pénétrante de verdure, itinéraires piétons et vélos, réseau routier communal fonctionnel et la requalification de la Route de Chancy suite à l'arrivée du tram. Le but de ce réseau d'espaces publics est non seulement d'assurer des liaisons sûres et pratiques entre les différents secteurs de la commune mais également de constituer en lui-même un lieu de rassemblement. Le PDCom de Confignon intègre le Plan Directeur Communal des Chemins pour Piétons, qui doit être mis en place par chaque commune selon la loi fédérale sur les chemins pour piétons et de randonnée pédestre (LCPR). Il existe donc, dans ce document, un lien fort entre espace public et mobilité.

Le plan directeur communal de Bernex datant de 2001 a également été consulté mais dans une moindre mesure. En effet, les enjeux traités dans les lignes consacrées au quartier de Cressy

sont similaires à ceux qui se trouvent dans le PDCom de Confignon. Ceci prouve la forte collaboration des deux communes dans le développement du quartier et les mesures prises de manière conjointe.

II.3.1.3 Charte d'aménagement des espaces extérieurs

Dans le cadre du développement du quartier de Cressy, les Communes de Bernex et Confignon ainsi que l'État de Genève (via le DALE) se sont dotés, en mai 2001, d'une Charte d'aménagement relative à la coordination des espaces extérieurs. Cette Charte a été élaborée par HOLDENER et LEUTENEGGER architectes et urbanistes sàrl, en collaboration avec In Situ SA et Trafitec. Le but premier de cette Charte est de présenter et de donner les outils permettant une identité d'ensemble du quartier, d'un point de vue architectural. La Charte est basée sur le schéma directeur de Cressy datant de 1989, en particulier sur la structure d'organisation du quartier qui y est proposée. Le rôle de la Charte d'aménagement est avant tout de se présenter comme un document de référence pour l'aménagement des espaces extérieurs du quartier. Cela est justifié par la réalisation par étapes successives du PLQ et la coexistence de différents projets dans le quartier. Ces derniers se créent et avancent à des rythmes différents et sont gérés par des acteurs différents. La Charte propose différentes informations, orientations et directives que doivent respecter les projets en cours et à venir. Nous y trouvons donc les éléments de référence suivants : le rappel des objectifs à atteindre pour le développement d'un quartier cohérent, des pistes à suivre pour y arriver ainsi que des propositions concrètes d'aménagement afin d'illustrer le type d'interventions souhaitées. Ces éléments de référence n'ont donc pas de caractère coercitif ; leur application est soumise à une certaine liberté. Chaque espace extérieur du nouveau quartier est donc présenté dans cette charte, à travers les indications susmentionnées et différents schémas. Nous trouvons également dans cette Charte un plan d'assemblage des projets (planification en l'état) ainsi qu'un plan de coordination des espaces extérieurs (plan de synthèse des propositions).

II.3.1.4 Compte-rendu relatif au processus de participation : « Par ici Cressy »

Ce rapport est consacré à la démarche participative (initiée par la Commune de Confignon) correspondant au plan d'action intitulé « Par ici Cressy » et a été publié en novembre 2006. Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la politique de durabilité de la commune de Confignon et de ses engagements pris envers le groupe Promotion Santé Suisse. Les deux lignes directrices de cet engagement sont de promouvoir une certaine qualité de vie inscrite dans une perspective de durabilité et de réunir les habitants, les élus et les professionnels du quartier afin de déterminer ensemble son avenir. Les trois objectifs principaux du rapport sont d'abord d'améliorer la gouvernance des trois territoires concernés par le quartier, de tenir compte de leurs différentes réalités ainsi que trouver des solutions où chaque commune trouve son compte. Ce rapport se base sur quatre thématiques abordées lors de précédents ateliers et entretiens individuels ; la mobilité et les déplacements (CressYmobiL), la nature dans le quartier (CressYverT), les services de proximité (CressYfaciL) ainsi que la vie sociale et l'identité (CressYsolidairE). Chaque chapitre (correspondant à chaque thématique) se consacre à une problématique bien précise (par exemple ; CressYmobiL - « un trottoir pour le Chemin Carabot) en la contextualisant, en fixant ses objectifs, en revenant sur différentes mesures étudiées dans le but de réaliser les objectifs ou en proposant des nouvelles et, pour finir, en reconnaissant les différents acteurs (« partenaires potentiels ») de la problématique. Les quatre thématiques traitées dans ce rapport sont potentiellement intéressantes pour étudier la conceptualisation des espaces publics du quartier.

II.3.2 Étudier l'espace vécu

Étudier l'espace vécu nécessite une méthodologie permettant de mettre en lumière les caractéristiques qualitatives des données. Cette méthodologie se rapproche de la phénoménologie, un concept central de la géographie humaniste que nous avons présentée dans le chapitre I.2.3.4. Pour rappel, citons le philosophe français M. Merleau-Ponty qui s'est largement penché sur le concept et qui, malgré son approche psychologique, synthétise l'essentiel de manière assez claire. Il s'agit donc de « l'essai d'une description directe de notre expérience telle qu'elle est, et sans aucun égard à sa genèse psychologique et aux explications causales que le savant, l'historien ou le sociologue peuvent en fournir » (Merleau-Ponty, 1945, p. I). La phénoménologie, plus qu'un concept, est donc une approche. Elle ne dicte pas de règles méthodologiques sur la manière à adopter pour la récolte des données ; elle donne plutôt des indications sur la qualité de ces données.

Attardons-nous donc sur la qualité des données que nous souhaitons récolter. Comme l'indique la définition de la phénoménologie, il s'agit de récolter le récit « instinctif » d'habitants sur leur manière de vivre le quartier. Un récit sincère dont les explications se fondent sur une logique personnelle et individuelle donc subjective, et non pas sur une logique objective et scientifique. Les données pouvant se dégager de ces récits sont de types variés et nombreux ; actions, émotions, perceptions, avis, réflexions, etc. Afin de limiter leur nombre dans le but de pouvoir les traiter à la fois convenablement et dans un temps raisonnable, ainsi que pour rester proche de la problématique du travail, il a été décidé de diriger en partie ces récits. En effet, ce que nous cherchons à étudier dans l'espace vécu concerné dans cette recherche sont essentiellement les éléments suivants ; quelles sont les pratiques des habitants du quartier et pourquoi sont-elles ainsi, notamment via le type d'émotions qu'elles engendrent. C'est pourquoi, pour étudier la manière dont les espaces publics du quartier de Cressy sont vécus et appréhendés par leurs usagers, il a été décidé de travailler avec deux outils complémentaires que sont les questionnaires semi-directifs et l'observation de terrain. Dans ces prochains sous-chapitres, nous allons expliquer de manière détaillée l'élaboration, la mise en place et l'usage de ces outils méthodologiques.

II.3.2.1 Les questionnaires et entretiens semi-directifs

II.3.2.1.1 Élaboration et présentation du questionnaire

Comme mentionné ci-dessus, il a été choisi de faire passer des questionnaires semi-directifs à certains habitants du quartier. En accord avec le directeur du mémoire, M. B. Lévy, et pour se donner les chances de récolter un maximum de données, il a été décidé de proposer aux habitants de répondre au questionnaire sous forme d'entretien ou par écrit. Dans un souci de lisibilité et souhaitant éviter les redondances, dès à présent et sauf lorsque cela est précisé, le terme « questionnaire » comprend à la fois les questionnaires passés oralement (entretiens) et les questionnaires en format papier.

Un questionnaire semi-directif se doit de laisser une certaine liberté de réponse au participant, tout en guidant le fil de la discussion. Le but étant de récolter des données qualitatives sur les pratiques du quartier et sur ce qui pourrait les expliquer, nous avons déterminé huit questions ouvertes, plus ou moins explicites mais qui permettent au participant d'aborder ses pratiques du quartier sous différents angles. Les questions ouvertes ont un avantage très net sur les questions fermées : le champ de réponse est très ouvert car « les personnes interrogées sont libres de répondre comme elles veulent » (de Singly, 2012, p.65). Le choix du questionnaire semi-directif est donc totalement compatible avec la problématique qualitative de la recherche, dans la mesure où il s'agit de rendre compte d'une expérience personnelle à travers un cadre de réponse très large. Toutefois, la masse des données à traiter se doit d'être raisonnable. C'est là qu'intervient le besoin de diriger un minimum la discussion, afin d'intégrer ce large champ de réponse à l'intérieur du cadre de la problématique : « La confection d'un questionnaire repose sur la réduction de la réalité, sur la sélection des informations les plus pertinentes. » (de Singly, 2012, p.20). Ainsi, un sujet traité via questionnaire, même semi-directif, ne peut jamais l'être de manière totalement exhaustive car il y a cette sélection d'informations. Il s'agit là de la première difficulté dans l'élaboration du questionnaire ; comment poser ces questions ouvertes pour que les réponses contiennent les éléments de réponse attendus tout en rendant compte, au mieux, des pratiques de l'individu interrogé ? C'est là qu'intervient la grande force de l'entretien par rapport au questionnaire papier. En effet, lors de l'entretien, le chercheur peut s'adapter en temps réel à la réponse de l'interviewé et l'inciter à la développer via des « relances », ou alors, diriger la conversation sur une nouvelle question grâce à la stratégie de la « consigne » (Blanchet et Gotman, 2007,

pp.78-79). Autre difficulté, le nombre de questions se devait également d'être limité ; un questionnaire trop long finit par lasser les individus interrogés et le risque qu'ils « bâclent » les dernières réponses, voire arrêtent de répondre, intervient. Nous avons donc décidé de guider les réponses via la sélection suivante des informations que nous souhaitions récolter : Que peut rendre compte de l'expérience des espaces publics d'un quartier ? Les habitants pratiquent-ils ces lieux ? Pourquoi ou pourquoi pas ? À quelle fréquence ? Qu'y font-ils ? Comment ressentent-ils ces lieux ? Qu'en pensent-ils ?

Comme nous l'annonçait de Singly (2012), la difficulté du questionnaire repose moins dans la création des questions que dans la question de savoir si elles sont pertinentes et bien posées (de Singly, 2012, p.20). Après réflexion, nous avons donc déterminé huit questions ouvertes, qui, selon nous, proposent la liberté de réponse nécessaire pour rendre compte d'une expérience personnelle tout en guidant le contenu des réponses afin qu'elles collent à la problématique. Voici donc ces huit questions, énoncées telles quelles, c'est-à-dire avec les précisions permettant de les rendre plus explicites : 1. *Vous habitez le quartier de Cressy. Pouvez-vous expliquer ce que, pour vous, veut dire « habiter un quartier » ?* ; 2. *Quels sont les lieux que vous fréquentez le plus dans votre quartier ?* (Il peut s'agir de rues, de parcours, de places, de bancs, de commerces, etc.) ; 3. *Pouvez-vous expliquer pourquoi vous fréquentez ces lieux ?* (De manière générale ou pour chaque lieu précisément) ; 4. *Généralement, qu'y faites-vous ?* (Précisez pour chaque lieu) ; 5. *Comment vous sentez-vous dans ces lieux ?* (Précisez pour chaque lieu) ; 6. *Dans ces lieux, quels éléments vous mènent à des sentiments positifs ?* ; 7. *Dans ces lieux, quels éléments vous mènent à des sentiments négatifs ?* ; 8. *Changeriez-vous quelque chose dans ces lieux ? Quoi et pourquoi ?*

II.3.2.1.2 Récolte et présentation des données

Choisir la méthode de récolte des données a été l'une des plus grandes difficultés de la recherche. En effet, le temps était compté et nous devions envisager la question de la représentativité des résultats. Il était logique que la méthode de récolte dépende du nombre d'individus à interroger. En tenant compte du fait que l'espace pensé ne représentait « que » la moitié de la problématique (tout un travail avait déjà été effectué dans cadre de l'analyse de l'espace pensé), que le questionnaire élaboré était relativement bien dense et étant donné sa nature « 100% qualitative » (à chaque individu son expérience du quartier), il paraissait

évident que le nombre de récits à récolter se devait d'être limité. Après discussion avec M. Lévy, directeur du mémoire, il a été décidé de récolter entre quinze et vingt récits si nous arrivions, à ce nombre, à saturation des données. C'est-à-dire que le tour des réponses possibles semble avoir été fait et que l'analyse d'autres questionnaires n'aurait pas été intéressant.

Avant d'aller récolter les données, il a également fallu déterminer quels individus interroger. Le but étant de rendre compte de l'ensemble des pratiques du quartier et vu l'absence de statistiques démographiques propre au nouveau quartier de Cressy (Bernex et Confignon confondu) il a été décidé de ne pas cibler de population particulière à l'intérieur même du groupe cible, à savoir les habitants du nouveau quartier de Cressy. La difficulté à trouver des participants à la recherche, dans un laps de temps relativement limité, nous a permis de nous rendre compte que la décision n'était pas mauvaise. En effet, vu le nombre indicatif de questionnaires à récolter, nous avons choisi de nous rendre directement et de manière complètement aléatoire (mais spatialement répartie) chez les habitants du nouveau quartier. En sonnant aux portes, nous nous présentions (étudiante en géographie de l'Université de Genève et habitante du quartier), expliquions rapidement que nous faisons notre travail de mémoire sur le quartier et que nous nous intéressions à la manière dont les habitants vivaient ce quartier, par exemple en se demandant quels lieux ils fréquentaient et pour quelles raisons. Ensuite, nous demandions si cette personne ou un membre de son foyer était intéressé à répondre au questionnaire. Suivant la réponse de l'habitant, un rendez-vous était fixé ou il était convenu que le questionnaire papier soit déposé par le participant directement dans notre boîte aux lettres lorsqu'il l'aurait complété. Se présenter et avoir un contact direct avec les habitants, rappelons-le choisi au hasard, permet d'augmenter les chances qu'ils acceptent de répondre au questionnaire. Toutefois, cette méthode prend beaucoup de temps dans la mesure où il faut cibler les périodes auxquelles les habitants ont le plus de chance de se trouver chez eux et d'être disposés à accepter la demande. Nous nous sommes donc rendus chez les habitants plusieurs soirs de semaine entre 17h et 18h30. En nous rendons compte du temps que prenait cette démarche, en considérant le peu de temps restant pour terminer le travail et après avoir distribué une dizaine de questionnaires papier et avoir fixé trois entretiens, nous avons décidé d'employer une autre méthode, plus rapide et permettant d'atteindre plus de participants potentiels. En considérant le ratio demandes/demandes acceptées du « porte à porte » (sur quatre demandes, entre une et deux étaient acceptées), nous avons déposé dans plus de quarante boîtes aux lettres du quartier, toujours de manière aléatoire, un appel à

entretien comportant les mêmes indications présentées oralement. Nous doutant bien que tous les habitants ainsi contactés n'en donneraient pas suite, nous ne pensions cependant pas qu'aucun habitant ne répondrait à l'appel. Nous avons donc effectué une deuxième tournée de « porte à porte » et avons pu fixer deux entretiens supplémentaires.

Au final, nous avons donc procédé à cinq bons entretiens, qui ont duré entre 45 minutes et 1h50, et avons récolté six questionnaires écrits. Nous avons donc des données de onze habitants du quartier, tous âgés entre 19 et 55 ans. Trois sont des hommes et huit sont des femmes. Toutes les informations relatives à ces participants sont présentées dans l'Annexe 1. Dans la partie analyse du travail, des propos tirés de ces entretiens et questionnaires seront cités afin d'illustrer et d'argumenter la réflexion. Dans un souci d'anonymat et de praticité, les références aux habitants se feront sous la forme H1 pour Habitant n°1, H2 pour Habitant n°2, etc. L'ordre de numérotation n'a pas de signification particulière ; nous avons simplement attribué les numéros 1 à 5 aux individus interrogés par entretien et les numéros 6 à 11 aux habitants ayant répondu par écrit.

La dernière remarque concernant la présentation des données souligne l'inégalité de la qualité des réponses récoltées oralement ou par écrit. Il est évident que les réponses orales sont beaucoup plus complètes, grâce aux relances de l'interviewer, bien que certains participants se soient donné la peine de développer leurs réponses par écrit.

II.3.2.1.3 Représentativité et usage des données

Notons tout de suite que les données récoltées ne permettent pas de rendre compte de manière statistiquement représentative la pratique des espaces publics de l'ensemble de habitants du quartier. Les récits récoltés par le biais des entretiens et des questionnaires sont des données qualitatives. Elles permettent surtout d'expliquer certaines pratiques observées et de rendre compte de certaines perceptions du quartier, comme des zooms sur une grande photographie. Les conclusions qui seront tirées à partir de ces données représentent donc la vision générale du quartier qui se dégagent de ces quelques récits (et des observations de terrain). Nous pouvons toutefois annoncer que ces récits comportaient plusieurs similitudes qui laissent supposer que les analyses n'auraient sûrement pas été totalement différentes si nous avions pu procéder à un plus grand nombre d'entretien.

II.3.2.2 Observations in situ

L'étude de terrain a été utile à la fois dans le cadre de l'analyse de l'espace pensé (observer ce qui a été concrètement réalisé et nourrir l'analyse) mais également pour compléter les données récoltées dans le cadre d'analyse de l'espace vécu. C'est pourquoi, nous nous sommes rendus sur le terrain afin de nous rendre compte du produit (quasi) final. En effet, seuls trois immeubles sont encore en cours de construction, en marge des limites du nouveau quartier. Ainsi, nous pouvons déjà avoir une très bonne idée de la « version finale » du quartier dont le développement touche à sa fin.

Pour ces observations de terrain, nous avons donc préparé un document listant les observations à effectuer dans le but de clarifier ce que nous souhaitions chercher, avant nous retrouver sur le terrain et d'observer « tout et n'importe quoi ». Le principal objectif de cette méthode était d'observer la présence des habitants dans certains espaces publics du quartier et à différents moments de la journée afin de compléter et vérifier certaines analyses tirées des questionnaires. Nous nous sommes donc rendus dans différents espaces publics du quartier à certains moments de la journée afin de remarquer les différents usages de ces lieux par les habitants. Nous avons donc observé les espaces publics suivants : la Rue Edouard-Vallet, le Chemin de Carabot, le Chemin de Cressy, le préau de l'école, la place centrale et l'entrée dans le quartier du côté du rond-point de la route de Loëx. Nous avons également été aborder les commerçants du Proxi, de l'épicerie 7/7 et du Tea-Room de Cressy et leur avons poser quelques questions sur la fréquentation de leur commerce. Enfin, nous avons relevé les différents éléments de verdure du quartier, certains aménagements du type passage piéton et mobilier urbain. Ainsi, nous avons pu relever quelques éléments qui pourront expliquer de futures observations. Par exemple, les panneaux se trouvant sur les places de jeux situées entre les îlots et qui interdisent l'accès aux enfants qui n'y habitent pas, la masse de trafic dans la rue principale qui change beaucoup à différents moments de la journée ou encore la manière dont ont certains habitants de traverser cette route.

II.3.2.3 L'évolution des méthodologies d'enquête et éclectisme

Ce travail de recherche dépend beaucoup de la participation des habitants et de la motivation qu'ils ont à répondre aux questions. Même si les étapes du travail de terrain ont été pensées et planifiées en avance, le fil des événements ne s'est pas toujours déroulé comme prévu et il a

fallu s'adapter à la fois aux réalités du terrain et au temps disponible restant avant l'échéance de reddition du travail. La faible motivation des habitants du quartier à participer à la recherche, combinée au peu de temps restant pour conclure le travail nous aura poussé à faire évoluer la méthodologie, par exemple en donnant la possibilité aux habitants de répondre par écrit au questionnaire plutôt que de chercher uniquement des volontaires pour des entretiens. Le choix de procéder aux observations de terrain découle également du besoin de devoir compléter rapidement les données récoltées par questionnaire.

Ces remarques nous poussent à proposer un bref recul critique sur la méthodologie adoptée dans la récolte des données consacrées à l'espace vécu. En effet, celle-ci n'est pas optimale, nous en sommes conscients. Toutefois, nous estimons avoir fait au mieux avec le temps et les outils à disposition. De plus, la littérature consacrée à l'espace vécu et à la phénoménologie n'indique pas de méthode claire pour la récolte de données. Il a donc fallu s'adapter à ce manque et construire par nous-mêmes une méthodologie capable de rendre compte au mieux de ces concepts et adéquate par rapport à la problématique.

II.3.3 Grille de lecture

Maintenant que toutes les données ont été présentées, il est temps de présenter leur méthode d'analyse. Il s'agit d'une grille d'analyse qui permet un traitement transversal des informations récoltées. En effet, quatre thèmes principaux concernant les espaces publics du quartier de Cressy ont été dégagés de l'étude des données. Ces quatre thèmes seront traités via une séquence fonction-morphologie-usage qui représente les trois niveaux d'étude de la problématique.

L'étape « fonction » représente le niveau théorique et conceptuel de l'espace (espace pensé) ; quelle est la fonction de l'espace public en question que ses concepteurs ont voulu lui attribuer ? Fonction de connexion dans un réseau de mobilité ? De vecteur du lien social ? De loisirs ? Etc. Cette étape a été chapeautée par les concepteurs de l'espace, à savoir les bureaux d'architectes et urbanistes. Le pouvoir de validation étant cependant tenu par les autorités politiques (les Communes de Bernex, Confignon et Onex et l'Etat de Genève), ces dernières jouent également un rôle primordial dans la conception de l'espace. L'étape « morphologie » représente la dimension concrète de l'espace ; quels ont été les aménagements finalement effectués ? Dans quelle disposition ? Avec quelles caractéristiques ? Etc. Là aussi, cette étape est guidée par des professionnels de l'espace comme les architectes. En se basant sur les consignes d'aménagement validées lors de la conception de l'espace, ils se doivent de créer des projets qui leurs correspondent. Enfin, l'étape « usage » constitue l'espace vécu des habitants du quartier ; quels sont leurs usages des espaces publics ? Avec quelle perception de ces espaces ? C'est à ce niveau qu'intervient le rôle de l'habitant et de sa pratique qui, considérée dans un ensemble, participe à créer la réalité du terrain.

Dans la partie III du travail (étude de cas et analyse des résultats) il s'agira donc de confronter ces trois niveaux de la problématique en synthétisant les données récoltées. Cela nous permettra de nous rendre compte du succès plus ou moins probant de certains aménagements de l'espace public de Cressy et d'en proposer des clés d'interprétation. Les trois étapes fonction-morphologie-usage ne seront pas nécessairement traitées de manière systématique, à savoir les unes après les autres. Elles pourront être imbriquées les unes dans les autres si cela permet de rendre l'analyse plus intéressante et pertinente.

Partie III : Étude de cas – Analyse des résultats

III.1 Confrontation des données

Dans cette partie du travail, nous allons relever, synthétiser et recouper différents éléments qui ressortent des documents analysés, ainsi que des entretiens et observations de terrain, et qui permettent de mettre en lumière les enjeux relatifs aux espaces publics, que nous avons abordé dans le cadre théorique, et à la problématique de recherche. Il s'agit d'une sélection des informations contenues dans les différentes données; ce tour d'horizon n'a donc pas la prétention d'aborder la totalité des enjeux du quartier. En effet, l'analyse des espaces publics du quartier proposée est déclinée en quatre thèmes, en plus des enjeux généraux du quartier. Il s'agit des équipements et services, de la mobilité, de la nature dans le quartier ainsi que de la vie de quartier et espace central. La grille d'analyse choisie (fonction-morphologie-usage) permet de confronter directement toutes les données relatives à chaque thème. Précisons que l'ordre dans lequel ils sont traités n'est pas synonyme d'ordre d'importance.

III.1.1 Les enjeux généraux du quartier

Dans les PDCom de Confignon et Bernex, ressortent différents enjeux généraux, propres au quartier de Cressy. Il s'agit en premier lieu d'intégrer ce nouveau quartier aux réseaux communaux et cantonaux des espaces publics. Il est souhaité qu'un lien clair soit formé entre le nouveau quartier de Cressy et les autres secteurs des Communes de Bernex, Onex et Confignon, notamment séparés par la Route de Chancy. Cette nécessité est par exemple illustrée par la volonté d'améliorer les liaisons piétonnes et cyclables entre le centre du nouveau quartier de Cressy et les centres historiques des trois communes. Un deuxième enjeu important de Cressy est le développement des équipements de quartier et des services de proximité dans le but de créer un centre de quartier animé. Cet enjeu est complémentaire à la volonté d'aménager le quartier de manière à intégrer les nouveaux habitants. À l'échelle du quartier, c'est dans la Charte de coordination des espaces extérieurs que nous trouvons d'autres enjeux importants du quartier. Il s'agit de la hiérarchisation des espaces publics, de leur agencement et de leur aménagement qui doivent à la fois permettre de créer une identité de quartier mais également de mettre en valeurs leurs différentes pratiques. La question de

l'identité du quartier se retrouve également dans le PLQ de Cressy qui prescrit un type d'habitat homogène avec une prédominance d'immeubles à deux ou trois étages et de tailles comparables. Enfin, *last but not least*, l'enjeu de coopération des trois communes est abordé à plusieurs reprises dans le PDCom de Bernex. Par exemple, la Charte de coordination mentionnée ci-dessous découle du travail fourni, en particulier par Bernex et Confignon, pour mettre en place une gouvernance intercommunale du quartier. La situation administrative de Cressy est ainsi particulière qu'elle nécessite, en effet, des efforts de coopération, à la fois dans le développement urbain du quartier mais aussi dans d'autres domaines, par exemple financier ou socioculturel.

Dans les sous-chapitres suivants, nous allons aborder quatre catégories d'enjeux plus spécifiques du quartier mis en place afin de répondre aux enjeux généraux que nous venons de citer. Il s'agit des équipements et services, de la mobilité, de la nature et de la vie de quartier et l'espace central (voie verte et place centrale). L'ordre dans lequel ils sont traités n'est pas synonyme d'ordre d'importance.

III.1.2 Équipements et services

III.1.2.1 Conception, mise en place et accessibilité

Avant les années 2000 et le développement du nouveau quartier, la présence de commerces, services ou équipements publics à Cressy était faible. Il existait uniquement l'épicerie associative sur la Commune d'Onex, au Chemin de la Traille, le parc des Evaux aux limites du quartier, ainsi que les Bains de Cressy. Le plan localisé de quartier de 1995 avait prévu pour de futurs bâtiments la possibilité d'installer des commerces, notamment au rez-de-chaussée. Cette promotion du service de proximité est en adéquation avec la demande prévue des nouveaux habitants et l'interdiction d'implanter un grand centre commercial à proximité, comme cela a été envisagé, notamment dans le cadre du développement du futur PAC Bernex-Est, afin d'assurer la viabilité des petits commerces. Le compte-rendu de la démarche participative « Par ici Cressy » appuie la demande et donc la nécessité d'implanter des petits commerces de proximité qui permettent, en plus de créer du lien social, de faire ses courses de première nécessité rapidement et à pied. En dehors des commerces, des équipements à caractère associatif ont été prévus dans l'école de Cressy. Les habitants de Cressy ont également fait part d'une demande de locaux pour des activités intergénérationnelles afin de permettre des rencontres et d'augmenter l'offre d'activités dans le quartier. La question d'une crèche intercommunale a également été envisagée mais ne semble pas être une priorité, les places déjà existantes sur la commune étant, pour l'instant, apparemment suffisantes.

À l'heure actuelle, plusieurs de ces objectifs ont été réalisés. Le groupe scolaire de la Luciole propose non seulement les équipements nécessaires aux élèves (différentes classes et salles spéciales comme la bibliothèque, salle de gymnastique, salle de parascolaire, etc.) mais certains sont aussi disponibles pour certaines activités associatives et sportives (Association des habitants du quartier, entraînements de sport, etc.). La coopérative COPROLO (construction en 2006) a tenu compte de la demande d'installation de commerces et services dans le quartier en aménageant un tea-room/boulangerie et un centre de physiothérapie (SantEckert) aux extrémités nord de ses immeubles. Le Tea-Room de Cressy propose les services standards d'une boulangerie mais aussi des repas du jour, des pizzas ou encore des crêpes, à consommer sur place ou à l'emporter. Le Tea-Room dispose également d'une salle séparée disponible à la location pour diverses manifestations comme les fêtes ou les réunions.

Des commerces et services ont également émergé en 2012 du côté de la place centrale, en bas des immeubles Chemin Carabot 37D et 37E, avec la présence d'un magasin Proxi, accompagné d'une terrasse en été, d'un magasin Ochsner spécialisé dans le matériel de hockey sur glace, un cabinet de physiothérapie ainsi qu'un centre de thérapie énergétique (Carpe Diem). Finalement, les derniers commerces et services du quartier sont apparus lors de la construction de l'immeuble communal à l'est de l'école primaire. Au rez-de-chaussée, nous pouvons trouver un coiffeur, une épicerie 7/7, un cabinet médical, un centre de formation thérapeutique ainsi que le Local de Cressy, un espace d'accueil pour les jeunes du quartier. Précisons que l'épicerie 7/7 fait office de bureau de poste depuis que le bureau principal, situé dans le village de Confignon a fermé ses portes en mars 2014. Cet état des lieux ne tient évidemment pas compte, par exemple, des locaux privés aménagés par les différentes coopératives du quartier ou encore la création de logements intergénérationnels, qui sortent du cadre de la problématique des espaces publics mais qui peuvent influencer les liens sociaux qu'entretiennent certains habitants du quartier.

L'accessibilité des commerces et services principaux est plutôt bonne. En effet, leurs entrées se font toutes depuis la rue centrale du quartier, la Rue Edouard-Vallet, ainsi que depuis la place centrale sur laquelle elle débouche. L'étendue des horaires d'ouverture est également bonne et permet un usage correspondant à leur fonction de dépannage; l'épicerie et le Proxi sont ouverts sept jours sur sept (sans pause à midi pour le Proxi) et jusqu'à une heure avancée de la soirée (21h). Les horaires du Tea-Room sont plus restreints (fermeture à 19h, sauf les mercredis et dimanches à 13h) et il est fermé le samedi.

III.1.2.2 Le Tea-Room de Cressy

Passons maintenant à la synthèse des usages de ces lieux publics par les habitants du quartier. Elle permet de rendre compte des usages généraux tout en s'illustrant par les témoignages d'expériences personnelles. Le Tea-Room de Cressy constitue, en effet, un point de rencontre important du quartier et chaque usager semble trouver son compte dans les différents services proposés. Les habitants ayant participé à la recherche et expliquant se rendre parfois au Tea-Room (cinq sur onze) témoignent de la diversité des activités possibles. En effet, une maman de 39 ans explique s'y rendre pour *boire un verre, retrouver des amies ou accompagner [sa] fille au cours de zumba qui s'y déroule* (H9). Pour une autre habitante, le Tea-Room est un

lieu pour *se poser, discuter, prendre une collation* ou encore *l'achat de pain en dépannage* (H8). Une autre habitante du quartier raconte s'y être rendue tous les jours pendant quelques temps lorsqu'elle s'est cassée le pied mais uniquement pour acheter du pain. Bien que n'y retournant que très rarement, ses propos illustrent la symbolique du commerce dans la vie du quartier: *J'allais tous les jours ! Je trouvais très sympa. C'est vrai que c'est bien d'avoir un point comme ça ; des points de rencontre... Comme il n'y a pas grand chose d'autre. (...) Au Tea-Room, je trouve [positif] parce que si j'ai envie, je peux aller boire quelque chose. Il est toujours là. Et puis c'est vrai que s'il n'était pas là, ça serait quand même... ça ferait quand même un manque. (...) Ça met une petite animation de voir les gens sur la terrasse.* (H5).



Figure 4 : La terrasse du Tea-Room de Cressy en hiver ; les tables et les chaises, souvent fréquentées en été, sont rangées.
Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

Les sentiments relatifs au Tea-Room de Cressy sont très positifs et relatifs au bon accueil et à la personnalité chaleureuse des commerçants. Le côté pratique est également apprécié par les usagers occasionnels, intéressés par la fonction de dépannage du commerce. De plus, ce Tea-Room est reconnu par la plupart des habitants interrogés comme un lieu de rencontre important du quartier, même si ces derniers ne le pratiquent pas comme tel. Le Tea-Room de Cressy apparaît donc comme un espace public clé dans la vie sociale du quartier. Le double objectif de praticité et de lien social, énoncé dans les différents documents de conception du quartier, semble donc rempli.

III.1.2.3 Autres commerces et services



Figure 5 : La devanture du Proxi vue depuis l'axe-vert. En été, la terrasse est occupée par des chaises et des tables.
Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

Le Proxi est abordé de manière relativement neutre par les trois habitants qui ont annoncé s'y rendre occasionnellement lorsque les magasins sont fermés et qu'il leur manque *des petites bricoles* (H3). Mis à part le côté pratique du commerce (proximité et horaires), très peu de propos ont été tenu sur ce commerce.

La petite épicerie 7/7 a majoritairement été abordée par le biais de la Poste dont elle constitue l'une des deux petites agences de la Commune de Confignon depuis la fermeture de l'office principal, début 2014. C'est en effet dans cette nouvelle agence que les habitants confignonnois du quartier peuvent aller chercher leurs recommandés postaux. Le côté épicerie est donc plutôt traité de manière anecdotique par les quelques habitants rencontrés qui fréquentent occasionnellement le petit commerce. Les raisons énoncées sont les prix élevés des



Figure 6 : L'épicerie vue depuis la rue centrale. Nous pouvons remarquer le bandeau postal collé sur la vitre et qui renseigne les habitants sur le nouveau rôle que joue le commerce depuis le début de l'année 2014.

Source : Valérie Corminboeuf, novembre 2014

produits, le choix plus limité qu'au Proxi ainsi qu'un accueil des commerçants laissant parfois à désirer. Les propos d'un jeune habitant démontrent toutefois un potentiel intéressant pour

l'épicerie. Il explique que cet endroit *pourrait être bien cool au niveau des services qu'ils proposent* (H3) et cite comme exemple la possibilité d'y faire imprimer des documents ou la mise à disposition d'un ordinateur avec internet pour les personnes du quartier qui n'en auraient pas.

Selon les dires des commerçants de l'épicerie et du Proxi, la fréquentation est nettement plus élevée en été ainsi que les mercredis après-midi et le week-end, c'est-à-dire hors des périodes scolaires.

Deux autres structures ont très rapidement été mentionnées dans les entretiens et questionnaires. Il s'agit des Bains de Cressy (habitantes de 53 et 55 ans), à quelques mètres du nouveau quartier, ainsi que la coiffeuse (habitante de 47 ans). La proximité des Bains de Cressy (permettant un déplacement à pied ou à vélo) et leur qualité semblent constituer les deux caractéristiques principales du centre, malgré des prix jugés un peu élevés.

III.1.2.4 Le Local de Cressy

Enfin, le dernier équipement du quartier abordé par les habitants du quartier ayant participé à la recherche est le Local de Cressy, ouvert du mercredi au samedi du milieu d'après-midi jusqu'à 18h-19h et gérée par le BUPP (Bus Unité Prévention Parc).



Figure 7 : Le Local de Cressy vu de l'extérieur. Sur les vitres sont affichées les informations relatives aux heures d'ouverture et aux activités proposées afin d'informer la population du quartier, en particulier les jeunes jusqu'à 20 ans.
Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

Cette structure réservée aux jeunes de 10 à 20 ans a été traitée librement par deux habitantes en particulier, des mamans de 38 et 55 ans dont les enfants, âgés d'au moins 10-12 ans, ont fréquenté ou fréquentent encore ce Local. Les deux avis divergent mais témoignent tout de même d'une présence importante de la structure pour les jeunes. La première maman regrette le manque de stimulation pour sa fille d'une dizaine d'années et le manque apparent d'activités proposées et trouve qu'ils *trainent beaucoup* ou qu'ils *vont souvent dans le préau* (H2) (selon les dires de sa fille) malgré la reconnaissance du bien fondé du Local ; *C'est bien qu'il y ait un endroit pour les jeunes !* (H2). La deuxième maman, dont le fils, plus âgé, a fréquenté le Local de Cressy, met en valeur cette auto-gestion des jeunes: *Ils leur proposent pas mal d'activités. Ils les guident sans être trop présents. Je trouve que c'est une très belle association.* (H5). Il semble que cette structure ne soit pas encore très connue, certainement en raison de son apparition récente (environ une année) et comme le démontrent certaines réponses à la question « Changeriez-vous quelque chose dans ces lieux ? » du questionnaire. En effet, trois habitantes ont mentionnée la création de structures dédiées aux jeunes comme une maison de quartier ou des espaces de loisirs plus adaptés, en justifiant leur réponse par un manque apparent : *Il faudrait prévoir plus d'espace pour les jeunes de tout âge, avec des parcs de jeux adaptés. Je pense surtout aux ados qui n'ont pas vraiment d'endroit pour se défouler* (une maman dont les filles sont au cycle (H10)) ou encore : *Il y a beaucoup de jeunes qui habitent là... et il n'y a pas vraiment de structures* (une maman dont les enfants sont également déjà grands (H1)).

III.1.3 Mobilité

III.1.3.1 Circulation générale

L'aménagement des infrastructures de mobilité du quartier a été pensé de telle manière à remplir différents objectifs. Le premier est d'éviter une trop grande circulation à l'intérieur du quartier. Dans le plan directeur communal, il est proposé d'éviter le transit à travers l'ensemble du quartier, par exemple en dirigeant l'accès à l'autoroute depuis le nord du quartier par la route de Pré-Marais, située à Bernex et qui à la fois contourne le quartier et évite le passage par le carrefour de la Croisée de Confignon. Ainsi, cela permet également de remplir un autre objectif qui est de valoriser le Chemin de Carabot comme liaison piétonne et cyclable avec les autres parties des Communes de Confignon et Bernex. Les déplacements automobiles à l'intérieur du nouveau quartier devraient donc en majorité être les déplacements des habitants et travailleurs de Cressy.



Figure 8 : Axe nord-sud de la rue centrale (Rue Edouard-Vallet). Nous pouvons voir l'importante largeur de cette rue, la présence de trottoirs sur ses deux bords ainsi que quelques éléments de végétation (haies, arbres et pelouses) qui accentuent l'effet de verdure dans le quartier.

Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

La rue principale du quartier est donc la Rue Edouard-Vallet. Le trafic y est modéré aux heures de pointes et très calme le reste du temps. D'ailleurs, lorsque cette rue est abordée dans les entretiens et questionnaires, les remarques concernent la *vitesse des voitures* (H8), les *bruits agressants* (par exemple les *moteurs des « grosses voitures », scooter*) (H8) et le *bruit du bus ou des motos* (H6) ou son usage pratique (*rentrer chez soi* (H6), *se rendre à pied à plusieurs endroits* (H9), etc.). Malgré ces remarques négatives,

aucun ne mentionne un trafic trop important de voitures à l'intérieur du nouveau quartier. L'objectif de détournement du trafic vers l'extérieur du quartier semble donc assez bien rempli.

III.1.3.2 Entrées et sorties

Le deuxième objectif est complémentaire au premier dans la mesure où il consiste à créer des portes d'entrées dans le quartier claires et stratégiques. Ces entrées sont hiérarchisées afin de répartir au mieux la circulation et d'éviter d'avoir à traverser tout le quartier suivant l'endroit où il faut se rendre. Les trois entrées principales sont ; la Croisée de Confignon, le rond-point situé sur la Route de Loëx et le croisement entre la Route de Loëx et le Chemin de l'Auberge qui constitue le début du Chemin de Cressy. Les trois entrées secondaires sont ; le Chemin de la Dode, l'entrée nord du Chemin de Carabot et le Chemin de Suzettes depuis le côté ouest. Nous remarquons là que les entrées dans le quartier sont relativement nombreuses si nous considérons que la taille du quartier n'est pas excessive. Précisons que ces entrées ont également été pensées de manière à favoriser un accès (depuis les autres centres à proximité) par voies piétonne et cyclable. Ce qui ressort des entretiens et questionnaires par rapport à la structure de ces portes d'entrées dans le quartier, est leur usage qui diffère en fonction des activités des habitants. En effet, les entrées de la Route de Loëx, du Chemin de Carabot côté Croisée de Confignon et le Chemin de la Dode semblent être utilisées lorsque les habitants se rendent à l'extérieur du quartier pour certaines obligations comme ; se rendre au travail, aller en ville ou visiter des amis. Les autres sorties du quartier (Chemin des Suzettes et Chemin de Carabot côté nord) sont plutôt utilisées lorsque les habitants sortent du quartier pour des balades à pied ou à vélo en direction de la campagne genevoise, du Bois des Mouilles ou des Evaux.

III.1.3.3 Cohabitation des différents modes de transport

La promotion de la cohabitation des différents modes de transport tout en favorisant les trajets à pied et à vélo à l'intérieur du quartier constitue également un objectif important pour le nouveau quartier. Cela passe notamment par l'aménagement d'infrastructures qui garantissent la sécurité des plus vulnérables, en particulier les piétons. De plus, toute la poche de quartier a été consignée en zone 30 ce qui permet de remplir le triple objectif de modérer la circulation automobile, d'améliorer la sécurité des mobilités douces et donc de favoriser une meilleure cohabitation des différents modes de transport. Si dans les faits la cohabitation semble fonctionner dans la rue principale, la perception de cette problématique semble beaucoup plus mitigée. En effet, une habitante témoigne : *J'ai souvent l'impression, ici, que les piétons... et bien « tant pis » ! Il ne faut juste pas être piéton ; tout est pensé pour les voitures !* (H1). Elle

illustre ses propos en prenant l'exemple de la sortie de garage d'un immeuble nouvellement construit : *Ils viennent de construire cette coopérative, là. Et puis il y a la sortie du garage ; je trouve ça hyper dangereux ! (...) Je ne comprends pas comment on peut construire des quartiers pour habiter et où un enfant, quelque part, risque de se faire écraser en allant à l'école !* (H1). Certaines observations de terrain permettent cependant d'illustrer une cohabitation plutôt bien vécue. Il n'existe que deux passages piétons sur la Rue Edouard-Vallet, chacun d'un côté du coude que décrit le virage au coin de l'école. Comme il l'a été observé dans les instants précédents le début des cours, ces passages sont bien empruntés par les enfants, accompagnés d'adultes ou non. Toutefois, les parents accompagnant leurs enfants à l'école et sortant des immeubles situés à la hauteur du virage, ont beaucoup plus tendance à couper la route pour arriver de manière plus directe dans l'espace central.



Figure 9 : Le coude de la rue Edouard-Vallet. La vue étant bien dégagée des deux côtés du virage, les piétons n'hésitent souvent pas à le traverser malgré l'absence de trottoir.
Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

Cette observation pourrait illustrer la confiance qu'ont ces habitants dans la cohabitation des différents modes de transport, qu'il n'est pas exclu d'attribuer au faible trafic automobile dans le quartier, même aux heures de pointe. Enfin, la question des transports publics est bien évidemment importante dans les enjeux de mobilité du nouveau quartier. Il existe une volonté très claire, via la ligne TPG 21, de proposer aux habitants une bonne desserte des transports publics dans ce nouveau pôle de développement qui permet également de le connecter à d'autres pôles stratégiques, notamment sur la Commune d'Onex. L'arrivée du tram aux portes du quartier (arrêts Croisée de Confignon et La Dode) représente également un bon atout pour favoriser l'usage des transports en commun en direction du centre-ville. Le centre du nouveau

quartier de Cressy est donc desservi par le bus 21 qui compte deux arrêts dans cette partie du territoire, dont le terminus (Joseph-Berthet et Cressy). Le bus 43 dessert également l'entrée dans le nouveau quartier via l'arrêt de bus Edouard-Vallet, situé tout proche du rond-point de la Route de Loëx. L'arrêt Bains de Cressy, comme son nom l'indique, se situe également aux abords du quartier et dessert l'entrée dans le quartier via le Chemin de Carabot. Enfin, deux arrêts du 14 sont utilisés par les habitants du nouveau quartier. Il s'agit de l'arrêt La Dode, dont l'accès le plus rapide consiste à emprunter le Chemin de la Dode, ainsi que de l'arrêt Croisée de Confignon, dont l'accès se fait par le Chemin de Carabot ou le Chemin de Cressy. Précisons que d'autres lignes que le 14 passent par l'un ou l'autre de ces deux derniers arrêts (42, K, L et S) mais qu'elles n'ont pas été mentionnées par les participants à l'étude. Les habitants ayant abordé la thématique des transports en commun se sont unanimement présentés comme satisfaits de l'offre des TPG pour le quartier en citant par exemple la fréquence de passage ainsi que les directions des différentes lignes de bus et de tram. Citons par exemple ce jeune habitant de 19 ans : *C'est quand même pas mal parce qu'il y a le 21... et le 43 qui peut dépanner de temps en temps. Et puis le 14, qui n'est pas loin. Pour quelqu'un qui est en bus, c'est quand même pratique !* (H4).

Afin de remplir les objectifs généraux abordés jusqu'ici, des aménagements spécifiques à l'intérieur du quartier sont réfléchis. Nous allons aborder les plus importants d'entre eux.

III.1.3.4 Le Chemin de Carabot

Commençons par la partie sud du Chemin de Carabot qui n'est pas en soi dans le nouveau quartier mais qui en constitue une entrée très importante, en particulier pour les piétons. C'est un axe qui, avec le temps, est devenu de plus en plus emprunté non seulement par les voitures mais également par de jeunes piétons. En effet, avant la construction de l'école de la Luciole au centre de Cressy et encore aujourd'hui pour certains, les élèves habitants dans le quartier devaient se rendre à pied à l'école de Confignon, situé de l'autre côté de la route de Chancy, ou au cycle du Vuillonnex se trouvant à l'entrée de Bernex. Notons qu'une ligne de bus TPG (n°47) a été mise en place un certain temps, notamment pour assurer le transport scolaire en attendant la construction de l'école de Cressy. Cette ligne n'existe plus actuellement. Ce

tronçon du Chemin de Carabot se situe également sur l'itinéraire piéton communal qui relie le parc des Evaux au bord de l'Aire.



Figure 10 : Le Chemin de Carabot vu depuis le côté de la Croisée de Confignon. Le chemin est relativement étroit et ne permet pas l'aménagement d'un trottoir. Le marquage au sol (lignes jaunes) indique toutefois qu'une petite portion du chemin est réservée aux piétons.
Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

Axe central à vocation piétonne reliant Cressy à la Route de Chancy et toutes ses connexions (tram, école primaire, centre du village, etc.), il a été souhaité à la fois par les Communes de Bernex et Confignon (dont il constitue la frontière) ainsi que par les habitants du quartier de le sécuriser en y aménageant un trottoir continu. Certains aménagements de ce type dépendent largement de l'acquisition foncière par les

communes de certaines bandes privées afin de permettre un élargissement de la voie. Le

Chemin de Carabot n'échappe

pas à la règle et c'est ce qui semble expliquer que le trottoir n'est toujours pas apparu malgré quelques portions élargies de cette partie du chemin, permettant aux automobilistes de se décaler sur le côté afin d'autoriser un croisement des voitures.

Cette partie du Chemin de Carabot est empruntée par un grand nombre des habitants du quartier, comme en témoignent une observation matinale (entre 7h30 et 8h00 un matin de semaine) et les récits d'expérience des participants. À pied ou en voiture, dans un sens pour l'un, dans les deux pour l'autre, la cohabitation, aux heures de pointe, justifie certaines remarques liées à la sécurité. Par écrit : *Limitation du trafic, du type Carabot à sens unique. But : moins craindre pour les enfants (H11), ou oralement : Toute cette route, là, Carabot, je trouve qu'elle est assez dangereuse. Parce qu'elle est étroite. (...) Ça circule, il y a les piétons... Ils ont mis une ligne jaune par terre mais quand même... Alors quand il y a les*

voitures, les piétons, le vélo qui passe comme ça et tout... (H5). L'usage de ce chemin par les habitants du quartier est essentiellement dû à son aspect pratique ; c'est le chemin le plus court pour se rendre à la Croisée de Confignon depuis le centre du nouveau quartier. Selon les observations de terrain, il semblerait que le chemin parallèle, le Chemin des Molliers, soit utilisé par un certain nombre d'enfants et adolescents comme alternative plus sécuritaire. En effet, le trafic automobile est quasi nul au même moment où le Chemin Carabot voit défiler les voitures. L'accès au Chemin des Molliers passe par le Chemin des Suzettes, une fois le Chemin Carabot coupé. Précisons que le Chemin des Molliers ne comporte pas non plus de trottoirs mais qu'il est tout de même très accueillant de part son calme apparent ; il y a peu, voire pas de trafic et le chemin est bordé d'un côté par des villas et de l'autre par un champ.

III.1.3.5 Les axes piétons

D'autres portions du territoire devaient être aménagées (selon le PLQ et/ou les PDCom) afin de créer, de prolonger ou de renforcer certains axes piétons majeurs du quartier. Tout d'abord, le prolongement piéton de la voie verte (axe ouest-est) en direction d'Onex et de l'épicerie associative ainsi que du Cycle d'Orientation des Marais. Cet axe piéton est clairement défini du côté de Confignon et du nouveau quartier de Cressy. Toutefois, le passage sur la frontière avec la Commune d'Onex est quasi inexistant ; un petit chemin de terre passe sous quelques arbres et débouche sur le parking extérieur d'un immeuble. Le trajet emprunté par les piétons pour se rendre du quartier en direction du cycle se déplace donc sur la descente de la Rue Edouard-Vallet puis sur la Route de Löex, soit sur le trottoir, soit sur le chemin parallèle situé à l'intérieur du parc des Evaux.



Figure 11: L'extrémité de l'axe-vert débouchant sur la Commune d'Onex. Si le passage est encore repérable à travers la verdure, l'arrivée dans un parking brouille les pistes et marque la fin du vrai chemin.
Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

Un autre axe piéton majeur était prévu par la Charte de coordination entre la Rue Louis-Frédéric Eckert, proposée comme entrée principale piétonne au sud du quartier, et la Rue Joseph-Berthet, avec un éventuel prolongement jusqu'aux Bains de Cressy en traversant la zone villas. Si l'absence de construction sur cet axe ouvre la voie, l'absence de connexions entre les différents tronçons, en particulier un passage piéton inexistant à cette hauteur sur la rue centrale, symbolise l'échec de la proposition. De plus, le passage entre la Rue Joseph-Berthet et l'entrée de la Route de Loëx entre les villas voisines est inexistant, certainement suite au refus du propriétaire de la parcelle concernée de léguer le bout de terrain à la Commune. Il semble toutefois qu'une portion de cet axe (entre l'espace central et la Rue Joseph-Berthet) soit très appréciée des écoliers et de leurs parents, comme témoigne cette maman qui l'utilise très fréquemment et le surnomme « le chemin des immeubles » : *Je dirais que c'est un chemin convivial ! (...) Vraiment, moi ça me rassure ce chemin. (...) Parce qu'au bord de la route là, moi j'aime pas trop. C'est une route, et puis c'est un peu serré le trottoir... Pour ça, ce chemin il est vraiment génial !* (H2). Elle argumente sa préférence en mentionnant le succès de ce chemin (illustré par le fait qu'il soit beaucoup utilisé par les nombreux écoliers du coin), la beauté des jardins qui le bordent ou encore la sympathie des habitants.

Nous voyons que des mesures importantes ont été pensées et entreprises pour remplir l'objectif mobilité douce du quartier. Des mesures complémentaires ont été engagées vis à vis de la voiture. Par exemple, la restriction de l'accès au Chemin des Suzettes (côté est), réservé aux riverains et débouchant sur une voie sans issue ainsi que, bien évidemment, la zone 30 à laquelle est soumise l'ensemble du quartier.

III.1.4 Nature dans le quartier

Le nouveau quartier de Cressy se trouve à proximité de la pénétrante nord-sud de verdure de la région, qui part des Evaux pour arriver au bord de l'Aire tout en longeant l'autoroute. Cet axe vert, à l'échelle communale, a pour but de valoriser le paysage local et d'offrir un espace de promenade et de détente. Il a été souhaité, pour la Commune de Conflignon et donc pour le nouveau quartier de Cressy, d'aménager différents espaces verts afin de créer un prolongement de cette pénétrante de verdure à petite échelle. Pour réaliser cet objectif, quatre types d'aménagements ont été pensés.

III.1.4.1 Le Bois de Carabot

Tout d'abord, il a été souhaité de mettre en valeur le petit Bois de Carabot en le reliant avec différents axes piétonniers vers d'autres petits parcs ou places de jeux. Le Bois de Carabot a donc pour but d'être ouvert au public (PLQ et PDCOM) tout en restant à l'état naturel et servant donc en priorité de lieu de passage (Charte de coordination), contrairement à ce que souhaiteraient en faire les habitants du quartier (« Par ici Cressy »). En effet, ces derniers trouvent que le bois,



Figure 12 : Le Bois de Carabot. Sur cette portion de terrain, la végétation a été préservée dans son état naturel et sauvage afin de rappeler la campagne environnante du quartier et ce à quoi pouvait ressembler le quartier avant son développement.

Source : Valérie Corminboeuf, novembre 2014

qui appartient aux propriétaires du domaine Plein Ciel, n'est pas assez valorisé et qu'il a tendance à devenir un non-lieu. Ils souhaiteraient améliorer son entretien et en faire un lieu de vie et de détente où les enfants puissent jouer. Toutefois, il semblerait que le côté sauvage du petit bois, qui contraste avec le bâti bien ordonné, soit apprécié par certains habitants du quartier, comme l'indique les propos suivants : *Là-bas, ils sont en train de construire des grands immeubles et ils aplatissent tout, ils mettent du gazon... et c'est pas vraiment naturel ! C'est pas mon truc ça. Alors j'apprécie qu'il y ait encore cette petite forêt et le petit champ, devant.* (H1).

III.1.4.2 L'axe vert

Le deuxième aménagement principal relatif à la nature dans le quartier est la mise en place de l'axe vert ouest-est, qui possède comme extrémités la place centrale et la frontière avec la commune d'Onex. Cette traversée a été pensée comme l'axe piéton de référence du quartier et doté d'une double fonction. D'abord, il doit constituer un lieu où le lien social peut être renforcé, notamment à travers des petites places de jeux. Ensuite, il doit également faire le lien entre les divers équipements du quartier. Il était donc souhaitable qu'il soit connecté aux parcours transversaux et à certains espaces ouverts, comme le préau de l'école et des places de jeux, qui puissent lui donner de l'ampleur. L'identité de cet axe devait avant tout passer par sa dominance végétale, ce que nous pouvons observer à travers la plantation d'arbres et de pelouses.



Figure 13 : L'axe vert observé depuis l'est (Onex). Nous remarquons très bien la dominante végétale (grands arbres, pelouses et haies) ainsi que la linéarité du chemin malgré le décrochement au niveau de la route. Bien que bordé par du bâti, cet axe donne un sentiment d'ouverture et d'espace.

Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

La continuité de l'axe, qui est traversé par deux voies perpendiculaires, a également été étudiée. Le rattachement de la place centrale au tronçon principal de l'axe vert représente aussi un enjeu important de cet aménagement. En effet, la coupure est d'autant plus prononcée que la place est recouverte d'un revêtement minéral (du fait qu'elle joue le rôle de place de rebroussement du bus), qui ne met pas en valeur la continuité des plantations d'arbres du tronçon central. Il est difficile de rendre compte des propos des habitants précisément sur cette caractéristique naturelle de l'axe. En effet, même si certains expriment *aimer beaucoup les arbres* (H3) ou trouver *assez joli là, toute la balade derrière l'école* (H5), aucun participant de la recherche n'a vraiment mis en avant l'aspect naturel de cette portion de l'espace public. Leurs propos attribués à cet espace central concernent plutôt la vie de quartier, comme nous le verrons dans le chapitre III.1.5.2.

III.1.4.3 Petits parcs secondaires

Troisièmement, la nature dans le quartier devait également passer par l'aménagement de petits parcs et places de jeux publiques, par exemple entre les groupes d'immeubles et le long de l'axe vert. Ces places de jeux n'ont pas été abordées par les participants à la recherche, c'est pourquoi nous passerons très vite dessus. Selon nos observations, la plupart de ces places sont aménagées selon le même schéma : une grande pelouse sur laquelle sont installés, en son centre, de petits jeux et deux ou trois bancs. Ces petits espaces publics secondaires sont donc essentiellement utilisés par de jeunes enfants et les parents qui les surveillent. L'importance de ces petites places en tant qu'espaces verts étant absente des données récoltées, nous n'en dirons pas plus dans ce chapitre. Nous y reviendrons plus loin dans le travail en traitant de leur fonction sociale (chapitre III.1.5.3).

III.1.4.4 Effets de verdure

Enfin, le plan localisé de quartier ainsi que la Charte proposent de marquer l'effet de verdure, par exemple en marquant la plantation d'arbres non seulement le long de l'axe vert mais aussi le long de la rue principale, la Rue Edouard-Vallet, en particulier du côté intérieur. Au final, la nature dans le quartier est relativement présente si nous considérons la conservation de plusieurs éléments préexistants au quartier ainsi que les éléments de verdure aménagés et implantés, notamment pour nourrir l'identité du quartier. En effet, nous trouvons d'un côté le

Bois de Carabot et différents grands arbres, en particulier du côté du Domaine de Plein Ciel, et de l'autre, les nombreux jardins, pelouses, haies, arbustes, pots fleuris et rangées de petits arbres. Toutefois, il est vrai que, par rapport à la campagne environnante et le parc des Evaux situés aux portes du quartier, éléments « 100% naturels », les espaces verts du quartier, aménagés de manière très linéaire et très « propre en ordre », et l'espace central du quartier en particulier, ont tendance à être considérés comme de la « verdure » plutôt que comme des espaces verts invitant à s'y arrêter. Cette présence de la nature dans le quartier est cependant appréciée des habitants (même si certains ajouteraient plus d'arbres), comme en témoignent les propos suivants. *L'environnement [du quartier] est sympa. Enfin, ça fait toujours plaisir d'avoir quelques arbres. Ça pourrait être des immeubles ! Là, il y a une petite forêt (le Bois de Carabot), des petits trucs comme ça. Il y a des haies et tout... C'est quand même sympa quoi ! C'est un joli quartier.* (H4).

Les éléments naturels ont donc plutôt la fonction de « décor vert » du quartier plus qu'ils ne sont considérés comme des lieux d'accueil par les usagers. En dehors de l'essence même de la nature du quartier (très, voire trop aménagée ?), l'explication du non-rôle de lieu d'accueil de l'espace central se trouve peut-être dans les observations du sous-chapitre suivant.

III.1.4.5 Les Evaux et ses alentours

Le parc des Evaux et ses alentours (à savoir, le Bois de Mouilles et la campagne environnante) ne figurent pas à proprement parler dans les limites du nouveau quartier de Cressy mais prennent une grande place dans la plupart des récits oraux et sont mentionnés à plusieurs reprises dans les questionnaires. Le parc et ses accès sont donc traités, dans les documents relatifs à l'aménagement du quartier, par le biais du contexte géographique de ce dernier. Ainsi, les accès au parc existant actuellement étaient déjà présents avant le développement du quartier et n'ont pas été réaménagés. Au contraire, un passage piéton a même été supprimé entre le rond-point de la Route de Loëx et les Bains de Cressy, comme le déplore une habitante. Le parc des Evaux compte cependant beaucoup dans l'expérience du quartier pour les habitants. En effet, sur les onze participants, huit ont cité le parc (ou son parcours d'accès) comme l'un des lieux qu'ils fréquentent le plus dans le quartier. Trois d'entre eux ont même expliqué que c'était certainement le lieu qu'ils fréquentaient le plus. Les frontières du quartier n'étant au préalable pas définies, il est très intéressant de remarquer

que, pour une grande partie des participants, le parc est logiquement à considérer dans le quartier, bien que, plus tard dans l'entretien, la plupart imagine une frontière sur la route qui le sépare du quartier : *On va surtout aux Evaux ! Ça fait un petit peu partie de Cressy quand même...* (H2). L'importance du parc pour les habitants du quartier ne se remarque pas uniquement via la grande proportion des participants citant le parc. En effet, à cela s'ajoutent le temps pris par les participants aux entretiens pour parler des Evaux et donc la quantité d'informations relatives à leur expérience de ce lieu. Autant la plupart des espaces publics du nouveau quartier (en particulier les espaces extérieurs) sont traités de manière relativement neutre et succincte, autant le parc des Evaux déclenche une description assez fournie des éléments menant à une topophilie très prononcée. Le paysage, les arbres, la diversité des activités possibles, son bon entretien, l'ambiance des grillades du week-end ou des soirs d'été mais aussi la tranquillité, sa grandeur ou encore ses nombreuses possibilités de balades comptent parmi les qualités attribuées au parc et ses alentours. *C'est génial les Evaux ! Ce qui est bien, c'est la grandeur des Evaux, ce n'est pas juste un petit parc ! C'est tellement grand ! T'as le Jura... t'as une belle vue. Quand il fait beau, surtout l'été, t'as des jolis clans, ils mettent leur musique... (...) C'est vrai que ça peut être assez occupé. Mais des fois, la semaine ou le soir, tu te mets et il n'y a personne, c'est génial ! C'est un petit coin de paradis.* (H2). De plus, le parc des Evaux et la nature environnante semblent combler une absence de parc au sein même du quartier : *C'est toujours mieux d'être dans un parc que dans la rue. Surtout qu'il n'y a pas beaucoup d'autres parcs à Cressy. Enfin, à Cressy à part le préau de l'école et les alentours, je ne vois pas quels autres endroits il y a pour se poser. Et même, le parc du préau et les alentours, c'est pas « top top ».* (H4).

III.1.5 Vie de quartier et espace central

Comme nous l'avons mentionné plus haut, lors de la conception du quartier, il a été voulu de promouvoir la création d'un véritable centre de quartier à Cressy, favorisant la rencontre entre les habitants et offrant les services de proximité adaptés. Ainsi, l'espace central a été pensé comme un lieu fédérateur pour la rencontre des habitants et la vie associative du quartier. En effet, selon le plan directeur qui s'appuie sur le plan localisé de quartier, l'un des enjeux de cet espace est de favoriser la rencontre des habitants dans les environs du groupe scolaire qui se doivent d'être accessibles au public. L'espace central est constitué de plusieurs éléments ; l'axe vert et le groupe scolaire, la place centrale, ainsi que la rue centrale (tronçon de la Rue Edouard Vallet parallèle à la Route de Chancy).

III.1.5.1 La place centrale



Figure 14 : La place centrale vue depuis son entrée nord. Nous pouvons remarquer la forte dominante minérale, l'omniprésence de la route sur deux des quatre côtés de la place ainsi que les aménagements liés à la fonction de terminus de bus TPG (marquage au sol, distributeur de billets, etc.).

Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

La fonction actuelle de la place centrale ne correspond pas à la fonction sociale qui devait lui être attribuée. En effet, elle constitue actuellement le terminus du bus 21 et sert d'espace de rebroussement de la ligne. Les habitants du quartier ayant participé au programme « Par ici Cressy » proposent de requalifier cette place, trop minérale et non utilisable pour les fêtes de quartier, de manière plus « douce et verte ». L'extrémité ouest de la place, séparée de la plus

grande partie de la place par un arc de petits poteaux, n'incite pas plus à l'accueil. En effet, une rangée d'arbres souligne la frontière entre la petite place et les immeubles et est longée de blocs en béton, alignés en biais, qui font office de bancs. Un seul grand arbre planté au milieu de cette petite place complète le tout et habille le sol plat et lisse en béton. Seuls ces blocs laissent entrevoir la fonction envisagée par les urbanistes pour cette place ; un lieu de rencontre, où les gens puissent rester un certain temps en voulant s'asseoir.



Figure 15 : L'extrémité ouest de la place centrale. Malgré les blocs de béton qui peuvent servir de bancs, cette partie de la place n'invite guère à la fréquentation.
Source : Valérie Corminboeuf, novembre 2014

Encore aujourd'hui, des propos tirés des entretiens et questionnaires illustrent le non-lieu qu'est devenue cette place centrale ; *Il manque peut-être une place de village qui est un peu trop excentrée. Qui est trop au fond, vers le terminus. Et qui n'est pas vraiment une place en plus !* (H5). Une autre habitante écrit, en réponse à la question « Changeriez-vous quelque chose dans ces lieux ? » : *création d'une vraie place (et non d'un terminus des bus), but : rencontres* (H11). Toutefois, bien que la place risque d'être rendue aux habitants une fois que la ligne de bus sera (probablement) prolongée en direction du PAC Bernex-est, il semble peu probable qu'elle soit entièrement réaménagée. Il est donc pensé d'agir par petites touches, par exemple en organisant différents *happenings* dans le but de se la réapproprier.

III.1.5.2 L'espace central (préau et promenade de l'axe vert)

La « place du village » s'est donc naturellement transférée dans le préau de l'école, qui domine l'espace central et accueille les diverses manifestations du quartier ; les fêtes de l'école mais également les fêtes de quartier comme la brocante ou La Fête de Cressy. Le préau de l'école est donc un lieu essentiel dans la vie du quartier de Cressy. En effet, le revêtement en béton du préau et les larges espaces dépourvus de mobilier urbain permettent d'accueillir les habitants pour les fêtes ainsi que le matériel nécessaire.



Figure 16 : Le préau de l'école. La surface du préau est plane, dégagée et grande ; il est facile d'y organiser des activités de quartier et accueillir un grand nombre de personnes.
Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

Si quelques participants de la recherche ont expliqué parfois fréquenter le préau pour les fêtes de quartier, un plus grand nombre (dont certains sont les mêmes) a exprimé s'y rendre pour des activités liées à leurs enfants. Par exemple, les fêtes de l'école, accompagner ses enfants jouer dans le préau, s'asseoir et profiter du soleil ou encore aller chercher ses enfants après l'école et en profiter pour discuter avec les autres parents. *J'ai connu deux ou trois mamans qui sont assez sympas. Ça m'est arrivé une ou deux fois où on s'est dit, par exemple, « Après l'école on les laissent jouer (les enfants) et puis nous on se retrouve un petit peu... ».* (...) *Ça papote ! On laisse les enfants jouer parce qu'il y a les petits jeux... et puis nous on se retrouve surtout pour ça (papoter) !* (H2). Toutefois, il semblerait que ces rencontres entre parents restent assez limitées en nombre et dans le temps. L'habitante citée ci-dessus

mentionne *deux ou trois mamans* et une autre participante prend le temps de décrire son expérience dans une version papier du questionnaire; *J'allais chercher mes filles à la sortie de l'école et ça me permettait de rencontrer d'autres mamans et de faire une petite cosette. Mais depuis qu'elles sont au cycle, je ne les côtoie plus. (...) Au niveau de l'école, j'y étais plutôt distante car il n'y avait que quelques mamans qui étaient un peu plus ouvertes, il était assez difficile de prendre contact avec d'autres. Je ressentais une certaine distance, on se regardait, mais le contact ne se faisait pas. J'avais l'impression que des groupes s'y étaient formés, par voisinage (immeubles, villas, riches et moins riches). Les gens ne se mélangent pas.* (H10)



Figure 17 : L'espace central vu depuis l'ouest. La séparation entre la partie végétale (promenade) et la partie minérale (préau) est bien visible.
Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

Cet espace central a été aménagé de manière à distinguer ses deux fonctions principales que sont l'axe vert piéton et l'équipement scolaire. La séparation des deux parties est même très nette, comme nous pouvons le voir sur la photographie ci-contre. Le côté préau est bétonné et les seuls

éléments sortant du sol sont : les trois bâtiments de l'école, deux blocs rectangulaires gris (aération des couloirs souterrain), six mêmes gros blocs en béton servant de bancs, deux petits buts de foot et un petit bloc de jeux proche de l'entrée du bâtiment scolaire principal. À côté de la partie bétonnée, sans transition, le sol est recouvert de petites pelouses ou d'une sorte de gros gravier beige clair qui sert de chemin. Le mobilier urbain y est différent ; sept ou huit bancs en bois, orientés en direction du préau, sont disposés le long de la promenade et trois poches de jeux sont installées sur les zones de gazon du côté du préau et deux d'entre elles sont utilisées par les enfants pendant la récréation. Deux zones très distinctes du point de vue de l'aménagement donc, mais imbriquées l'une dans l'autre dans l'usage des habitants du quartier et leur perception de cet espace central. En effet, en dehors des fêtes de quartier, tout

l'espace central est considéré comme le préau de l'école. Les habitants interrogés dans la recherche ne distinguent pas, ou très peu, les deux parties. Si, pour les parents et habitants côtoyant les enfants qui jouent souvent dans le préau, tout l'espace est abordé de manière très positive (*sécuritaire pour les enfants, verdure, loin des voitures* (H8), *convivial* (H6), *la vue sur les montagnes et le coucher de soleil, jouer au foot avec les enfants rencontrés sur place* (H3), etc.), pour certains, il est plus difficile de s'y sentir à l'aise. Une habitante explique ne pas se sentir légitime de s'y trouver sans enfants : *Je ne me vois pas aller dans le préau de l'école, pour m'asseoir ou autre. Parce que c'est une école ! (...) Si je passe, je n'irais pas m'asseoir. Je passerais... Parce que c'est assez joli là, toute la balade derrière l'école.* (H5). Ces propos illustrent la frontière très discrète entre les usages de ces deux parties de l'espace central. Même en dehors du préau, délimité par le revêtement en béton, elle n'irait pas s'asseoir sur les bancs de bois. Même en reconnaissant la fonction piétonne de l'axe vert, elle l'assimile aux usages d'un préau d'école, excepté lorsque s'y déroulent les fêtes de quartier. La volonté de connecter ces deux espaces via l'absence de frontière verticale et matérielle semble donc à double tranchant.

La rue centrale (Edouard Vallet) a, elle, été pensée comme axe d'accroche des fonctions centrales du quartier, à savoir l'école, les commerces, le terminus et les divers équipements publics. Cela explique les larges trottoirs ainsi que les différentes places de parking qui la bordent. Paradoxalement il apparaît que c'est aussi dans la rue, un espace public pratique, que s'expriment les caractéristiques du lien social propre au quartier de Cressy. En effet, plusieurs habitants témoignent créer un certain nombre de contacts, mêmes brefs et basiques, dans la rue principale, mais aussi dans les autres rues du quartier. *Quand je me promène, c'est incroyable le nombre de personnes qui me saluent ! (...) Ça donne un très bon sentiment ! On a l'impression d'être vu par les gens, je trouve ça génial.* (H1). *Cressy, ce n'est pas très grand, les gens se connaissent. (...) Je pense que le fait que tu es vite à voir les mêmes personnes, on se dit tous « bonjour ».* (H2). Ces contacts ne sont pas donc aussi anodins qu'ils en ont l'air ; ils semblent pouvoir constituer un rôle clé dans la perception générale du quartier pour certains habitants. Par exemple, ils participent à instaurer un sentiment de sécurité (H1) et rendre le quartier *convivial* (H2).

III.1.5.3 Places de jeux secondaires

Situés du côté externe du nouveau quartier, les intérieurs des îlots d'immeubles se devaient de jouer le rôle de petits espaces publics, comme de petits prolongements de l'espace central. Ces petites places devaient avoir différentes qualités comme une ouverture pour permettre un bon accès aux piétons, constituer des points de rencontre ou représenter le caractère des îlots qui l'entourent, par exemple via un mobilier urbain qui permettait également de les mettre en valeur. Comme nous l'avons rapidement décrit dans la partie consacrée à la nature dans le quartier, ces petites places sont assez similaires et servent de places de jeux à plus petite échelle que le préau de l'école. En effet, des panneaux ont été placés aux entrées de trois des quatre « vraies » places de jeux secondaires du quartier, indiquant que ces places sont réservées aux habitants des immeubles des coopératives



qui les entourent. Seule la place de jeux construite dans le Domaine de Plein Ciel, située

Figure 18 : Une place de jeux située entre deux immeubles et dont l'accès est restreint à certains habitants.

Source : Valérie Corminboeuf, janvier 2015

très près du préau mais séparée par une grande haie d'arbustes, ne possède pas de tel panneau. Pourtant, les accès à ces places sont relativement ouverts, comme cela avait été souhaité. Effectivement, ces places ne sont pas délimitées par des grillages et les alentours sont dégagés (pelouses) ; n'importe quel promeneur pourrait tomber dessus. D'autres immeubles que ceux concernés par ces quatre places sont également munis de petits jeux. Toutefois, nous ne les considérons pas vraiment comme des « vraies » places car les jeux sont beaucoup plus petits (ils ne contiennent qu'un ou deux éléments), sont plus cachés entre les immeubles ou sont construits aux bords d'un parking. D'ailleurs, aucun panneau restrictif ne s'y trouve. Places réservées d'un côté, jeux cachés de l'autre, ces aménagements condamnent la fonction sociale

que les urbanistes souhaitaient leur attribuer ainsi que le mélange des enfants en dehors du préau. D'ailleurs, c'est ce que laissent entendre les propos d'un employé de la Mairie de Confignon lorsqu'il mentionne l'idée de base des urbanistes de créer un réseau entre ces places de jeux. Il explique avoir eu des retours plutôt négatifs sur l'interaction spatiale des enfants à travers ces places de jeux. Les enfants sentiraient ces frontières invisibles et définiraient différents groupes comme « les enfants du haut du quartier », « les enfants du bas du quartier », etc. La dimension sociale à l'échelle du quartier paraît donc absente de ces espaces publics. Aucun participant à la recherche n'ayant abordé son expérience de ces lieux, nous ne pouvons rendre compte d'usages particuliers de ces petites places.

III.2 Synthèse et clés d'interprétation

Maintenant les quatre thèmes étudiés, nous allons tenter de dégager, dans ce nouveau chapitre, des conclusions communes et de proposer quelques clés d'explication afin de répondre au mieux à la problématique centrale du travail qui, rappelons-le, est la suivante ; *Dans quelle mesure l'expérience des espaces publics du quartier de Cressy par ses habitants correspond-t-elle à sa conception et comment cette confrontation permet-elle de rendre compte des enjeux (en particulier sociaux) et de la mise en valeur de ces espaces ?* La première partie de la problématique correspond à tout le début de cette troisième partie du travail (Chapitre III.1 et ses sous-chapitres) : nous avons abordé les espaces publics du quartier et avons confronté leur fonction prévue par les urbanistes et politiques et leur usage effectivement vécu par les habitants. Il s'agit donc, dans ce chapitre III.2 de répondre à la deuxième partie de la problématique ; que peut-on tirer de ces confrontations ? Qu'indiquent-elles sur les enjeux du quartier et en particulier les enjeux sociaux ? Quels aménagements mettent particulièrement en valeur les qualités des espaces publics du quartier ?

III.2.1 Dimension politique des espaces publics du quartier

Il est important de souligner la dimension politique de l'espace public qui, même si elle n'est pas mise au premier plan, régit l'ensemble du discours. En effet, dans le cadre théorique, nous relevions l'importance du politique dans l'espace public. Dans l'étude de cas, cette dimension est présente à travers deux types de propos. Le premier concerne la manière dont nous avons rendu compte de l'aménagement du quartier. En effet, nous expliquions que l'organisation de l'espace est en grande partie gérée par l'administration publique qui laisse une empreinte physique et marque ainsi sa présence, son pouvoir politique sur le territoire. C'est ce que nous avons pu constater ; à travers les lignes directrices de l'aménagement du quartier qu'elle détermine, la sphère politique impose sa vision du territoire concerné. Les aménagements des espaces publics de Cressy sont les témoins de décisions politiques. Le deuxième type de propos rendant compte de la dimension politique de l'espace public concerne les commentaires liés à l'appropriation du quartier par ses habitants que nous traiterons par la suite (III.2.3).

III.2.2 Importance et centralité de l'école (spatialement et socialement)

La première impression qui se dégage de l'analyse de l'espace vécu relaté par les habitants du quartier est l'importance de l'école dans le quartier. À la fois spatialement et socialement. Quels éléments nous amènent à cette constatation ? Tout d'abord, il s'agit de l'usage du préau en tant que lieu fédérateur de rassemblement, en tant que substitut de la place centrale. C'est dans le préau de l'école que sont organisées les grandes fêtes du quartier, plusieurs fois dans l'année. C'est dans ce lieu que se trouvent les activités qui permettent de faire se rencontrer les habitants de tout le quartier, de leur faire tisser des liens sociaux et de les nourrir. C'est également dans le préau de l'école, mais cette fois dans le contexte scolaire, que les rencontres entre habitants semblent se faire le plus, comme en témoignent divers propos présents dans les données récoltées. En effet, à part le Tea-Room de Cressy qui a également été mentionné pour sa fonction sociale, les participants à la recherche expliquent rencontrer du monde et interagir avec le plus souvent dans le préau, notamment lorsqu'ils vont chercher leurs enfants à l'école. Les enfants prennent donc une part importante dans les différents usages des espaces publics de leurs parents. En effet, l'expérience du quartier est souvent relatée à travers les enfants, pour les participants étant également parents. Par exemple, cette maman qui expliquait se rendre au Tea-Room pour les cours de zumba de sa fille ou les nombreux participants expliquant se rendre régulièrement au préau pour surveiller leurs enfants jouer.

Un autre élément démontre l'importance des enfants et adolescents dans la vision du quartier par ses habitants. Il s'agit des propositions concernant la création de nouveaux espaces dédiés aux enfants et adolescents, en réponse à la question « Changeriez-vous quelque chose dans ces lieux ? » du questionnaire. Au moins deux participants ont abordé la question d'une maison de quartier, une autre propose un lieu où les jeunes puissent se défouler, etc. Ils sont également nombreux à avoir proposer de nouveaux aménagements permettant de renforcer la sécurité et de préciser celle des enfants. Enfin, nous avons remarqué que les parents dont les enfants sont toujours à l'école semblent plus présents dans la vie du quartier, à savoir qu'ils expriment plus franchement se rendre aux grandes fêtes du quartier. Même un ancien élève de l'école semble confirmer cette impression : *Quand j'étais plus jeune [j'allais plus souvent aux fêtes du quartier]. J'y allais avec ma mère ou parce que c'était avec l'école ou comme ça. Mais maintenant ça ne m'intéresse plus trop... (H4).*

L'école et le fait qu'elle soit spatialement située au centre du nouveau quartier sont donc tout un symbole. Une participante l'écrit d'une manière dont nous ne saurions mieux en rendre compte : *C'est une cité plutôt dortoir, les gens partent tôt au travail rentrent tard. Les quelques animations organisées par les associations et la commune sont moyennement suivies. Je pense aussi que la vie quotidienne inhibe un peu la vie sociale. Les enfants sont le cœur de Cressy et quand l'école s'arrête, tout marche au ralenti.* (H10)

III.2.3 Parades et appropriation du quartier par ses habitants

Un autre élément marquant qui ressort lors de la l'analyse des données récoltées par le biais des entretiens (un peu moins par celui du questionnaire écrit) est la forte appropriation du quartier par ses habitants. Nous avons traité, dans le cadre théorique, de l'espace vécu, d'un espace appréhendé de manière subjective et instinctive et perçu comme tel. Différents éléments illustrent le mécanisme d'appropriation des espaces publics du quartier par ses habitants, qui constitue une réponse aux aménagements déterminés par les politiques. Par exemple, la manière dont ils ont de décrire certaines expériences à travers les repères qu'ils se créent et les habitudes qu'ils se construisent. Lorsque nous demandions par quel chemin passait généralement le participant pour se rendre dans un lieu particulier (par exemple la Croisée de Confignon ou le parc des Evaux), le trajet était rarement décrit par les noms des rues énoncés successivement. Comme l'illustre la citation suivante, les trajets étaient souvent décrits par un mélange de noms de rue et de repères : *[Je passe par] la grande rue, après ça remonte un petit peu. Après il y a deux immeubles et on passe entre deux. Après il y a la descente, la Dode.* (H4).

Un autre exemple d'appropriation du quartier par ses habitants est la manière dont ils ont d'en concevoir leurs propres limites mais d'y attacher une certaine identité. Ils savent qu'ils habitent à « Cressy », mais ignorent, pour la plupart, que le quartier est situé sur trois communes. Ils se font une idée, tous différente mais souvent floue, d'où se situent les limites. Mais l'idée de Cressy comme une entité, une identité, à part entière est bien présente et dans les deux entretiens dans lesquels la question « Lorsqu'on vous demande où vous habitez, que répondez-vous ? » a été posée, « Cressy ! » a très vite été répondu. La coupure avec les centres de Bernex et Confignon, instaurée par la Route de Chancy, renforce l'idée du quartier comme centre à part entière : *Le fait qu'on fasse partie de Confignon, pour moi, c'est quand même bizarre ça ! Parce que Confignon c'est loin. Et Confignon... j'ai l'impression que c'est vraiment autre chose que Cressy. Cressy c'est un quartier très spécifique. (...) Mais Confignon c'est là-bas, Confignon c'est eux. C'est pas nous ! »* (Rires) (H1). Cette remarque s'inscrit très bien dans ce que Lefebvre appellent les *espaces de représentations* et qui constituent « l'espace vécu à travers les images et symboles qui l'accompagnent » (Lefebvre, 1974, p.49). En effet, cette habitante décrit sa vision de la Commune de Confignon (côté village), qui diffère de l'idée qu'elle se fait de Cressy, et l'utilise pour justifier un sentiment

d'appartenance : *Oui, j'ai l'impression que Confignon c'est quand même beaucoup plus une vieille commune genevoise qui a quand même des habitants plutôt riches. Des petites villas, des producteurs de vin... des agriculteurs même... des artisans peut-être... Je ne connais pas trop, c'est un peu ce que je m'imagine !* (H1).

Enfin, un dernier élément important illustrant les mécanismes d'appropriation du quartier par ses habitants est les parades aux aménagements ne convenant pas aux usages qu'ils entendent de certains lieux publics. L'exemple le plus fort est le transfert du rôle de « centre du village » de la place centrale vers le préau de l'école. Cette parade illustre l'influence réciproque entre l'Homme et le territoire, abordée dans le cadre théorique. En effet, le territoire, aménagé et transformé en espace public se voit attribuer une fonction particulière qui induit, ou du moins incite à certaines pratiques sociales. Mais l'Homme a également le pouvoir d'influencer le territoire, en transformant sa fonction par ses propres pratiques et usages. Un espace aménagé en place centrale devient un terminus de bus et un non-lieu de sociabilité, car déserté par les habitants qui investissent, occasionnellement, un espace scolaire et le transforment en place publique centrale. Un autre témoignage illustre l'action de certains habitants dans l'espace public. Il s'agit de celui d'un homme de 27 ans qui explique avoir contacté les autorités communales de Bernex et Confignon, afin de proposer un nouveau type de manifestation, les fêtes de quartier déjà proposées l'intéressant moyennement. Cette réflexion est une bonne illustration de la *pratique spatiale* de Lefebvre. À savoir, l'action d'une société, par le biais du quotidien, à « produire » son propre espace, à le « dominer » et se « l'approprier » (Lefebvre, 1974, p.48).

Si la « vie de quartier » peine à vraiment démarrer, les différentes analyses relevées ici illustrent la possibilité pour les habitants de vivre et de s'approprier le quartier. À part occasionnellement, le quartier est donc vécu relativement individuellement ou de manière *clanique* comme l'exprime une habitante (H5). Le statut particulier de la place centrale initiale semble donc constituer un frein au démarrage de la vie sociale de l'ensemble du quartier. Le préau en est une parade mais plutôt pour les parents du quartier. Paradoxalement, les liens sociaux semblent donc se tisser dans des espaces publics secondaires, comme le Tea-Room de Cressy ou les rues.

III.2.4 Nécessité de considérer le quartier au-delà de ses frontières

Pour terminer, nous allons présenter une réflexion qui concerne l'importance du contexte géographique dans lequel se trouve le quartier. Divers éléments tirés des entretiens et questionnaires nous amènent à supposer que le contexte local a, à la fois, influencé une partie de l'aménagement des espaces publics du quartier et influence leurs usages par les habitants. En effet, comme cela a été démontré dans le chapitre III.1.4.5, le parc des Evaux et la campagne environnante jouent un rôle important dans l'expérience du quartier et sa perception. Nous estimons pouvoir nous demander si avoir la possibilité de sortir aux abords du quartier et se retrouver en moins de cinq minutes dans un grand parc, sauvage mais aménagé pour une grande diversité d'activités, ou à travers les champs de la campagne genevoise peut prendre le dessus sur les petits aménagements de l'espace public dédié à la promenade ou la détente. L'offre extérieure au quartier est tellement grande qu'elle pourrait avoir tendance à rendre moins visibles certains aménagements du quartier comme l'axe vert, l'un des seuls aménagements du quartier qui offrent la possibilité à tous les habitants du quartier de s'y promener et de s'y arrêter. L'importance de la nature aux portes du quartier peut également expliquer la volonté de certains à vouloir plus de verdure à l'intérieur du quartier alors qu'elle est déjà bien présente. Dans un quartier situé en plein cœur de la ville, la quantité d'arbres, de pelouses, de buissons et de tout autre élément vert marquerait certainement plus les habitants du quartier. À Cressy, certains habitants expriment apprécier la présence de ces éléments mais sans souligner leur masse relativement importante.

Cette réflexion peut s'extrapoler à d'autres caractéristiques du quartier ; Cressy aurait-il été analysé de la même manière s'il ne se trouvait pas à la frontière entre la ville et la campagne ? En effet, l'état d'esprit du quartier résumé par certains habitants représentent bien la situation « proche de tout (ville) mais avant tout de la tranquillité (campagne) » : *C'est chacun pour soi (entre voisins de l'immeuble) mais si tu as besoin qu'ils soient là, ils sont là !* (H2) ; *Même si les personnes sont assises dans le même Tea-Room, magasin alimentaire ou autre, il n'y a que des bonjours, parfois, sinon pas de contact* (H10). Les nombreux habitants se référant au calme et à la tranquillité jouent également le rôle de témoin des caractéristiques similaires à celles de la campagne présentes dans le quartier. Tout en bénéficiant des services de la ville se trouvant à proximité (tram, bus, grands commerces, autoroute, etc.), les habitants apprécient le retrait dans la campagne.

Conclusion

Dans cette recherche, nous avons tenté d'analyser l'aménagement des espaces publics du quartier de Cressy par le biais de récits d'expériences des ses habitants. Dans le cadre théorique, nous avons présenté les concepts dans lesquels s'inscrivent les notions utilisées dans l'analyse, en particulier celles d'espace pensé et d'espace vécu. Cette partie du travail nous a donc permis de définir les différentes notions tout en mettant en lumière les enjeux qu'elles soulèvent. Par exemple, la question des acteurs et de leurs interactions, les différentes fonctions attribuées à l'espace public ou encore l'importance du caractère qualitatif de l'espace pensé et de son outil, la phénoménologie. Une fois la base théorique posée, nous avons pu formuler la problématique du travail. Dans la deuxième partie de ce mémoire, nous avons exposé le cas d'étude choisi pour réfléchir à la problématique ; le quartier de Cressy. Toujours dans la deuxième partie, nous avons rendu compte de la méthodologie adoptée pour répondre à cette problématique. L'élément central de la problématique étant la confrontation entre deux réalités, l'une théorique, conceptuelle et l'autre pratique, nous avons dû présenter les deux groupes de données récoltés. D'une part les documents relatifs à l'aménagement du territoire et, d'autre part, les questionnaires, entretiens et observations de terrain permettant de rendre compte de l'expérience des espaces publics par les habitants du quartier. Nous avons conclu la partie méthodologique du travail en présentant la grille d'analyse choisie pour construire la réflexion, afin de la rendre compréhensible et un minimum structurée. C'est dans la troisième partie que nous sommes arrivés, enfin, au cœur du travail : la confrontation des données et leur analyse. Dans un premier temps, nous avons rendu compte de la conception du quartier par les professionnels de l'aménagement et les politiques, de ce qui a concrètement été mis en place et de la réalité effectivement vécue à travers le récit de certains habitants. Cette analyse a été déclinée sous les quatre thématiques qui ressortaient le plus, à la fois dans les documents relatifs à la conception des espaces publics du quartier ainsi que dans les questionnaires et entretiens récoltés chez les habitants. Il s'agit des équipements et services, de la mobilité, de la nature et de la vie de quartier et l'espace central. Cette première partie nous a permis de répondre à une grande partie de la problématique ; *Dans quelle mesure l'expérience des espaces publics du quartier de Cressy par ses habitants correspond-elle à sa conception ?* C'est dans la deuxième partie de l'analyse que nous avons tenté de répondre à l'autre partie de la problématique (*Comment cette confrontation permet-elle de*

rendre compte des enjeux (en particulier sociaux) et de la mise en valeur de ces espaces ?) en essayant de dégager des analyses communes aux quatre thématiques. Nous en avons tiré quatre constats principaux qui résument l'ensemble de la réflexion du travail et dont voici une brève récapitulation.

Le premier constat concerne la dimension politique de l'espace public, exposée dans le cadre théorique et vérifiée dans l'étude de cas. Si le politique se retrouve dans les espaces publics de Cressy via les décisions prises par les Communes et le Canton dans la manière d'aménager le territoire, il ressort également des pratiques des habitants. Ces derniers s'adaptent aux aménagements conçus mais savent aussi se les réapproprier par le biais de différentes pratiques. Les différents récits et observations indiquent également, et c'est le deuxième constat, que l'école et son préau constituent l'espace public central du quartier, tant spatialement que socialement. En effet, c'est le préau de l'école qui joue le rôle de lieu de rencontre principal, où doivent notamment se tenir les fêtes de quartier, vecteurs du lien social. La centralité spatiale de l'école symbolise également le rôle que jouent les enfants dans les pratiques générales des habitants du quartier ; Cressy est un quartier dit familial et les parents pratiquent et perçoivent souvent les espaces publics du quartier à travers et en fonction de leurs enfants (sécurité, rencontres, usages, etc). Une troisième remarque sortant de la mise en commun des différentes analyses thématiques est la forte appropriation du quartier par ses habitants, que nous percevons à travers leurs pratiques des espaces publics mais aussi à travers leurs perceptions. Les récits de l'espace vécu indiquent que les habitants ont des habitudes, des repères, des avis propres à « Cressy » et pas forcément attribués à la commune dans laquelle ils vivent (Bernex ou Confignon). L'exemple le plus flagrant en est leur usage du préau de l'école pour une fonction qui était initialement prévue pour la place centrale. En effet, cette place endosse actuellement le rôle de terminus du bus, ce qui fait obstacle à sa fonction initialement prévue de « place du village » et de lieu de rencontre principal. C'est à travers leurs différents usages du préau que les habitants ont paré à cet écueil de l'aménagement et ont transféré la fonction de « place du village » de la place vers le préau. Cette analyse illustre l'influence réciproque de la relation aménagement du territoire - pratiques de l'Homme et donc le pouvoir des habitants sur le territoire relevé par Bassand et al. (2001) : « les habitants-usagers-citoyens ont néanmoins un rôle important : en utilisant avec plus ou moins d'enthousiasme ou en refusant les espaces publics produits, ils jouent un rôle considérable, en confirmant les décisions des précédents [acteurs économiques, politiques et professionnels] ou en les obligeant à procéder à des corrections ou des transformations

profondes. » (Bassand et al., 2001, p.17). Une appropriation intéressante du quartier par ses habitants donc, malgré une absence de vie commune et de contacts réguliers entre l'ensemble des habitants. Cressy est un quartier qui, au quotidien, se vit plutôt individuellement ou par petits groupes. Étant donné le statut particulier de la place centrale et le frein au démarrage de la vie sociale de l'ensemble du quartier qu'il représente, les liens sociaux semblent se tisser dans des espaces publics secondaires, comme le Tea-Room de Cressy, le préau de l'école à la fin des heures scolaires ou la rue en général. Enfin, il a été constaté qu'en plus des aménagements de l'espace public du quartier, le contexte régional dans lequel Cressy s'inscrit peut apporter des éléments de réponses dans l'analyse des pratiques des habitants. Par exemple, la présence du parc des Evaux semble attirer les habitants hors des espaces publics du quartier qu'ils pourraient fréquenter pour les mêmes usages. Par exemple, l'axe-vert dont la vocation de balade semble inhibée par les plus grandes possibilités aux portes du quartier.

L'enjeu principal du travail étant de rendre compte des deux réalités dont nous faisons état dans le cadre théorique, c'est-à-dire l'espace pensé par les professionnels de l'aménagement et les politiques ainsi que l'espace vécu par les habitants du quartier, la méthodologie détient une place assez importante dans ce travail. Nous allons donc relever quelques limites relatives à cette méthodologie mais aussi à certains choix liés à la construction de la réflexion. La première remarque concerne la récolte d'informations qu'il a fallu effectuer directement auprès des habitants pour l'analyse de l'espace vécu. En voulant trop cadrer les questions à poser, un temps considérable a été perdu dans l'élaboration d'un questionnaire beaucoup trop long et directif. En effet, nous voulions baser le questionnaire sur l'analyse des documents relatifs à l'espace pensé pour ne pas « partir dans tous les sens » car beaucoup de choses peuvent être abordées à travers l'espace vécu. Suite à un rendez-vous avec le directeur du mémoire, nous avons repensé le questionnaire puis nous en avons proposé un deuxième, semi-directif cette fois-ci. Ce deuxième questionnaire nous a permis de récolter des données d'ordre plus qualitatif et de proposer à l'interviewé un champ de réponses plus libre et instinctif. La limite principale de ce questionnaire réside dans la double forme de participation proposée ; sous forme d'entretien, il est possible d'inciter l'interviewé à répondre de manière plus précise et plus complète, ce qui n'est pas le cas pour les questionnaires remplis à la main bien que certains aient été remplis consciencieusement. Finalement, comme en témoigne l'analyse thématique (commerces et services, mobilité, nature dans le quartier et vie de quartier et espace central), même avec un questionnaire semi-directif nous n'avons pas eu de peine à trouver des liens avec l'espace pensé, ce dont nous n'étions pas sûrs au départ. Une

deuxième limite du travail est liée au choix de ne pas avoir ciblé de catégorie particulière de population au sein des habitants du quartier, et cela dans le but de récolter un maximum de questionnaires. Si l'analyse thématique a été préférée, elle ne justifie pas l'absence totale d'interprétation des pratiques en fonction de certains critères sociaux. Par exemple, nous aurions pu insister sur certaines caractéristiques de l'échantillon obtenu (sûrement plusieurs femmes au foyer) pour justifier certaines remarques. Le manque de temps représente également une limite du travail ; si des choix ont été arrêtés et justifiés, leur réalisation a parfois peiné à s'accomplir, faute de temps. Par exemple, le nombre relativement faible d'entretiens récoltés. Une dernière limite du travail est qu'il a fallu faire des choix sur les conclusions à tirer de l'analyse. Plusieurs éléments de l'interprétation des résultats n'ont pas été soulignés en regard de certains propos du cadre théorique alors que cela aurait été possible. Citons la question des acteurs qui est abordée de manière relativement précise et détaillée dans le cadre théorique mais de manière plus transversale dans la partie empirique. Par exemple, l'idée que les professionnels de l'espace et les politiques ont une vision plus abstraite de l'espace public (artistique, économique, etc.) alors que les habitants attendent que les espaces publics de quartier soient avant tout pratiques. Il a également fallu adapter certaines lignes directrices du travail en cours de route. Par exemple, au départ, nous souhaitions considérer la question de la mobilité comme clé d'analyse principale de la mise en valeur des espaces publics du quartier, présente dans les documents relatifs à l'espace pensé. Toutefois, au vu des données récoltées, nous avons dû adapter la grille de lecture et donc la problématique du travail en la redirigeant sur la question du lien social. En effet, malgré les commentaires intéressants des participants à l'étude sur les principaux accès au quartier, il n'est pas apparu que les aménagements avaient une quelconque incidence sur leur usage. Par exemple, si les habitants jugeaient un accès dangereux, ils n'expliquaient pas adapter leurs pratiques mais plutôt s'accommoder à la réalité.

Proposons maintenant quelques pistes qu'il n'a pas été possible de suivre mais qu'il serait intéressant de traiter s'il fallait continuer la recherche. La première piste à évoquer est le point de vue des « anciens » de Cressy, c'est-à-dire des habitants de la zone villas ou des immeubles situés sur Onex. Comment est-ce que les anciens habitants perçoivent le nouveau quartier ? Est-ce qu'il leur fait changer certaines pratiques ? Est-ce qu'ils viennent dans ce nouveau quartier ? Pour quoi faire ? Etc. Le point de vue des anciens habitants serait intéressant à observer en comparaison des pratiques des habitants du nouveau quartier ; Existe-t-il des différences de pratiques entre « anciens » et « nouveaux » habitants ? Une autre

piste intéressante à suivre serait d'analyser les pratiques des habitants en fonction de certaines caractéristiques comme l'âge. Au vu des conclusions tirées, il serait même pertinent de diviser un éventuel groupe « adultes » en fonction de l'âge des enfants s'ils en ont. Comme expliqué dans le travail, il ressort différentes sensibilités des pratiques du quartier pour les parents qui ont des enfants, en particulier pour ceux dont ils fréquentent encore le quartier. Enfin, une troisième piste à proposer est l'analyse de l'évolution des pratiques dans le temps long. Lors d'un entretien, une habitante a évoqué le fait qu'un quartier change et s'est demandée comment allait évoluer Cressy, qui est un quartier encore jeune. Elle a utilisé l'exemple des petites places de jeux pour illustrer sa réflexion. Aujourd'hui, ces places sont une source d'animation, elles sont utilisées par des jeunes enfants ; que deviendront-elles lorsque les enfants auront grandi ? De manière générale, il est intéressant de se demander ce que deviendra le quartier, déjà dans une dizaine d'années, s'il n'y a pas de renouvellement des familles qui y habitent. Que deviendrait Cressy avec un vieillissement de la population actuelle et une désertion d'enfants en bas âge ?

Pour terminer le travail, voici les dernières remarques personnelles. Glissons donc du « nous », qui nous a permis une certaine distance objective tout au long du travail, au « je ». Travailler sur la problématique choisie m'a beaucoup apporté, en premier lieu, pour mon bagage théorique de la géographie. J'ai pu m'intéresser de manière concrète au domaine technique de l'aménagement du territoire, plutôt absent de mon plan d'étude, et le confronter à un domaine plus « libre », qu'est la géographie humaniste. Il a été très intéressant de créer des liens entre ces différentes réalités. J'ai pu apporter, pour un cas d'étude précis, des réponses à une question que je me pose souvent, à savoir : « Pourquoi est-ce qu'ils ont fait ça comme ça ? ». Lorsque nous sommes usager d'un lieu, nous ne voyons que le produit fini, le produit d'une réflexion complexe et intéressante. À travers l'analyse de l'espace pensé, j'ai pu me pencher sur cette réflexion et me rendre compte de son ampleur. Une réflexion importante en termes de temps, de technique, d'agenda politique, d'implication de nombreux acteurs, etc. Mais ce travail m'a aussi permis d'en apprendre davantage sur le plan personnel. Sur ma méthode de travail, par exemple, et sur la manière de m'adapter aux difficultés rencontrées. Mais aussi sur la manière que j'ai de me décider, d'envisager les diverses possibilités et de placer mes priorités. Aller frapper aux portes et demander aux habitants de participer à mon propre travail a été assez difficile mais constitue néanmoins une expérience enrichissante. Je garderai également un très bon souvenir des entretiens et de l'accueil chaleureux qui m'a été offert.

Bibliographie

Monographies et contributions

BASSAND M. et al, 2001, *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, Science, technique, société, 223 p.

BLANCHET A. et GOTMAN A., 2007, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, 2ème édition, Paris, Armand Colin, 126 p.

CLAVAL P., 2011, *Histoire de la géographie*, 4ème édition mise à jour, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.

DENEUX J.-F., 2006, *Histoire de la pensée géographique*, Paris, Belin, pp.177-180

FRÉMONT A., 1999 [1^{ère} éd. en 1976], *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion , 288 p.

FRÉMONT A. et al., 2008, *Aménagement du territoire : changement de temps, changement d'espace*, Caen, Presses universitaires de Caen, 382 p.

LEFEBVRE H., 1974, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, pp.7-81

LÉVY B., 1999, « La géographie humaniste : entre classicisme et modernité », In : LOI A. et QUANI M., *Il geografo alla ricerca dell'ombra perduta*, Ed. dell'Ordo, Alessandria, pp.175-184

MERLEAU-PONTY M., 1945, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, pp.I-VIII

RACINE J.-B., « Des espaces publics qui le soient vraiment », in LÉVY et al., 1999, *Ma ville idéale*, Genève, Metropolis, pp.218-221

DE SINGLY F., 2012, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, 3ème édition, Paris, Armand Colin, 127 p.

STASZAK J.-F et al., 2001, *Géographies anglo-saxonnes et tendances contemporaines*, Paris, Belin, pp.7-18

Articles de revue

CLAVAL P., 1974, « La géographie et la perception de l'espace », In: *Espace géographique*, Tome 3, n°3, pp. 179-187

CLAVAL P., 1985, « Nouvelle géographie, communication et transparence », In: *Annales de Géographie*, Tome 94, n°522, pp. 129-144

FRÉMONT A., 1974, « Recherches sur l'espace vécu », In: *Espace géographique*, Tome 3, n°3, pp. 231-238

HABERMAS J., 1992, « « L'espace public », 30 ans après », In: *Quaderni*, n°18, Les espaces publics, pp. 161-191

LEFEBVRE H., 1991, « Réflexion sur la politique de l'espace », In : *Société française*, n°39, pp.57-61

MARTIN J.-Y., 2006, « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », In : *Articulo - Journal of Urban Research*, [en ligne], <http://articulo.revues.org/897>, (consulté le 17.09.2014)

MIÈGE B., 1995, « L'espace public : au-delà de la sphère politique », In : *Hermès*, n°17-18, Communication et politique, pp.49-62

MOINE A., 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », In : *L'Espace géographique*, Tome 35, pp. 115-132

PIVETEAU J.-L., « L'aménagement du territoire en Suisse. [Repli frileux ? Frémissements de reprise ?] », In: *Espace géographique*, Tome 18, n°4, L'aménagement du territoire en France et en Europe, pp. 313-317

SANGUIN A.-L., 1981, « La géographie humaniste ou l'approche phénoménologique des lieux, des paysages et des espaces », In: *Annales de Géographie*, Tome 90, n°501, pp. 560-587

SAVOIE-ZAJC L., 2007, « Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? », In : *Recherches qualitatives*, Hors-série, n°5, pp.99-111

TANQUEREL T., 2008, « La participation du public aux décisions en matière d'aménagement et d'environnement en Suisse », traduction de l'article « A participação do publico nas decisões em matéria de ordenamento e de ambiente na Suíça », In : *RevCEDÕUA*, n°20, 2.2007, pp. 105- ?

TANTER A. ET TOUBON J.-C., 1999, « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », In : *Sociétés contemporaines*, n°33-34, pp.59-86

Dictionnaires

BRUNET R., 1992, *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*, 2ème édition revue, Montpellier : Reclus ; Paris : La Documentation Française, 470 p.

LÉVY J. et LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1033 p.

MERLIN P. et CHOAY F., 2000, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 3ème édition revue et augmentée, Paris, Presses universitaires de France, 902 p.

TONNELAT S. et TERZI C., 2013, « Espace public », In CASILLO I. et al., *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, [en ligne], <http://www.dicopart.fr/en/dico/espace-public-0>, (consulté le 03.10.2014)

Rapports et études

COMMUNE DE BERNEX, 2001, *Plan directeur communal*

COMMUNE DE CONFIGNON, 2006a, *Plan directeur communal, plan directeur des chemins piétons*, [en ligne], <http://ge.ch/amenagement/pdcom-confignon>, (consulté le 15.09.2014), 149p.

COMMUNE DE CONFIGNON, 2006b, *Stratégie de durabilité à Confignon, Démarche participative à Cressy, Plan d'actions, Par ici Cressy !*, 26 p.

ÉTAT DE GENÈVE (DAEL), COMMUNE DE BERNEX, COMMUNE DE CONFIGNON, 1989, *Schéma directeur de Cressy*

ÉTAT DE GENÈVE (DAEL), COMMUNE DE BERNEX, COMMUNE DE CONFIGNON, 2001, *Quartier de Cressy, coordination des espaces extérieurs, Charte d'aménagement*, 37p.

MARTINELLI ET AL., 2000, « Indicateurs d'accès pour une mobilité durable », Rapport du PNR 41 : *Transport et environnement*, Berne, BBL/EDMZ

SCHULTE-HALLER M., 2011, *Mixité sociale et développement de quartier : entre désir et réalité*, [en ligne], <http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/00630/02258/05276/index.html?lang=fr>, (consulté le 25.10.2014), 40 p.

VLP-ASPAN, s.d., *L'aménagement du territoire en Suisse : brève introduction*, [en ligne], http://www.vlp-aspan.ch/sites/default/files/at_fr_0.pdf, (consulté le 15.10.2014), 14 p.

VLP-ASPAN, 2005, *L'aménagement du territoire dans les communes*, [en ligne], http://www.vlp-aspan.ch/sites/default/files/rpidg_vd_0.pdf, (consulté le 15.10.2014), pp.1-8

Sites internet

COMMUNE DE BERNEX, 23.12.2014, *Commune de Bernex*, [en ligne],
<http://www.bernex.ch> (dernière consultation le 02.01.2015)

COMMUNE DE CONFIGNON, s.d., *Commune de Confignon*, [en ligne], www.confignon.ch
(dernière consultation le 02.01.2015)

OFROU, s.d., *OFROU – Mobilité douce*, [en ligne],
<http://www.astra.admin.ch/themen/langsamverkehr/index.html?lang=fr>
(consulté le 15.10.2014)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, s.d., *République et canton de Genève (Suisse) – ge.ch – Administration cantonale genevoise*, [en ligne], <http://www.ge.ch> (dernière consultation le 02.01.2015)

SITG, s.d., *SITG – Le territoire genevois à la carte*, [en ligne],
<http://ge.ch/sitg/cartes/professionnelles> (dernière consultation le 02.01.2015)

Autres

LAVADINHO S. et PINI G., 2005, « Développement durable, mobilité douce et santé en milieu urbain », In : *colloque Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance*, Observatoire universitaire de la Ville et du développement durable, Université de Lausanne, 21-23 septembre 2005, [en ligne],
http://www.unige.ch/ses/geo/oum/articles/Lausanne_SLGP_PNR54_V1.pdf, (consulté le 16.10.2014)

MORIZOT A., 2010, *La compréhension de l'espace dans les enquêtes de mobilité de transport*, Mémoire de maîtrise en géographie, Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille, 135 p.

RELPH E.C, 1976, *The phenomenological foundations of geography*, Discussion paper, Toronto, Département de géographie, Université de Toronto, 40 p.

UNIGE, 2010, *Le déjeuner à Cressy*, Faculté SES, Département de sociologie, [en ligne], <http://unige.ch/sciences-societe/socio/files/9214/0533/5889/dejeunercreddy.pdf> (consulté le 05.11.2014)

Annexe

Annexe 1 : Informations relatives aux participants de la recherche

Tableau récapitulatif: les caractéristiques des participants				
Nom attitré	Questionnaire papier / Entretien	Sexe	Année de naissance	Temps vécu à Cressy
H1	Entretien (env. 1h)	Femme	1961	3 ans et demi
H2	Entretien (env. 1h50)	Femme	1976	10 mois
H3	Entretien (env. 50 min.)	Homme	1987	7 ans
H4	Entretien (env. 1h05)	Homme	1995	10 ans
H5	Entretien (env. 45 min)	Femme	1959	8 ans
H6	Questionnaire papier	Homme	1974	9 ans
H7	Questionnaire papier	Femme	1992	2 ans
H8	Questionnaire papier	Femme	1980	5 ans
H9	Questionnaire papier	Femme	1975	8 ans
H10	Questionnaire papier	Femme	1967	8 ans
H11	Questionnaire papier	Femme	1963	13 ans